
3 1761 04654830 1


VIRTUTE
VERBIS
NON

"Times" Lit: Supplement
March 17. 1927.

BESSARABIA.

La Bessarabie: Etude historique, ethnographique, et economique. Par Antony Babel. (Paris: Librairie Félix Alcan.)

The recent, but somewhat belated, recognition by Italy of the fusion effected nine years ago between Rumania and Bessarabia has again diverted public attention to that Province and its history. Although for more than a century the whole of the territory of 17,150 square miles lying between the Danube, the Pruth and the Dniester has been known as Bessarabia, before 1812 little more than one-third of it was recognized by that name. The rest had for centuries been an integral part of the autonomous Principality of Moldavia, and enjoyed all the rights and privileges, as well as the legal system, guaranteed to the rulers of Iassy and their subjects by the Ottoman Sultans who exercised a protectorate, but not direct sovereignty, over their dominions. When the whole territory was ceded by the Treaty of Bucharest, in 1812, to Russia, the Porte violated the solemn assurances given in 1513 by Sultan Yawuz Selim and in 1529 by Sultan Suleiman Kanuni that the territorial integrity of Moldavia would be respected; and the Russians in treating the northern districts as part of a conquered province and not as autonomous territory disregarded the assurances given by Peter the Great, in 1711, when he hoped to substitute a Russian for the Turkish protectorate and offered a similar guarantee. Nor was the Russian administration bound even by the signature of its reigning sovereign, for Dr. Babel shows how the *oukases* of Tsar Alexander in favour of his new subjects were entirely disregarded by his officials both in the actual Bessarabia, a purely Turkish sanjak over which the Porte had been at liberty to cede the absolute sovereignty, and in the districts taken from autonomous and privileged Moldavia. This difference in the quality of the Russian title to the two parts of the province was an important point in the Rumanian claim to unite it with the rest of the liberated Rumanian lands, and was not, in Dr. Babel's opinion, affected by the multitudinous immigration of German, Ukrainian, Russian, Jewish, Bulgarian, Armenian and Swiss colonists by which the Government of St. Petersburg tried to derumanize the territory. In spite of these foreign intrusions, added to the pre-existing non-Rumanian Tatars, Turks and Gagauzes, the Rumanian element is estimated as being 70 per cent. of the population.

Dr. Babel traces the steps by which the reunion of Bessarabia and Eastern Moldavia to the rest of the Rumanian people was achieved during that period when the sequence and importance of events in Eastern Europe were so inadequately appreciated in the West. The first step in severing the bonds which held Bessarabia to Russia was taken by the Orthodox Church in the province; and between April and August, 1917, the local ecclesiastical organization was detached from the control of the Russian Holy Synod and the newly restored Patriarch of Moscow. This example was followed in affairs of State by the Bessarabian Assembly, the Sfatul Tzarei, which established political autonomy on October 23, 1917, in common with so many of the races which had been devoured but not digested by the Romanoffs. On December 2, 1917, the autonomous Province became the Moldavian Republic, and was recognized as a member of the Soviet Socialist Union. The enthusiastic and acquisitive Russian Bolshevists who blundered about its territories, requisitioning, robbing, murdering, and burning or blowing up buildings and bridges in sheer light-heartedness produced a reaction against the Dictatorship of the Proletariat; and the Republic seceded from the Soviet Union on January 24, 1918. Then, as a completely independent State which realized that it was too small to be able to maintain that quality in its geographical position, it voted its union, as an autonomous Province, with Rumania on March 27, 1918 (these dates being Old Style), in spite of the depressing political situation in which that kingdom then found itself. After the enactment of the Agrarian Law of November, 1918, in which King Ferdinand fulfilled his promise to the troops and peasants who had so gallantly stood by him through defeat and disaster, the Sfatul Tzarei voted the unconditional abandonment of autonomy on November 27, 1918; and the consequent complete fusion with Rumania was ratified by the Constituent Assembly in Bucharest on December 29, 1919.

Thus Rumania, which had gained territories from the once-hostile Bulgaria in the Dobruja, from Hungary in Transylvania, the Banat and elsewhere, and from Austria in the Bukovina, recovered, in a remarkable way, Bessarabia and Eastern Moldavia which, when she entered the war, had belonged to an ally. Moscow, however, has not been reconciled to this loss, which seems to rankle more than the surrender of the sovereignty formerly enjoyed by the Romanoffs over Russian Poland and the territories of the four Republics on the Baltic. A number of Bolshevist raiders in September, 1924, entered Bessarabia near Ceteata Alba (Akerman) and proclaimed a Soviet Socialist Republic of Moldavia, which survived its birth only by a few hours to be revived *in partibus* soon afterwards, when part of the Province of Odessa was detached from the Ukraine and ceded to the State which on its native heath, at least, had not proved viable. Thus, a Soviet Republic of Moldavia exists on foreign soil gazing across the untravelled Dniester at Rumanian Moldavia and Bessarabia as a standing advertisement of the neighbourly intentions of the Soviet of Moscow towards the Court of Bucharest.

this book was not finished.

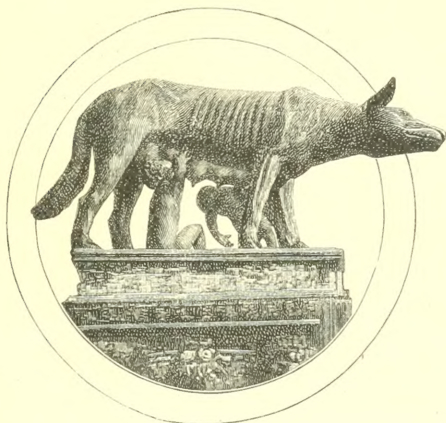
F.

LES ROUMAINS

JAMES CATERLY

LES ROUMAINS

TOME PREMIER



LA LOUVE ANTIQUE

PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3
1908



Sir Edm. Fitzmaurice
membre du Parlement - Secr. Parl -
Hommage de l'auteur
James Caterly

LES ROUMAINS

INTRODUCTION

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LA GÉOGRAPHIE DES PAYS DACO-ROMAINS

Au sud et à l'est du plateau de Transylvanie s'étend un pays qui, par terrasses successives, s'abaisse jusqu'à la mer, jusqu'au Pruth à l'est, jusqu'au Danube au sud. Il comprenait la Moldavie, la Valachie, qui étaient désignées dans les conventions diplomatiques sous le nom de Principautés Danubiennes.

Ce pays, c'est *la Dacie des Césars : la Roumanie de nos jours.*

Adossée à l'arc montagneux des Karpathes, elle est constituée presque entièrement par les terrains d'alluvions qui ont

comblé peu à peu l'ancien golfe de la mer Noire. Ses limites sont assez incertaines du côté de l'est et du sud.

Le Pruth en effet n'est pas une frontière politique : de nombreux Roumains habitent de l'autre côté du fleuve. Quant au Danube, si l'on peut bien en faire une limite de la Valachie, à cause de la difficulté qu'on trouve sur la plupart des points de son cours à communiquer d'une rive à l'autre, on serait fondé à le considérer aussi, d'une manière plus juste peut-être encore, comme l'artère centrale d'une région qui, bornée au nord par l'arc des monts Karpathes, le serait, symétriquement, au sud par l'arc des monts Balkans.

L'histoire ne contredirait pas cette interprétation de la géographie. Vers la fin du ve siècle, ainsi que l'on verra plus loin, les Romains avaient absorbé les Daces aussi bien que les Slaves, Serbes, Polonais, Bulgares, qui s'étaient réfugiés dans les Karpathes. Ils acceptèrent l'organisation politique des Slaves et fondèrent ensemble, en 679, un premier

empire bulgare. Cet empire, formé des pays du sud du Danube où il était né, s'étendit à la Dacie Trajane ; longtemps les destinées de la Bulgarie et de la Valachie furent communes et l'empire des Assans les unit au XIIIe siècle. Quoi qu'il en soit, et pour nous en tenir aux pays que le royaume actuel de Roumanie englobe dans ses limites politiques, nous nous trouvons en présence de contrées d'une unité géographique profonde. Entre les deux parties du royaume de Roumanie, la Valachie et la Moldavie, il y a sinon identité, du moins analogie très marquée. De même que la Valachie descend en amphithéâtre jusqu'au Danube par une série de montagnes, de collines et de plaines, de même en Moldavie l'on rencontre successivement, depuis les Karpathes jusqu'au Pruth, la montagne, la colline et la plaine. Le sol de l'une et celui de l'autre ont échappé aux bouleversements géologiques et nul cataclysme n'y est venu troubler le lent dépôt des couches alluviales.

Cette analogie de structure générale entre la Moldavie et la Valachie nous explique leur union finale.

Ce n'est pas à dire cependant qu'il n'y ait entre elles des différences sensibles. Assez semblables pour opérer leur fusion un jour, elles possèdent cependant chacune des traits distinctifs suffisamment marqués pour qu'on ne puisse s'étonner que leurs existences se soient si longtemps parallèlement déroulées sans se confondre.

L'une est plus proche parente du monde méditerranéen, l'autre plus proche parente du monde continental. La Moldavie appartient déjà presque complètement à ce dernier : la steppe russe y commence. La Valachie au contraire, par son climat, par sa végétation, a tous les caractères d'une région de transition entre l'Europe continentale et la zone méditerranéenne.

La géographie nous montre donc pourquoi la Moldavie et la Valachie vécurent si longtemps d'une vie distincte et pourquoi elles

finirent par se réunir. Elle nous dit aussi de quelle manière cette fusion s'opéra et au profit de quelles contrées de la Roumanie.

Les vastes plaines de la Moldavie, où aucun accident de terrain ne permettait d'organiser la résistance, demeurèrent pendant plusieurs siècles livrées aux envahisseurs barbares. Il en fut de même de la Valachie à l'est de l'Olto, partie appelée *Grande Valachie* ou Mounténia. Seules les contrées montagneuses situées de l'autre côté de ce fleuve, désignées sous le nom d'*Oltenta ou Petite Valachie* offrirent aux anciens colons de Trajan un refuge efficace contre le flot des invasions. Mais quand ces invasions eurent cessé, les Roumains redescendirent vers la plaine. Et ce fut au profit de la Mounténie et non à celui de l'Olténie que s'opéra l'unification de la Valachie. Un géographe nous donne les raisons de ce phénomène[1].

« Plus vaste, plus variée d'aspects, avec des contrastes plus heurtés que l'Olténie, la

1. E. DE MARTONNE, p. 192.

Mounténie a été longtemps moins voisine de l'unité. La vie s'y est d'abord concentrée dans la région des collines ; la colonisation des steppes de la basse terrasse diluviale est un fait assez récent. Tandis que la population roumaine descendait lentement vers le Danube, les capitales politiques se déplaçaient elles aussi et la métropole de la Mounténie, devenue successivement celle de la Valachie et celle du royaume de Roumanie, se trouvait établie aux portes du Baragan. C'est là le symbole d'une évolution qui a amené la suprématie de la Mounténie sur l'Olténie, suprématie économique autant que politique, due à la mise en valeur de plaines fertiles et longtemps incultes, autant qu'à l'exploitation de richesses minérales inconnues en deçà de l'Olto et au développement des voies de communication dans une région ouverte partout aux invasions comme à la circulation commerciale. »

Ainsi, les causes mêmes qui jadis avaient retardé le développement de la Mounténie,



CARTE PHYSIQUE DES PAYS DACO-ROMAINS.

se trouvèrent de nos jours en faire l'organe prépondérant du corps reconstitué par l'Union de la Moldavie et de la Valachie.

Grâce à la Mounténie, la Valachie acquit la haute main dans l'union des principautés et sa capitale devint celle du royaume de Roumanie. On ne saurait s'en étonner. « Plus étendue et plus peuplée que la Moldavie ou la Dobroudja, elle est aussi plus roumaine dans l'ensemble ; la race y est plus pure ; l'indépendance politique y a été plus tôt réalisée. Plus viable en tout sens, grâce à la grande étendue de plaines qui sollicitent la circulation de l'est à l'ouest et à ses vallées qui sont des routes naturelles du nord au sud, la Valachie est la véritable maîtresse du Bas Danube et a toujours été un carrefour important des chemins d'Orient. C'est à cette position qu'elle a dû pendant longtemps son sort misérable, disputée entre les puissances rivales qui l'entouraient et sans cesse foulée aux pieds par les armées ennemies ; c'est aussi à cette position qu'elle doit une

partie de son développement actuel, surtout celui de ses grandes villes et en particulier de Bucarest, capitale de la Valachie ancienne et du royaume actuel de Roumanie [1].

L'histoire des principautés roumaines découle dans une large mesure de leur configuration géographique.

Les Karpathes ont formé physiquement le sol roumain par les matériaux arrachés de leurs flancs, transportés et déposés peu à peu par les eaux de manière à combler la fosse danubienne. Ils ont — historiquement — conservé la nationalité roumaine en lui offrant un refuge sur leurs sommets, aux jours critiques des invasions barbares.

Un coup d'œil rapide sur l'histoire des populations qui se sont succédé sur le sol de la Roumanie et qui ont formé la race Roumaine nous permettra de nous en rendre compte.

1. E. de Martonne, p. 341-342.

I

LES DACES

Le pays qui forme aujourd'hui la Roumanie fut d'abord habité par les Gêtes et les Daces. C'était un peuple de pasteurs et peut-être d'agriculteurs : ils élevaient des chevaux renommés.

Ils exploitaient également les mines qu'ils trouvaient en divers endroits de leur territoire.

Les Romains les connurent de bonne heure ; Horace, Virgile nous en parlent dans leurs vers, et César et Tacite dans leurs Commentaires et leurs Annales. Ils s'accordent à vanter leur courage et leur férocité.

Auguste fit choix du pays des Daces pour y exiler Ovide.

Celui-ci y passa les huit dernières années de sa vie. Il y mourut. Son corps fut enseveli dans une petite localité située sur le rivage du Pont Euxin.

Ovide, surnommé Nason, a été l'un des plus célèbres poètes romains du siècle d'Auguste. Poète dès sa première jeunesse, comblé des faveurs d'une grande fortune, il quitta l'Italie pour visiter la patrie d'Homère, de Sophocle, d'Euripide. Il alla promener ses rêves et les frais regards de ses vingt ans sur le Parthénon, sur l'Acropole et sur les ruines de Troie. De retour à Rome il s'y fixa jusqu'à l'âge de cinquante ans, tout entier au culte des muses et aux plaisirs mondains. C'est durant ces années qu'il écrivit différents poèmes : les *Métamorphoses* — les *Fastes* — les *Remedia Amoris* — les *Héroïdes* — œuvres dans lesquelles on admire la fantaisie du poète, son âme légère et capricieuse, voltigeant à travers les époques et les formes, mais surtout un esprit original, tout à fait Romain, mêlé


P. OVIDIVS NASO SVLMONEN.
EX ANTIQVO LAPIDE SVLMONE,
QVEM IVLIVS AGAPITVS HERCVLI
CIOFANO DONO DEDIT.

OVIDE

à l'incrédulité d'un philosophe qui s'égaie aux dépens des Dieux.

Flatté des hommes, courtisé des femmes[1], bien vu à la cour d'Auguste, ami de Virgile, d'Horace, de Tibulle, de Properce, Ovide devenait célèbre : Rome lui ouvrait toutes les voies de gloire, lorsqu'un coup de foudre vint subitement frapper son existence heureuse, faite de labeur, de succès et de foi dans l'avenir. Un décret de l'Empereur, rendu par des motifs qui sont restés inconnus, le fit déporter sur les bords de la mer Noire. Triste, consterné, désespéré, il partit pour l'exil ; il y resta huit ans ; il y mourut de chagrin, inconsolé de sa disgrâce.

En se promenant sur ces rives nues et dé-

1. En 1661, Racine (il avait 21 ans) après une tragédie « Amasis » dont nous ignorons le sujet, s'occupa d'une tragédie sur les amours d'Ovide.

« J'ai fait, écrit-il à un de ses amis, refait et mis enfin dans « sa dernière perfection tout mon plan. J'y ai fait tout ce « que m'avait marqué M[lle] de Beauchateau, que j'appelle la « seconde Julie d'Ovide. Avec cela, j'ai lu et marqué tous les « ouvrages de mon héros, et j'ai commencé même quelques « vers... »

solées des bouches du Danube habitées par les Daces,

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis,

s'écrie-t-il avec amertume dans une de ses élégies. Il passa ses huit années d'exil à méditer sur les vicissitudes humaines et consola sa solitude en écrivant ses *Tristia* et ses *Epistolæ ex Ponto*, élégies pleines de grâce, de mélancolie et de désespérance. Son plus cuisant chagrin, disait dernièrement un éminent écrivain, fut la crainte d'être oublié dans Rome, négligé par ceux qui distribuent la renommée sous les portiques des Thermes.

On ne connaît pas précisément la localité du bord de la mer Noire où Ovide a été exilé. Les Roumains prétendent que c'est à Constanza (ancienne Tomi), où ils lui ont élevé un monument en marbre ; mais le prince de Ligne, qui voyageait dans le sud de la Russie et dans les Provinces soumises à la Turquie, écrit à Madame de Coigny (juin 1787), de la ville de Parthenizza :



MONUMENT ÉLEVÉ A OVIDE A CONSTANZA (ANCIENNE TOMI)

INSCRIPTION	*TRADUCTION*
HIC EGO QUI JACEO TENERORUM LUSOR AMORUM	*CI GIT LE CHANTRE FIDÈLE DES TENDRES AMOURS,*
INGENIO PERII NASO POETA MEO	*OVIDE, QUI PÉRIT VICTIME DE SON GOÛT POUR LA POÉSIE.*
AT TIBI QUI TRANSIS NE SIT GRAVE	*TOI QUI PASSES EN CES LIEUX, NE REFUSE PAS,*
QUISQUIS AMASTI,	*SI TU AS JAMAIS AIMÉ, DE DIRE.*
DICERE NASONIS MOLLITER OSSA [illegible]PENT	*[illegible]E EN PAIX REPOSER LA CENDRE D'[illegible]*

« C'est sur la rive argentée de la mer « Noire ; c'est au bord du plus large des « ruisseaux, où se jettent tous les torrents « de Tczetterdam ; c'est à l'ombre des deux « plus gros noyers qui existent et qui sont « aussi anciens que le monde ; c'est au pied « du rocher où l'on voit encore une colonne, « triste reste du temple de Diane, si fameux « par le sacrifice d'Iphigénie ; c'est à la « gauche du rocher d'où Thoah précipitait « les étrangers ; c'est enfin dans le plus beau « lieu et le plus intéressant du monde entier « que j'écris ceci.

« C'est peut-être ici qu'Ovide écrivait, « peut-être était-il assis où je suis. Ses élé- « gies sont de Ponte ; voilà le Pont Euxin : « Ceci a appartenu à Mithridate, roi du Pont, « et comme le lieu de l'exil d'Ovide est assez « incertain, j'ai plus de droit à croire que « c'est ici. Oui, c'est Parthenizza, dont l'ac- « cent tartare a changé le nom grec, qui « était Parthenion et voulait dire vierge ; « c'est ce fameux cap Parthenion où il s'est

« passé tant de choses : c'est ici que la my-
« thologie exaltait l'imagination. . . . .
. . . .

« Que fais-je donc ici? Suis-je prisonnier « turc? Suis-je sur cette côte par un nau- « frage? Suis-je exilé comme Ovide? Le suis- « je par quelque cour ou par mes passions? »
. . . .

Le pays des Daces fut pourtant autre chose qu'un lieu d'exil.

L'année 86 avant Jésus-Christ, les Daces violaient les frontières orientales de l'empire romain. Après avoir franchi le Danube, ils étaient venus occuper la Mésie, province romaine. L'empereur Domitien, à la tête d'une armée, courut la défendre. Entre Daces et Romains, la guerre devint acharnée; difficile et pénible dans les forêts et à travers les montagnes de la Mésie, elle se prolongea quatre ans. Décimés et épuisés, les Romains durent battre en retraite et signer une paix honteuse.

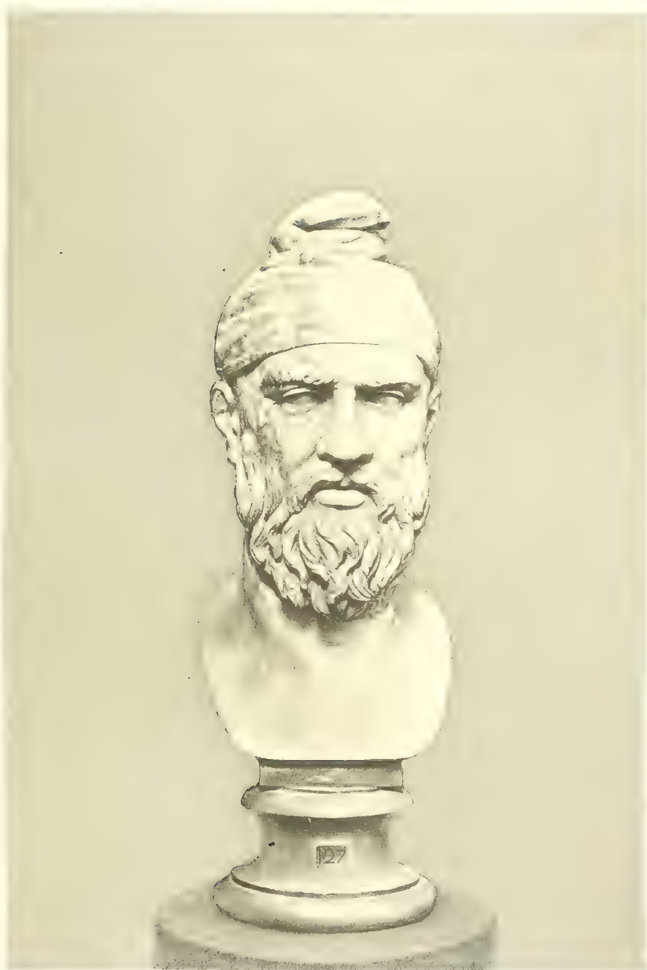
Venger cette défaite, rendre l'honneur à ses armées, relever aux yeux des « Barbares » le prestige de Rome, mettre fin à leurs invasions dangereuses et menaçantes, tels étaient les devoirs que l'Empire imposait à Trajan en montant sur le trône. Patiemment il prit ses dispositions et fit les préparatifs d'une prochaine expédition ; patiemment il attendit un prétexte pour déclarer la guerre aux Daces. Ce prétexte se présenta l'an 101 à l'occasion d'un tribut que Décébal, roi des Daces, venait de décréter contre les Romains demeurés sur le Danube. La guerre devint inévitable. Trajan marcha droit vers la Dacie. Décébal défendit son pays avec une énergie, un courage, une ténacité audacieuse que les historiens ont signalés ; mais la stratégie des généraux romains finit par triompher ; Décébal fut réduit à demander la paix. Trajan avait vengé la défaite de Domitien.

Vaincu, mais non encore soumis, Décébal ne tarda pas à préparer une coalition contre l'empire romain. Pendant cinq ans, il tra-

vailla à soulever d'abord les Parthes, puis les peuples voisins de la Dacie. Cette coalition menaçante força Trajan à marcher de nouveau contre les Daces. A la tête d'une armée nombreuse, aguerrie, Trajan traverse la Pannonie, arrive au Danube, jette sur le fleuve un pont[1] qui doit faciliter sa marche et pénètre en Dacie. Une lutte héroïque s'engage alors entre les armées romaines et daces. Elle dure onze mois. Vaincu, se sentant perdu, prévoyant le sort qui attendait son pays et ne voulant pas lui survivre, Décébal se donna la mort. Ce héros était l'âme de la Dacie; lui mort, la Dacie disparaissait, réduite en province romaine.

Le nom de Décébal brille d'un vif éclat dans les annales des pays Danubiens, il fait grande figure dans l'histoire de cette époque; ses longues et glorieuses luttes soutenues contre les armées romaines, son courage

1. Le pont construit par Trajan fut coupé l'an 117 par son successeur Adrien. Quand les eaux du Danube sont basses on distingue encore aujourd'hui ses ruines et ses restes.



UN PRISONNIER DACE

indomptable, ses talents militaires, l'amour de la patrie à laquelle il sacrifia sa vie, font de lui un homme supérieur. Il figure dans l'histoire comme le dernier représentant d'une race valeureuse.

Les Daces durent s'effacer devant les Romains de Trajan. *S'effacer* n'est pas une simple métaphore ; on ne sait véritablement ce que les Daces sont devenus ; ils n'ont laissé derrière eux aucun vestige.

La poésie comme l'art a cependant conservé le souvenir des Daces ; l'on peut citer ici les deux strophes du *Pèlerinage de Childe Harold* (chant IV) dans lesquelles, en présence de la célèbre statue du *Gladiateur mourant* (au Vatican), Byron évoque les douleurs de l'exil et le martyre des victimes sacrifiées dans les jeux sauvages du cirque :

« J'ai devant moi le gladiateur mourant ; il « s'appuie sur sa main ; son front viril dit « qu'il accepte la mort, mais qu'il lutte contre

« l'agonie, et sa tête se penche de plus en « plus sur son flanc, les dernières gouttes de « sang s'écoulent lentement de la rouge « blessure et tombent lourdes, une à une, « comme les premières gouttes d'une averse « d'orage ; maintenant ses yeux voient tour- « ner l'arène, — il est mort, avant qu'aient « cessé les cris surhumains qui saluent le « misérable vainqueur.

« Il les a entendus, mais il ne les a pas « écoutés, — ses yeux ont suivi son cœur, et « son cœur est au loin ; peu lui importe la « vie qu'il perd ; ce qu'il regrette c'est la « hutte sauvage des bords du Danube, où « s'ébattent ses jeunes barbares d'enfants, où « demeure leur mère, née en Dacie, — tandis « que lui est massacré pour le bon plaisir « des Romains. Toutes ces pensées se pres- « sent en lui jusqu'à ce qu'il rende le dernier « soupir. Va-t-il expirer sans être vengé ? — « Levez-vous, ô Goths, et assouvissez votre « colère ! »



BUSTE DE TRAJAN

BUSTE DE TRAJAN

Le Buste de Trajan est placé dans le musée Chiaramonti au Vatican, au milieu du corridor, dit de Bramante. De proportion naturelle, la tête est en basalte noir. La cuirasse et la chlamyde sont en albâtre fleuri. Rien n'est plus expressif que la tête de Trajan. Elle respire la douceur dans l'intelligence, et la bonhomie dans la grandeur ; les plis de sa bouche et de son front, ses grands yeux ouverts nous disent toute l'histoire de ce magnanime Empereur.

LA COLONNE TRAJANE

Lorsque Trajan eut vaincu les Daces, il appela auprès de lui le célèbre architecte syrien Apollodore, et il lui ordonna de dessiner un forum qui surpassât en magnificence tout ce qu'on avait jusque-là vu. Apollodore construisit le forum qui porte le nom de « Trajan ». Il lui donna 365 mètres de longueur et 166 mètres de largeur. Mais pour obtenir cet espace il dut couper une partie du mont Quirinal. La place formait un parallélogramme ; elle fut entourée d'un superbe portique à colonnes. A l'extrémité nord, l'architecte bâtit un temple ; au sud une basilique à cinq nefs coupées par quatre rangs de colonnes. Aux quatre angles de la place, il éleva des arcs de triomphe, et enfin en avant du temple, à 20 mètres de distance, il érigea une colonne triomphale, qui fut dédiée à Trajan par le Sénat Romain, l'an 99 de Jésus-Christ. On se figure aisément quel magnifique spectacle devait présenter ce forum, surtout si l'on a une idée de la richesse des matériaux qu'Apollodore y avait employées. Les frontons, les corniches, l'attique de ces divers édifices étaient revêtus des marbres les plus rares et le plus précieusement travaillés ; les

marches de la basilique étaient en jaune antique massif; la place était décorée de statues de bronze doré; la colonne était en marbre de Carrare. Aussi lorsque l'Empereur Constantin vit le forum de Trajan pour la première fois, il en demeura muet de stupeur et d'admiration, ne sachant, dit Ammien Marcellin, s'il avait devant les yeux un ouvrage de la main des hommes ou une création des Dieux.

La colonne Trajane est le seul reste de l'antiquité romaine qui nous ait été conservé dans son entier, de sorte qu'après 18 siècles environ, elle est encore debout intacte et aussi impérissable que peuvent l'être les travaux humains. Cette colonne a 44 mètres de hauteur, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de la statue qui la surmonte et qui est au niveau du mont Quirinal. Les proportions en sont fort belles, on les a reproduites à peu près dans la colonne de la place Vendôme, à Paris.

Le socle a un mètre, le piédestal 4^{m} 67^{c}, le fût de la colonne avec la base et le chapiteau 30 mètres; le piédestal de la statue a 4^{m} 67 et la statue 3^{m} 66. Le diamètre inférieur est de 0^{m} 38 plus grand que le supérieur, de manière à former vers la base le renflement qu'exige l'élégance de toute colonne. Celle de Trajan est en marbre de Carrare et se compose de 23 blocs si parfaitement unis ensemble par des crampons de bronze, qu'elle paraît être d'une seule pièce. Au-dessus du chapiteau est une petite terrasse à balustre à laquelle on monte par un escalier tournant évidé dans le bloc, et qui se trouve éclairé par 43 petites ouvertures. La colonne est comme revêtue extérieurement d'un bas-

relief en spirale qui en fait 23 fois le tour. C'est un poème en marbre qui célèbre les victoires de Trajan sur les Daces. Marches, campements, passages de fleuves, batailles, triomphes, tous les épisodes d'une histoire militaire y sont retracés dans un style fier, un peu rude même, comme il convient à un tel sujet. Le piédestal est orné de trophées, d'aigles et de guirlandes, du travail le plus parfait. C'est au-dessous de ce piédestal que les cendres de Trajan furent déposées dans une urne d'or. La statue en bronze doré couronnait autrefois le sommet de la colonne, mais cette statue ayant été transportée à Constantinople par un des empereurs d'Orient, Sixte V la fit remplacer par la statue en bronze de Saint Pierre, qu'on voit aujourd'hui. Il fit en même temps dégager le piédestal qui était enseveli dans la terre.

En 1798, le général Bonaparte donna l'ordre d'enlever la colonne Trajane et de la transporter à Paris. Paul-Louis Courier, qui faisait partie de l'armée d'Italie, en écrivait de Rome le 8 janvier 1799 à Mr Chlewaski (Polonais de distinction, établi à Toulouse et fort versé dans l'archéologie). Après avoir flétri avec indignation les dévastations causées par l'armée française, il disait : « Tout « ce qui était aux Chartreux, à la villa Albani, « chez les Farnèse, les Onesti, au musée Cle-



LA COLONNE TRAJANE A ROME

« mentia, au Capitole, est emporté, pillé, perdu « ou vendu. La colonne Trajane est cepen- « dant à peu près telle que vous l'avez vue. »

Daunou, envoyé comme commissaire à Rome, écrivait au Directeur La Réveillère (30 mars 1798) : « Il paraît que vous renoncez « à la colonne Trajane ; au fond ce serait une « entreprise extrêmement dispendieuse. » Il ajoutait dans une autre lettre : « En géné- « ral, je vois qu'il est bon de s'en tenir aux « 350 caisses ; il n'est ni juste, ni politique « de trop multiplier les enlèvements de cette « nature. »

Ce n'est pas sans raison que nous avons décrit minutieusement la construction artistique de la colonne Trajane, et que nous avons rappelé les événements historiques qui s'y rapportent.

Cette colonne n'est-elle pas, en effet, le monument le plus ancien et le plus glorieux de l'histoire des Roumains? Les 2 500 figures qui se meuvent dans cet immense bas-relief

ne sont-elles pas encore vivantes? Cette sculpture historique ne reproduit-elle pas avec une fidélité remarquable les types, les costumes, les détails de la vie des Roumains de notre époque? N'est-elle pas l'unique monument qui rappelle les Daces disparus?

La conquête de la Dacie, la victoire des Romains rappelée aux générations de nos jours par ce glorieux témoin survivant : la colonne Trajane. L'histoire mouvementée de cette colonie romaine établie et organisée sur un territoire conquis, au milieu de peuplades ennemies et hostiles. Les siècles d'invasions, de luttes, de servitude qu'eut à subir cette famille latine, isolée de sa métropole. Le courage, l'énergie qu'elle déploya à défendre sa nationalité, à conserver jusqu'à nos jours sa langue, ses mœurs, son caractère originaire; tous ces souvenirs, tous les sentiments d'étonnement admiratif que réveille ce long passé mêlé de gloire et de misères, deviendront, comme nous le verrons plus loin, autant de titres à l'intérêt et à la sym-

ÉPOQUE DE DOMITIEN ET DE TRAJAN.

DACIE — COLONIE ROMAINE.

pathie des grandes puissances de l'Europe, lorsque au Congrès de Paris ces populations revendiqueront, au nom de leur antique origine, le droit à l'existence et à l'indépendance.

En 1855, à la veille du Congrès de Paris, le prince Georges Stirbey, envoyé en mission par son père, le prince régnant de Valachie, auprès des cabinets de Vienne, de Turin, de Paris, ne manqua pas, dans une lettre adressée à M. le comte de Cavour, de rappeler les liens de parenté qui unissaient la Roumanie à l'Italie, et de placer les droits historiques de son pays sous la protection du grand ministre italien.

Nous reproduisons ici un passage de cette lettre.

A S. E. Monsieur le Comte de Cavour.

. . . .

. . . .

« Voulez-vous, Monsieur le Comte, re-
« trouver les habitants de l'ancienne Rome
« à travers les âges ? Voulez-vous rencontrer

« des Daces, cette nation disparue après
« avoir été vaincue sur le Danube par vos
« ancêtres? Venez en Roumanie par le nord,
« par la Transylvanie. Depuis les monts Carpates au Danube, et à la mer Noire, vous
« trouverez une population de 7 à 8 millions d'habitants ayant un type bien original, bien accentué; parlant tous la même
« langue; portant tous le même costume;
« chantant tous les mêmes airs nationaux;
« dansant tous cette « hora » antique, qu'on
« danse en rond pour imiter, dit un poète
« grec, la marche des astres autour du soleil.
« Observez les paysans laboureurs; le joug
« de leurs bœufs ou de leurs buffles noirs,
« n'est autre que le joug du Latium; leur
« charrue, la charrue antique latine. Leurs
« chaussures sont les sandales de cuir, attachées par devant avec une courroie —
« *l'opinca* que portaient les cohortes romaines en campagne. Leur costume? un
« veston par-dessus une chemise tombante, le
« bonnet de mouton noir fixé crânement sur

« la tête, la peau de mouton brodée jetée
« hardiment sur les épaules. Admirez ces
« femmes jeunes et vieilles d'une beauté
« bien italienne avec le corsage, la jupe et
« le double tablier, enrichi de broderies :
« écoutez-les parler ; n'entendez-vous pas le
« latin populaire, le vieux patois des légions
« romaines ? Arrêtez l'un quelconque de ces
« paysans ; demandez-lui : Qui es-tu ? de
« quelle nation es-tu ? *Sînt Roumān,* vous
« répondra-t-il simplement et sans hésiter :
« Je suis Roumain. « Romanus sum. »

« Tout cela est de nos jours, Monsieur le
« Comte, et a vingt siècles. Ce sont bien là,
« reconnaissez-le, les revenants de l'époque
« des Césars — descendus tout droit et bien
« vivants de la colonne Trajane. Ils sont
« ignorés de l'Europe ; ils méritent cepen-
« dant de nourrir vos réflexions et d'occu-
« per votre cœur. . . . .
. . . .

GEORGES B. STIRBEY

25 février 1855.

II

EMPIRE BULGARE

La contrée qui s'étend entre les Karpathes, le Danube et la mer Noire se romanisa très rapidement : tandis que l'on ne trouve nulle part de vestiges de la première civilisation du pays, nombreux au contraire sont les noms géographiques ou les ruines de monuments qui attestent l'influence exercée par les Romains; les noms de Sévérine, de Karakal, les restes du pont de Trajan, la double et triple rangée de remparts construite par Trajan dans la Dobroucha, la ligne ininterrompue de monticules, de tumulus élevés à des distances régulières de 400 mètres environ, qui traverse tout le pays, les débris de chaussées que l'on remarque aujourd'hui en-

core, disent assez combien la domination romaine se fit profondément sentir.

Mais ces colonies qu'avait établies Trajan — avec quel succès, nous le savons — se trouvaient sur la route qu'allaient suivre les invasions barbares; la situation qu'elles occupaient les exposait avant tout le reste du monde occidental à être battues par ce flot qui se déversa de l'Asie sur l'Europe. Les Goths furent les premiers envahisseurs qui profitèrent de la trouée du Danube, cet admirable chemin qui s'offrait à eux. Aussitôt Aurélien (vers 260) abandonna la Dacie. Après les Goths, ce fut le tour des Huns et des Gépides.

Peu à peu les villes se dépeuplèrent, les Romains se retirèrent vers les montagnes et cherchèrent un refuge dans les forêts dont elles étaient couvertes. Ils se livrèrent à la vie nomade et à l'élevage des bestiaux. L'Olténie (pays de l'Olto) ainsi que la Transylvanie furent par excellence les pays où la nationalité de ces Romains de Trajan se conserva

pure de tout mélange avec les envahisseurs asiatiques, et à l'heure actuelle encore c'est dans cette partie de la Roumanie que se retrouve le véritable type latin.

Vers la fin de ve siècle les Romains furent rejoints dans leurs montagnes par des Slaves, Serbes et Polonais, qui venaient, eux aussi, y chercher un refuge. Une pénétration s'établit alors entre les Romains, qui avaient absorbé les Daces, et les Slaves. Comme les Romains, préoccupés seulement d'échapper aux invasions barbares, avaient perdu, dans la vie nomade qu'ils avaient menée, toutes les notions d'organisation politique, ce fut aux Slaves avec lesquels ils se trouvèrent en contact qu'ils les empruntèrent naturellement et avec eux fondèrent un empire.

La fondation en 679 du premier empire bulgare amena une fusion plus intime de l'élément romain et de l'élément slave. La domination de cet empire s'étendit des pays du sud du Danube où il était né, jusque sur la Dacie trajane.

« Le peuple Daco-Romain, dit un historien, finit par absorber l'élément slavon, et la nationalité roumaine se constitua définitivement. Cette constitution résulte de l'amalgame toujours plus intime des trois éléments principaux dont la nationalité roumaine se compose : le Dace, le Romain et le Slave, dont le second étouffa le premier, absorba le dernier et imprima au peuple roumain comme caractère ethnographique celui de la race latine. »

Cette influence bulgare se fit sentir dans la littérature, dans la législation et dans la religion. A la couche païenne de la civilisation primitive romaine se superposa un élément chrétien : la croyance dans les vieilles divinités est remplacée par le rite orthodoxe slave. La langue slave s'introduit partout et règne en maîtresse jusqu'aux XVIe et XVIIe siècles, qu'il s'agisse des manuscrits d'évangile, des actes judiciaires ou des annales nationales. La législation est en partie écrite, en partie non écrite : écrite,

elle prend le nom slave de « pravila » et comporte des règles religieuses ; non écrite, elle se compose des lois civiles et sociales et reçoit le nom latin de « légé ». Beaucoup des prescriptions de la légé étaient marquées à l'empreinte de Byzance ; les Bulgares très civilisés, en effet, fréquentaient les écoles de Constantinople et en rapportaient le droit byzantin.

Cette culture slovène et byzantine se développa pendant plus de deux siècles à la faveur de la tranquillité où vécurent Slaves et Roumains de 678 à 898. Les deux peuples intimement mêlés, grâce à des alliances contractées d'abord par les chefs souverains, puis par les nobles des deux pays, commençaient à redescendre vers la plaine, lorsque l'invasion des Hongrois, contournant les Karpathes par le nord, fut pour eux une nouvelle alerte. Les Roumains regagnèrent leurs montagnes. Ils y vécurent organisés suivant les principes politiques des Slovènes, sous des voïvodes ou chefs de district et des

kniases ou chefs de villages. Leur droit coutumier réglait non seulement leurs relations privées, mais encore les obligations qu'ils étaient tenus de remplir vis-à-vis de leurs maîtres. Les Roumains achèvent ainsi la constitution de leur nationalité dans les montagnes qui leur servent d'abri.

Une fois armés pour la lutte, doués d'une vitalité suffisante, ils vont descendre vers la plaine et se diriger vers la Moldavie et la Valachie.

Ce sont les persécutions exercées par les Hongrois catholiques, depuis Étienne le Saint, contre les Roumains orthodoxes, qui déterminent en 1290 l'émigration de Radou le Noir et la création de la Valachie. Le pays va porter le nom de Mountenia ou pays des montagnes : cette qualification donnée à un pays de plaines ne peut s'expliquer que par l'origine des habitants qui le peuplent désormais et de la race desquels la montagneuse Olténia a été le berceau. En 1348 se fonde la Moldavie.

Les Slaves du nord et les Grecs du Bas-Empire, désignaient sous le nom de Wlack[1], ou Wolosk, tous les peuples d'origine Romaine. Les Turcs, les peuples voisins, et en dernier lieu la diplomatie européenne, distinguèrent sous le nom de « Valachie » cette partie de la colonie Romaine bornée au Nord par le rempart naturel des Karpathes, et se terminant vers le sud au Danube. Ils appelèrent Moldavie, d'un fleuve appelée Moldava, toute la partie également Romaine, située au Nord-Est, commençant à la Bucovine et finissant au Pruth. Fait historique assez curieux, le mot ou le nom de Valaques n'a jamais eu de correspondant dans la langue du pays.

1. M. René Pinon, qui a fait une étude très sérieuse et trés documentée de la Macédoine et des pays du Bas Danube, donne au mot *Valaques* une tout autre origine. Le mot Valaque, écrit-il, c'est tout simplement le mot latin *Villicus :* le Valaque c'est le vilain. Jusqu'à l'époque de Justinien, toute la Macédoine parlait latin. Les « Barbares » désignèrent par le mot *villici,* valaques, ceux qui appartenaient à la société organisée, les paysans latins. De même en Moldavie et en Valachie, les Valaques, c'étaient aussi les latinisés; la Thessalie s'est appelée longtemps Grande Valachie. Les Roumains sont des Daces parlant latin.

La colonie Romaine s'étendait cependant au delà de ces deux provinces. Elle occupait en plus la moitié méridionale de la partie appelée aujourd'hui la Bucovine, une partie de la Transylvanie, qu'elle distinguait sous le nom de « *Ardeal* », puis une partie des frontières de la Bessarabie. Sur la rive droite du Danube, elle avait pénétré en Macédoine, en Albanie et en Thessalie. Les historiens et les auteurs ont désigné sous le nom de « Daco-Romains » les Latins fixés sur la rive gauche, et sous le nom de « Coutzo-Vlaques » ceux qui avaient pris pied sur la rive droite du Danube.

Tout le sol de ces contrées était d'une remarquable fertilité, non seulement dans les parties montagneuses, mais encore et surtout dans les plaines. Arrosé par plusieurs rivières, qui coulent presque parallèlement du Nord au Sud, et qui descendent des Karpathes : l'Olto, le Giou, l'Argesch, le Sereth, le sol présente une couche d'humus d'une grande profondeur et d'une puissante fertilité.

Les premiers qui convoitèrent cette riche contrée furent les Turcs. Des luttes acharnées furent soutenues par les Roumains pour assurer leur existence. Finalement des capitulations furent conclues entre la Valachie et l'empire Ottoman en 1393. Le Sultan dut se contenter d'un faible tribut de 300 piastres turques en qualité de Suzerain.

Nous donnons ici le texte du traité qui fut conclu entre Mircea et Bayazed ; et nous attirons l'attention sur les titres reconnus par le Sultan Ottoman au Prince Roumain Mircea.

Traité conclu entre Mircea, Prince de Valachie, et le sultan Bajazed Ier, surnommé la Foudre de Dieu, l'an 1393, de J.-C.[1].

I. Par notre grande clémence, nous consentons que la Principauté nouvellement soumise par notre force invincible, se gouverne d'après ses propres lois, et que le prince de Valachie ait le droit de faire la guerre et la paix, et celui de vie et de mort sur ses sujets.

II. Tous les chrétiens qui ayant embrassé la religion de Mahomet passeraient ensuite des contrées soumises

1. Archives Impériales de Vienne.

à notre puissance, en Valachie, et y deviendraient de nouveau chrétiens, ne pourront être nullement réclamés et attaqués.

III. Tous ceux des Valaques qui iraient dans quelque partie de nos possessions, seront exemptés du Kharatch et de toute autre capitation.

IV. Les princes chrétiens seront élus par le Métropolitain et les boyards.

V. Mais à cause de cette haute clémence, et parce que nous avons inscrit ce prince raïach dans la liste de nos autres sujets, il sera aussi celui-ci tenu de payer par an à notre trésor impérial trois mille piastres rouges du pays, ou cinq cents piastres d'argent de notre monnaie.

Donné à Nicopolis en 795, du mois de Rebiul ervel, ou en 1393, et inscrit dans les archives impériales.

Voici les titres que prend Mircea :

Nous Mircea le Grand, voïvode par la grâce de Dieu, souverain, prince et seigneur de toute la Valachie, depuis les Karpathes jusqu'à la Tartarie (la Bessarabie), duc de Fogarasch et d'Almasch, maître du Banat, possesseur des deux rives du Danube jusqu'à la mer Noire, seigneur de Silistrie et de toutes les contrées et les villes jusqu'aux montagnes d'Andrianopole.

Aux XIIe et XIIIe siècles, à la suite de guerres heureuses, s'était formé le second empire roumain-bulgare assis sur les deux rives du Danube. Comme le premier empire

bulgare, et plus encore que celui-ci, cet empire subit l'influence intellectuelle et morale de Byzance. Les Bulgares prétendirent, sur beaucoup de points, imiter les Grecs, leurs voisins : les empereurs de Byzance réunissaient en eux l'autorité laïque et religieuse ; il en fut de même des empereurs bulgares. Les empereurs de Byzance fondaient des monastères ; les empereurs bulgares voulurent en fonder aussi. Les donations des empereurs byzantins firent école dans les pays roumains : là aussi il y eut des monastères libres, des monastères épiscopaux et des monastères dédiés[1]. Le courant d'idées et d'échanges intellectuels qui s'établit entre les deux empires voisins porta naturellement les empereurs bulgares, lorsqu'ils eurent besoin d'hommes intelligents et cultivés, à faire appel aux Grecs de Constantinople. Ainsi se trouva préparée la domination phanariote, qui allait peser si lourdement sur les Principautés.

1. Sur les couvents dédiés, cf. BIBESCO, *Le règne de Bibesco*. Paris, Plon, 1893, I, p. 60 sq.

III

LES PHANARIOTES

Au pied d'une des sept collines qui faisaient l'orgueil de l'ancienne Byzance, s'étend le long de la Corne d'Or un quartier appelé le *Phanar*. Ce quartier, qui se fait remarquer de nos jours par sa tristesse et sa tranquillité déserte, a eu, à une époque lointaine, une histoire brillante et mouvementée. La société agitée du Bas-Empire : avocats, politiciens, maîtres d'écoles, négociants, y déployaient une activité politique, littéraire et commerciale ; tandis que les dames y étalaient dans leurs salons les élégances de la vie orientale et y entretenaient le goût des arts et des belles-lettres de la Grèce antique.

C'est dans ce quartier qu'après la prise de

Constantinople, et la chute de l'Empire, les chrétiens vaincus s'empressèrent de se grouper autour de leurs évêques, de leur synode, de leur patriarche. Du jour au lendemain, le Phanar, ce centre de lumières, d'activité, de souvenirs, de légendes, devint un îlot silencieux entouré par la barbarie sauvage et l'impassible indolence des Turcs.

Condamnés à vivre à côté des mahométans, les chrétiens eurent tout d'abord une situation difficile, pénible et périlleuse. Traités de renégats par leurs frères de Thessalie et de l'Épire, qui leur reprochaient la facilité avec laquelle ils supportaient le joug de ces barbares étrangers; par les Turcs ils étaient désignés sous le nom méprisant de « ghiaours », et haïs par eux comme n'appartenant pas à la religion de Mahomet. De quelle ingénieuse prudence il leur fallut s'entourer, pour vivre en sécurité dans Byzance! De quelle souplesse, de quelle discrétion ils durent user pour vaquer librement à leurs affaires! Quel prestige d'humilité! quelle

délicatesse de langage il leur fallut inventer pour gagner la tolérance des Turcs!

Les sultans avaient remarqué et admiré l'activité, la culture, l'intelligence de ces « ghiaours »; mais poussés par la fierté naturelle qu'ils tenaient de leur caractère conquérant, alliée à une défiance générale qui venait de leur inexpérience dans les affaires de l'Europe, ils exclurent tous ces chrétiens de l'administration et de la politique, les laissant libres de satisfaire leur esprit d'entreprise dans la banque et le commerce.

Aussi, tandis que les familles chrétiennes qui se targuaient d'une antique et illustre origine s'immobilisèrent dans leurs maisons paternelles du Phanar avec l'espoir de relever dans le silence et le recueillement leurs écoles détruites et de sauver ce qui pouvait rester de leur nationalité, d'autres familles quittèrent les rives du Bosphore, allèrent s'établir dans les ports principaux de la Méditerranée, y jetèrent les bases de puissantes maisons de commerce, y entretinrent

un courant régulier de rapports et d'intérêts avec leurs frères de Constantinople.

Les évêques de Byzance, de leur côté, poussés par le fanatisme religieux, travaillaient avec une patriotique persévérance à entretenir dans ces familles dispersées le culte du passé, à réveiller le souvenir glorieux de l'Empire vaincu, à exciter l'ambition de ces exilés en leur prophétisant une renaissance et une régénération prochaine.

Pleine de confiance dans l'avenir, chaque jour plus riche, plus lettrée, plus raffinée, plus habile dans son commerce, plus probe dans ses transactions commerciales avec les étrangers, familiarisée avec le langage des peuples européens avec lesquels son négoce la mettait en rapport, la colonie grecque du Phanar se fit remarquer par son intelligence, son union, son ambition; elle gagna du prestige et de l'influence, elle finit par s'imposer bientôt à l'attention de la diplomatie européenne et par s'insinuer même dans la confiance du Gouvernemeut Turc.

Un jour vint où le patriarche de Constantinople se fit proclamer officiellement chef de l'église orthodoxe, c'est-à-dire pape de l'Église d'Orient.

Byzance se survivait à elle-même.

Oui, c'était Byzance avec ses qualités, ses rêves de grandeur; mais aussi Byzance avec ses défauts trop célèbres, son excessive subtilité, ses intrigues vaines et stériles...

Le voyageur anglais Wilkinson[1], au début du XIXe siècle, admirait chez ces Phanariotes tous les traits du caractère grec : il y découvrait la source de leur supériorité et l'origine de leur étonnante fortune; il admirait en eux « le génie de l'invention », l' « aptitude à la parole » ; il opposait « leur activité, leur légèreté » à « la gravité cérémonieuse et stupide des Turcs ». Mais leurs défauts ne trouvaient pas grâce non plus

1. WILKINSON, *Tableau synoptique, géographique et politique de la Valachie et de la Moldavie*, trad. de l'anglais, par M***, Paris, 1821. Wilkinson était précepteur des enfants du prince Ypsilanti.

devant cet observateur sagace : « ... Les enfants, disait-il, cabalent entre eux et contre leurs pères; ils ont tous reçu une excellente éducation et leurs mœurs sont polies. Mais ils sont en même temps hautains, orgueilleux et ambitieux à un excès ridicule, eu égard au mépris que les Turcs leur témoignent... Ils ne montrent point de sollicitude pour la liberté comme les habitants des îles. Les petites intrigues du sérail font les occupations habituelles. »

C'est à ces qualités et à ces défauts que les Grecs du Phanar durent l'influence considérable qu'ils acquirent en peu de temps. La conscience de leur valeur fit d'eux des ambitieux; et à ces ambitieux la richesse n'apparut pas comme le but dernier de leurs efforts : elle fut surtout pour eux le moyen de parvenir à satisfaire leurs rêves de pouvoir, leurs grandioses visées d'avenir, qui se reliaient aux souvenirs brillants de Byzance disparue. Par la puissance de l'or, ils s'immiscèrent d'abord d'une manière

occulte dans les conseils de la Sublime Porte : leur connaissance des langues étrangères devait les y introduire ouvertement ensuite. Le Turc se flattait d'ignorer les langues des infidèles : était-ce scrupule religieux, stricte observance du Coran, ou plus simplement paresse ou orgueil? peu importe; le fait est qu'il lui fallut des interprètes. Les Phanariotes, versés grâce à leur commerce dans la connaissance du français et de l'italien, — les deux langues diplomatiques de l'Orient, — lui servirent de traducteurs : ils n'eurent d'abord en cette qualité aucun caractère officiel. Mais, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, le phanariote Panaïotakis, fort de l'amitié du grand vizir, le célèbre Kouprougli, obtint que ses fonctions de traducteur devinssent officielles : il fut, sous le titre de « drogman », l'un des premiers dignitaires de la Sublime Porte. Ce fut l'origine immédiate de la puissance avouée des Grecs du Phanar. Ils prennent rang avec Panaïotakis dans les degrés les plus élevés

de la hiérarchie des fonctionnaires ottomans. Cet éclatant succès les met en passe de prétendre à tout. Ils peuvent dès lors ne plus faire mystère de leurs ambitions au trône des Provinces chrétiennes du Danube.

Trois éléments contribuèrent donc à former l'organisme roumain : les Daces, fondement primitif de la nationalité roumaine, disparus par un phénomène d'absorption dont il n'existe peut-être pas d'autre exemple aussi complet dans l'histoire du monde, les Latins et les Slaves ensuite, qui ont laissé chacun des traces différentes. L'organisation politique, la jurisprudence, certaines mœurs trahissent l'influence slovène ; mais à la poésie populaire, au costume, à la langue, à la race on s'aperçoit aisément que l'élément latin a été prédominant dans la constitution de la nationalité roumaine, qu'il s'est enrichi du contact des autres influences, mais qu'il n'a été ni altéré, ni déformé par elles. C'est à cette persistance de son élément consti-

tutif primordial que le peuple roumain doit sa psychologie particulière : c'est par elle qu'on s'explique l'essor qu'a pris la Roumanie lorsqu'elle fut rendue à elle-même et qu'elle fut délivrée des influences slave et byzantine, qui l'opprimèrent pendant tant de siècles.

Au moment où les Grecs du Phanar devinrent tout-puissants à Constantinople, ils avaient acquis depuis longtemps une influence considérable dans les Principautés.

Ces contrées fertiles, où les empereurs bulgares avaient introduit les Grecs, les avaient tentés de bonne heure. La lutte s'était engagée sans tarder entre eux et l'aristocratie indigène des boyars. Le traité de Belgrade, signé en 1593 entre Michel le Brave et Sigismond de Transylvanie, exclut les Grecs de toutes les fonctions de l'État. Avec le prince Radou Mihméa, nous assistons à un retour offensif des Grecs, retour

offensif bientôt suivi d'un double massacre. Ces événements provoquent une chrysobulle de 1631 dirigée contre eux ; ce décret devient bientôt lettre morte, puis en 1655 il est remis en vigueur par le prince Constantin Bessaraba. Mais Bessaraba à son tour est renversé par les Grecs en 1659. Ils s'étaient surtout occupés des biens ecclésiastiques, et la mainmise des Grecs sur les biens dits « conventuels » est certainement l'œuvre à laquelle tendirent leurs plus grands efforts dans les Principautés.

C'est après la prise de Constantinople qu'on avait vu apparaître les moines grecs en Moldavie et en Valachie ; ils y venaient pour apitoyer les administrateurs des couvents sur la situation précaire des monastères de la Roumélie et du Mont Athos dénommés « Saints Lieux », sur le dénuement du patriarche de Constantinople. Les couvents roumains étaient nombreux et riches. Le pays s'en était couvert dans les siècles qui suivirent la fondation des Principautés ; et,

à cette floraison, les nécessités pratiques eurent autant de part que l'esprit religieux : abri pour les voyageurs en temps de paix, institution charitable qui entretenait des hôpitaux et des écoles, le couvent servait de forteresse en temps de guerre. L'éloquence enveloppante des moines grecs persuada facilement aux administrateurs de ces couvents de les placer sous le patronage de leurs patriarches et des « Saints Lieux », de les leur « dédier ». Un don annuel, peu important et prélevé exclusivement sur le superflu du revenu de ces couvents, fut d'abord la contre-partie et la manifestation de cette dédicace, qui, dans l'ordre religieux, établissait entre les deux parties à peu près les mêmes relations que les liens de suzeraineté dans l'ordre politique. A l'origine les « Saints Lieux » n'eurent sur ces couvents dédiés que le droit d'inspection : mais peu à peu ils obtinrent celui de désigner les supérieurs ou « hégoumènes » de ces couvents. Vers quelle époque s'opéra cette mainmise des « Saints Lieux »

sur les couvents des Principautés par la nomination des hégoumènes? Il est difficile de le dire. Il semble qu'on peut la faire remonter au règne de Radou V le Grand, à la fin du xve siècle, moment où le patriarche de Constantinople Niphon, personnage remarquable par sa moralité et son intelligence, fut appelé par ce prince pour opérer la réforme du clergé. Quoi qu'il en soit, les effets de la dédicace changèrent dès lors complètement : les hégoumènes des couvents furent exclusivement grecs; l'intégralité des revenus se trouva absorbée au profit des « Saints Lieux »; il ne fut plus question des obligations primitives que les couvents avaient assumées envers le pays, qu'il s'agît de l'entretien des écoles et des hospices ou des subsides réservés à l'État.

Les actes de fondation d'un grand nombre de couvents furent même falsifiés afin d'en permettre la dédicace aux « Saints Lieux ». Les excès furent tels que le prince Mathieu

Bessaraba, par une chrysobulle [1] de 1539, chassa les hégoumènes grecs du pays et défendit toute dédicace à l'avenir ; mais l'anathème fameux que lança Bessaraba contre quiconque enfreindrait les dispositions de sa chrysobulle fut vain : les hégoumènes grecs, moins d'un siècle après, avaient à nouveau reconquis le terrain.

On voit, par tous ces faits, à quel point l'élément hellène s'était implanté dans les Principautés. Avant même l'époque dite des Phanariotes, des Grecs avaient occupé le trône des Principautés, et l'on peut citer les noms de Duca Voda en 1666, d'Ilias Voda en 1667, de Demètre Cantacuzène en 1674, d'Antoine Russet en 1676.

Et comment les Grecs n'auraient-ils pas joué dans les Principautés un rôle de plus en plus important ? Ils étaient possesseurs d'immenses fortunes et précisément les questions d'argent devenaient de plus en plus prépon-

1. On trouvera cette chrysobulle notamment dans Bibesco, *op. cit., appendice.*

dérantes dans l'attribution des trônes des Principautés. Les boyars moldaves et valaques, pour obtenir leur élection au trône, intriguaient à prix d'or : les candidats au trône devaient répandre l'or à Jassy ou à Bucarest pour décider les hésitants ; il fallait de l'or pour les Polonais et pour les Hongrois ; il en fallait surtout pour les Turcs, pour le grand vizir, pour ses familiers, pour tous les dignitaires ottomans de la Sublime Porte, que les dissensions des boyars érigent de plus en plus en arbitre suprême, qui en profite pour spéculer à chaque élection et pour grossir d'une manière presque indéfinie le tribut qu'elle prélève sur les Principautés. « L'acquisition d'une des couronnes roumaines devient une affaire : elle se met en commandite. » Les Grecs sont les banquiers et les bailleurs de fonds : mais comment se contenteraient-ils de ce rôle, maintenant qu'un de leurs, Panaïotakis, a acquis à Constantinople une des plus importantes fonctions de l'empire, et qu'il a, en fait, la direction des

affaires étrangères de la Sublime Porte ?

Ainsi donc tout conspire à la grandeur des Phanariotes : tout semble les désigner pour le trône des Principautés.

Les dissensions des boyars indigènes ont annihilé au profit de la Sublime Porte les capitulations que l'intraitable bravoure des Moldaves et des Valaques lui avait arrachées ; cette aristocratie doit à ses trahisons de ne plus rencontrer auprès du Divan que suspicion et que méfiance ; à l'inverse, les Grecs du Phanar ont acquis à Constantinople, par leur intelligence et par leur richesse, une influence toujours croissante ; et les Principautés, où ils se sont infiltrés déjà lentement, sont le but de leur ambition.

Telle est la situation au début du XVIIIe siècle.

La chute de Cantemir et celle de Brancovano précipitent ce double mouvement en sens inverse qui fait décliner les boyars indigènes et monter les Grecs du Phanar.

En 1711, la Sublime Porte installe pour plus d'un siècle les hospodars phanariotes sur le trône des Principautés.

Que la Porte ait songé un moment à transformer les Principautés en pachaliks, c'est ce qui est certain, mais elle recula devant une mesure qui peut-être eût été mal accueillie par l'Autriche et la Russie. La nomination des Phanariotes à Jassy et à Bucarest ne courait pas risque de soulever le mécontentement de ces puissances ; ces Grecs étaient des « raïas » comme ceux qu'ils devaient gouverner. Quant à la Porte, elle évitait par là les princes indigènes : la servilité des Phanariotes et leur caractère d'étrangers semblaient la prémunir contre toute trahison.

Dès que le Grand Seigneur a désigné l'hospodar, celui-ci envoie dans sa principauté un Phanariote comme lui, avec le titre de kaïmakam, sorte d'interroi qui gouvernera la province jusqu'à son arrivée et qui préparera le palais, car l'hospodar lui-même ne viendra

que plus tard. Quelques jours avant son départ on procède à son investiture, investiture double, politique et religieuse, ottomane et grecque. Le Phanariote choisi pour gouverner l'une des Principautés est investi par la Sublime Porte avec les cérémonies observées pour la création des pachas et des vizirs : le rang qui lui est conféré n'est pas inférieur à celui de grand vizir ; il aura le droit de porter le costume des plus hauts dignitaires turcs, à l'exception du turban, réservé aux seuls musulmans, qu'il remplacera par un bonnet volumineux en drap jaune. Il prête serment de fidélité au Sultan, puis sa qualité de colonel des janissaires l'oblige à se rendre aux casernes et à goûter la soupe des soldats. Suivi d'un long cortège, il se dirige vers l'église patriarcale « où l'on répète, dit Wilkinson, les mêmes prières et le même cérémonial qui étaient auparavant observés à l'inauguration des empereurs de Byzance ». Peu de temps après cette cérémonie, l'hospodar quitte Constantinople ; il

s'arrête à quelque distance de la ville, pour établir dans son cortège l'ordre qui devra régner pendant tout le voyage. Ce n'est pas chose facile : il est accompagné de 200 Albanais en armes, de rite grec, et de trois cents autres personnes qui forment sa maison et celle des boyars de sa suite ; un interminable convoi de voitures de toutes sortes ferme la marche. Au bout de vingt-cinq à trente jours l'hospodar parvient aux portes de sa ville ; il y entre au bruit des cloches, mais, observe un écrivain, « le son des cloches qui retentit dans les airs répand la joie dans le cœur des courtisans, tandis qu'il jette le peuple dans la consternation ; pourrait-il se réjouir à l'aspect de ce nouveau souverain qui, semblable à un vautour, vient pour se jeter sur sa nouvelle proie ?

L'hospodar reçoit la bénédiction de l'archevêque métropolitain, puis il pénètre dans son palais, où le kaïmakam a tout fait disposer.

Une assemblée des boyars est convoquée ; le divan effendi, secrétaire turc de l'hospodar,

chargé de correspondre avec la Porte, lit le firman qui nomme l'hospodar. Celui-ci fait alors un discours dans lequel il détaille par avance tous les bienfaits du règne qui va s'ouvrir; le moment le plus impatiemment attendu est celui où il proclame les nominations des dignitaires. Une fois cette proclamation faite, l'assemblée est dissoute et le règne commence.

On sait quel jugement sévère et mérité l'histoire a porté sur les Phanariotes [1], quels souvenirs douloureux et tenaces cette domination a laissés pour longtemps dans l'esprit du peuple des Principautés. Les hospodars de l'époque phanariote n'ont été véritablement que de « simples publicains étrangers sous le titre de princes » [2]. C'est la fiscalité — poussée jusqu'à ses plus odieuses limites — qui est la caractéristique de leur pouvoir, on hésite à dire de leur administration. L'hospo-

1. Marcos Zallony, *Essai sur les Phanariotes*. Marseille, 1824, p. 40.

2. A. Rambaud, *Histoire générale Lavisse et Rambaud*, tome VI, p. 850.

dariat des Principautés fut un des postes les plus lucratifs dans l'empire ottoman, qui en comptait beaucoup, et dont les fonctionnaires ne s'embarrassaient guère de scrupules à l'égard des populations dont ils avaient la conduite. Les revenus réguliers du prince, qui possédait en propre certains impôts, tels que la capitation des personnes, celle des moutons, celle des abeilles, l'exploitation des mines de sel, la perception des droits de douane, étaient évalués pour la Moldavie, la moins riche des deux principautés, à 1,500,000 francs par an environ, somme énorme pour l'époque [1]. Mais la rapacité des Phanariotes ne pouvait s'en contenter ; leurs exactions furent sans limite, elles témoignent de la plus admirable ingéniosité dans le pillage.

Tous les moyens sont bons aux Phanariotes : tantôt ils diminuent la valeur des monnaies étrangères, au moment où les impôts sont perçus, pour la rétablir ensuite

1. Zalloni, *op. cit.*, p. 58

s'ils ont des paiements à faire [1]; tantôt ils profitent du droit qu'ils se sont arrogé de juger en dernière instance; l'inextricable chaos des usages mêlés à des vestiges de lois byzantines ou romaines, leur permet de rendre la justice au plus offrant, sans que l'iniquité paraisse trop flagrante; et comme la sentence d'un hospodar peut être à l'infini réformée par ses successeurs, il y a dans ce droit de juridiction la source, pour plusieurs hospodars, de revenus considérables à propos d'une même affaire [2]; s'ils codifient les lois, comme Alex. Ypsilanti (1774) ou Caradgea (1816), ils ont bien soin d'en respecter l'obscurité; tantôt, comme Alexandre Morouzi, ils imaginent pendant une mauvaise récolte d'acheter de force, à bas prix, tout le blé du pays, pour le revendre ensuite cinq ou six fois plus cher, avec défense expresse

1. Zallony, *op. cit.*, p. 61.

2. Raicevich (Ign.-Stef.), *Voyage en Valachie et en Moldavie*, trad. de l'italien par N.-M. Lejeune, ex-professeur particulier de S. A. le prince de Moldavie. Paris, 1822, p. 75 et suiv.

d'en acheter au dehors [1]; tantôt ils profitent de ce que la Sublime Porte fait des réquisitions de bétail et de céréales dans les Principautés, pour en exagérer le chiffre et disposer à leur profit de la différence [2]; tantôt ils créent de nouveaux impôts : « le căminarit, le fumărit, le gărdararit, le soponarit, le căntărărit, la spendonia ». « Ce fut, dit M. Pompiliu Eliade, tout un vocabulaire spécial que celui de ces impositions indirectes, vocabulaire qu'on a bien de la peine à comprendre aujourd'hui [3]. »

Mais c'est surtout de la vente des fonctions et des dignités que les hospodars phanariotes tirent leurs ressources les plus considérables. Obtenir une fonction publique, c'est le moyen de s'enrichir le plus rapide et le plus sûr. Quand l'exemple vient de si haut, quel fonctionnaire hésiterait à dilapider les fonds dont il a la garde ou à pressurer les malheu-

1. Pompiliu Eliade, *L'influence française sur l'esprit public en Roumanie.* Paris, Leroux, 1898, p. 95.

2. Zallony, *loc. cit.*

3. *Op. cit.*, p. 6.

reux qu'il doit administrer? Non seulement les fonctionnaires ne coûtent rien au trésor des Principautés, ou, ce qui revient au même, au trésor du Prince, mais ils lui rapportent : ils offrent, pour obtenir leur nomination, des sommes qui contrastent singulièrement avec l'importance des fonctions qu'ils sollicitent. Ils savent que par leurs exactions ils rentreront sous peu largement dans leurs frais ; ils ne consentent qu'une avance.

Si les dignités se vendent si bien, c'est qu'elles sont le moyen d'accéder aux fonctions publiques. Après le titre, on aura la place, ou du moins on l'espère. La boyarie, en effet, a changé de caractère ; elle est de plus en plus ouverte, de plus en plus nombreuse. Dans les premiers temps des Principautés, les boyars ne se recrutaient que parmi les compagnons d'armes du prince : le titre de boyar est alors une récompense qui confère le droit à une terre.

Mais peu à peu les luttes militaires s'éteignent; les Moldaves et les Valaques

acceptent de se soumettre aux Turcs. Les princes laissent l'épée et ils administrent : le titre de boyar n'implique plus que l'on est en possession d'une terre, mais pendant tout le XVIIe siècle, il suppose chez son titulaire la qualité de fonctionnaire public. Il n'y a pas alors plus de titres qu'il n'y a de places.

Avec les Phanariotes la boyarie se modifie : être boyar, ce n'est pas nécessairement être fonctionnaire public, la boyarie devient une simple distinction. Les nouveaux boyars remplacent alors les anciens, retirés à la campagne, dans leurs terres ; souvent le prince phanariote les en chasse pour en faire don aux nouveaux boyars courtisans. Tous les titres anciens sont conservés, mais on double, on triple le nombre de ceux qui les portent. Puis on crée deux ou trois rangs pour chaque titre : il y a, par exemple, plusieurs grands vestiaires — ou ministres des finances — des deuxièmes et des troisièmes vestiaires. Il y a des grands logothètes, des seconds, des troisièmes et des petits

logothètes ; c'est ainsi que pour chaque titre il y a des gens « en activité, en retraite, et en espoir » ; mais ces espoirs eux-mêmes se paient : et la place se paie encore. On paie pour l'obtenir. On paie pour y rester. Qu'il s'agisse de l'administration ou du clergé, du sous-préfet qui touche un traitement de 15 lei par mois, ou des chefs de couvents, ou même de l'archevêque métropolitain dont le revenu est de 500,000 à 600,000 francs, l'hospodar dispose de toutes les places. Il en dispose si bien qu'il arrive à décider que les fonctions publiques ne seront exercées que pendant un an par la même personne[1]. On fera de la sorte passer par les fonctions publiques le plus grand nombre de gens possible ; et le prince y trouvera son compte — car chacune de ces nominations lui sera payée par son titulaire.

Ce système présente pour lui un autre avantage encore : il augmente le nombre de

1. Langeron (Cte de), *Journal des campagnes faites au service de la Russie* (1790-1812), p. 182.

ses obligés et diminue celui des mécontents. L'hospodar est entouré de cabales : il le sait et vit dans une inquiétude perpétuelle. Il ne manque pas de gens, ni dans les Principautés ni au Phanar à Constantinople, pour convoiter le trône qu'il occupe : toutes les armes sont bonnes à ceux-là et l'hospodar ne leur en fournit que trop lui-même par la manière dont il administre. Il s'agit de faire taire les médisants en leur donnant une de ces précieuses fonctions, s'ils vivent dans les Principautés; en les gagnant à prix d'or, s'ils vivent à Constantinople. Le prince entretient auprès de la Sublime Porte un agent chargé de surveiller et de déjouer les intrigues, le « bâche-kapou-keïaya » [1] : tel est le nom de cet ambassadeur, c'est un Phanariote, choisi parfois par l'hospodar, parmi ses parents ou ses amis, payé par lui, imposé généralement par la Porte. Le « bâche-kapou-keïaya » a fort à faire : sa police doit être incessamment aux aguets; à l'affût de tous les bruits, il doit

1. Zallony, *op. cit.*

les transmettre à l'hospodar : il faut qu'il ruine auprès de la Porte le crédit de ceux qu'il ne peut acheter ou de ceux qu'il achète, mais qu'il sait qu'il ne convainc pas; il répand l'or autour de lui, il en donne au grand vizir, à tous les dignitaires du palais, à la sultane Validé. L'hospodar d'ailleurs fait surveiller son ambassadeur par une contre-police; il sait que tel kapou-keïaya a profité de son ambassade pour se faire nommer drogman de la Porte, ce qui est le dernier échelon avant l'hospodariat, ou même pour succéder directement à son maître sur le trône. Les hospodars ne sont pas menacés seulement par les candidats au trône : le prince de Moldavie intrigue contre celui de Valachie, celui de Valachie intrigue contre celui de Moldavie. L'ambition du Moldave, c'est d'obtenir le gouvernement de la Valachie, dont la merveilleuse fertilité lui assurera de plus riches revenus[1]. Pendant les dix

1. Les revenus « officiels » des hospodars sont de 300,000 lei en Moldavie et de 600,000 lei en Valachie.

ans qui suivent le règne de Nicolas Mavrocordato, la Porte déplace continuellement les deux hospodars de Jassy à Bucarest et de Bucarest à Jassy, c'est en quelque sorte un avancement consacré que l'hospodar de Moldavie obtienne ensuite le trône de Valachie. Aussi tous les efforts de l'hospodar valaque vont tendre à demeurer en place, à faire destituer l'hospodar moldave, s'il paraît menaçant pour lui, et à obtenir la nomination sur le trône de Moldavie de celui qui lui paraîtra le plus inoffensif.

Pour soutenir ces intrigues l'argent est nécessaire ; mais il ne se trouve qu'au prix des pires exactions. C'est une sorte de cercle vicieux où l'hospodar se trouve enfermé. En pillant il fournit des armes nouvelles à ses ennemis ; mais il trouve le moyen de déjouer leurs cabales. Et l'on est bien forcé de conclure par ce paradoxe que le seul moyen pour l'hospodar de fermer la bouche à tout le monde c'est d'exagérer encore les exactions dont on l'accuse.

Les Turcs ne font rien pour modifier un état de choses dont ils sont les premiers à profiter. Il leur semble tout naturel à eux, les suzerains du pays, de prendre une riche part dans le butin. Dès le début du régime phanariote, ils ont imaginé de lever une taxe sur le grand drogman promu hospodar ; cette taxe porte le nom de « moucarel », elle est due tous les trois ans. Elle ne cesse d'augmenter à chaque perception nouvelle. Le « moucarel » est, comme il convient, plus fort pour la Valachie que pour la Moldavie ; ce n'est pas le seul revenu des Turcs. Le déplacement des hospodars de Jassy à Bucarest et de Bucarest à Jassy est pour la Sublime Porte l'occasion de nouvelles recettes. Il sied que l'hospodar de Moldavie témoigne sa reconnaissance pour sa promotion au trône de Valachie, que l'hospodar de Valachie se montre sensible à ce qu'il n'est pas disgracié. Mais cela ne suffit pas encore: de même que les hospodars arrivèrent dans un esprit de fiscalité à l'annualité des fonc-

tions, de même les Turcs ne songèrent plus qu'à rendre les trônes des Principautés vacants, le plus souvent qu'ils purent.

La durée du règne des hospodars ne fut jamais fixe pendant l'époque phanariote ; c'est sur la fin seulement de cette période que la Russie obtint de la Porte, au traité de Bucarest (1812), que les fonctions des hospodars devinssent septennales. Jusque-là, l'hospodar ne règne qu'autant qu'il plaît à la Porte : de 1749 à 1821 vingt-cinq hospodars passèrent sur le trône de Valachie, vingt-trois sur celui de Moldavie. En Valachie, Alexandre Ypsilanti règne huit années (1774-1782), Jean Caradgea règne six années (1812-1818). En Moldavie, Scarlat Callimachi règne sept années (1812-1819). Ce sont là des exceptions. Il faut remonter au premier règne phanariote en Valachie, à Nicolas Mavrocordato (1716-1730), pour trouver un exemple d'un hospodariat aussi long.

Cette instabilité fait une nécessité pour l'hospodar de se hâter s'il veut rembourser,

avant d'être déposé, les créanciers qui lui ont avancé les fonds nécessaires pour obtenir sa nomination.

On conçoit quelle inquiétude perpétuelle dévore le prince. A tout instant il s'attend à voir arriver le firman de déposition. Un Turc passe-t-il par Jassy ou Bucarest? l'hospodar l'accable de prévenances; il importe qu'une fois rentré à Constantinople, ce Turc ne le desserve pas auprès du Divan. Ce Turc, n'est-il pas du reste un émissaire de la Porte chargé de la renseigner sur les faits et gestes de l'hospodar, l'agent secret de la Porte chargé du firman de déposition? N'est-il pas le « capudgibacha » qui annonce la fin des règnes et de l'envoi duquel son ambassadeur à Constantinople aurait négligé de le prévenir, par ignorance ou par calcul?

Mais les transes où ils vivent une fois sur le trône ne parviennent pas à faire désirer à ces Phanariotes d'en descendre, ne les empêchent pas de cabaler pour y remonter à nouveau, s'ils ont été déposés. L'étranger

qui passe par Constantinople s'étonne de cette ambition frénétique des Grecs du Phanar et ne la comprend pas. « Mon frère était prince de Valachie », me dit plus d'une fois, à Constantinople, le vieux Handjerli, « mais on lui a coupé la tête », raconte Adam Neale. Et le voyageur anglais continue : « Cependant cet homme intriguait de tous côtés, avec ses trois fils, pour obtenir le gouvernement de l'une des deux fatales Principautés. Et, après avoir obtenu l'objet de ses désirs, sa tête chauve fut, comme celle de son frère, attachée à la porte du sérail[1]. »

Autour du prince, se presse la foule des courtisans. Les boyars, qu'ils soient grecs ou roumains, rivalisent de luxe : c'est à qui portera les plus beaux habits, à qui aura, sur le plus beau carrosse, l'arnaute albanais vêtu le plus richement. Pour satisfaire leurs goûts

1. Adam Neale, *Voyage en Allemagne, en Pologne, en Moldavie et en Turquie,* traduit de l'anglais par Auguste Defaucompret. Paris, 1818, t. II, p. 154.

dispendieux, il leur faut obtenir des dignités et des fonctions. Le prince redoute leurs intrigues, et un marchandage perpétuel s'établit entre lui et eux : c'est ainsi qu'ils sont exemptés d'impôts, qu'ils obtiennent de percevoir à leur profit des taxes chaque année plus lourdes sur les paysans attachés à leurs terres. Si l'hospodar dépend d'eux dans une certaine mesure, et si leurs cabales peuvent le précipiter du trône, eux-mêmes bien plus encore sont dans sa dépendance : ils sont ses créatures. L'inquiétude qui étreint le prince n'épargne pas non plus le boyar. Il n'est jamais sûr du lendemain. Aussi le voit-on intriguer sans cesse, pour accroître sa fortune, se maintenir dans ses dignités sans exciter l'envie du prince ni de ses rivaux. Son but est de monter au premier rang sans donner d'ombrage à personne. Dans ce conflit perpétuel d'ambitions et d'intérêts, il développe ses qualités naturelles d'habileté, de souplesse.

Voici les conseils qu'un des auteurs qui

ont dépeint avec le plus de vivacité les Phanariotes met dans la bouche d'un boyar s'adressant à son fils [1] :

« Un boyar doit chercher à deviner les secrets d'autrui et à bien cacher les siens. Il doit, dans la discussion, ne jamais contrarier l'opinion de son adversaire, surtout si cet adversaire n'est pas boyar lui-même ; c'est la manière la plus sûre pour lui cacher votre façon de penser et pour profiter de ses indiscrétions. Surtout, donnez à vos paroles, quelque mensongères qu'elles puissent être, cet air de vérité qui trompe même les esprits les plus pénétrants. »

Ainsi, à la fin du XVIII[e] siècle, les boyars roumains sont vaniteux, inquiets, égoïstes, cupides. Voilà ce que les règnes phanariotes en ont fait ; mais, par bonheur, les qualités qu'ils déployaient autrefois dans leurs luttes héroïques contre le Turc, n'ont pas disparu chez tous : elles sommeillent seulement ; elles se réveilleront à la faveur des circon-

1. ZALLONY, p. 201.

stances. Quelques hommes d'élite se souviendront alors des temps où les Principautés vivaient libres ; leur patriotisme ranimé affrontera des luttes d'un autre genre, sans doute, que celles qu'avaient soutenues leurs ancêtres, mais non moins héroïques ; et à ce moment il n'y aura pas jusqu'à ce goût et cette aptitude à l'intrigue qui les absorbent tout entiers au XVIIIe siècle, qui ne les serviront au milieu de la complexité des convoitises, qui ne leur permettront de se diriger avec sûreté, au milieu des écueils, vers le but de leurs efforts : rendre le pays libre et le régénérer. Mais tout cela est encore, hélas ! singulièrement lointain.

Au-dessous de ces boyars de tout rang et de tous grades qui forment, comme on l'a dit, une hiérarchie d'abus de pouvoir, le paysan moldave ou valaque gémit dans l'oppression et dans la misère. Les chansons populaires exhalent ses plaintes contre ceux qui l'oppriment ; il les désigne sous le nom

de « tchiocoi »[1], épithète qu'il applique aux fonctionnaires, aux moines grecs, aux boyars propriétaires, à tous ceux à qui il attribue son malheur. Le paysan fait tous les frais des fortunes qui s'édifient dans les Principautés : lui seul travaille et ne recueille pas les fruits de son labeur. La dépopulation rapide des Principautés est l'indice le plus certain des conséquences désastreuses de l'administration phanariote. En 1741 il existait, d'après le recensement opéré alors, 147,000 familles de contribuables. Cinq ans plus tard, en 1746, ce nombre était réduit à 70,000[2]. Il fallait aviser : la Porte elle-même s'émut de cet état de choses. Le prince Nicolas Mavrocordato apporta comme remède l'émancipation du paysan moldave (1746) et valaque (1749). Les opinions sont partagées sur la valeur de cette réforme. Pour les uns, l'« émancipation »

1. Voir *Les Ciocoi anciens et modernes* (Ciocoii vechi si noi) par le romancier Philimon, et *les Boyars et les Ciocoi* (Boerii si Ciocoi), comédie en cinq actes du poète Alexandri.

2. De Bauer, *Mémoires historiques et géographiques sur la Valachie*. Francfort, 1778, p. 48.

conciliait d'une manière très heureuse les intérêts du boyar propriétaire, ceux du paysan et ceux de l'humanité; pour les autres, l'émancipation ne fut qu'un trompe-l'œil et le paysan n'y gagna rien. Le paysan qui auparavant était attaché à la terre fut déclaré libre, mais il dut encore vingt-quatre jours de travail annuel à son propriétaire, sans compter la dîme sur tous les produits et une indemnité lorsqu'il quittait ses terres.

Avant la réforme, le paysan ne payait à l'État qu'une faible capitation : l'impôt retombait sur les propriétaires : désormais le paysan dut supporter ces charges. Le boyar propriétaire fut libéré de toutes les obligations dont il était tenu autrefois envers le paysan : et même il reçut un certain nombre de paysans attachés à ses terres, afin de le dédommager des sacrifices qu'il consentait. Quelle qu'ait été en elle-même l'émancipation à laquelle Constantin Mavrocordato attacha son nom, il est certain qu'elle fut le point de départ d'une série d'aggravations dans la con-

dition déjà si précaire des paysans : les impôts devinrent de règne en règne plus lourds. En Moldavie la perception de l'impôt fut abandonnée au bon vouloir du prince qui en fixa le montant au courant de ses besoins. En Valachie la situation fut plus régulière, mais non meilleure. Constantin Mavrocordato, Constantin Racovitza (1753-1756), Scarlat Ghica (1765-1766), Alexandre Ypsilanti (1774-1782 et 1786-1797), Constantin Ypsilanti (1802-1806), Jean Caradja (1812-1818) augmentèrent successivement chacun le chiffre des impôts.

Le paysan est si malheureux qu'en 1766 il se révolte, et il obtient pour quelque temps la réduction de ses jours de corvée. Mais les boyars obtiennent bientôt le retour à l'ancien état de choses. Un voyageur nous dit que le paysan n'a que trois moyens d'échapper à sa triste condition : s'il est près des frontières, il émigre ; sinon il a le choix entre deux partis : il peut se faire brigand, ou bien — s'il connaît l'alphabet — entrer dans le

clergé [1]. Ajoutez aux impôts et aux exactions dont il est victime de la part des boyars ou des collecteurs grecs, les pillages auxquels se livrent les capenlei de la Porte qui viennent tous les ans dans le pays « acheter » du blé, des chevaux [2], les déprédations des Russes envahissant les Principautés. Et l'on comprendra qu'accablé par tant de malheurs, le paysan, pauvre et abruti, vive d'une vie presque animale et soit, pour les voyageurs étrangers, un objet d'étonnement et de compassion.

Voilà ce que sont devenus les éléments nationaux du pays : d'un côté, des boyars à la fois ambitieux et asservis, cupides et craintifs ; de l'autre, des paysans — plongés dans la misère, dans l'attente perpétuelle de nouvelles calamités. Mais, à côté de ces éléments indigènes si profondément dégradés, il en est venu un autre : l'élément hellénique, de plus en plus nombreux à chaque règne ; car le

1. Zallony, *op. cit.*
2. Zallony, *op. cit.*, p. 58.

nouvel hospodar amène invariablement avec lui toute une suite de Phanariotes, et menaçants déjà, nous le savons, sous les princes indigènes [1], les Grecs ont acquis sous les hospodars phanariotes une prépondérance qu'on ne songe même pas à leur disputer. Au XVIIIe siècle, ils ont repris leur empire sur les couvents dont ils avaient été momentanéments exclus : les hégoumènes grecs sont pourvus d'un cinquième des terres les plus fertiles des Principautés, qu'ils font cultiver par les paysans, par l'intermédiaire de fermiers, grecs eux aussi ; ils absorbent tous les revenus de ces terres et le pays n'en profite pas. Le haut clergé, celui qui possède les gros revenus, est en partie grec : sur onze signatures de hauts prélats qui figurent dans l'acte d'émancipation de Constantin Mavrocordato, on en voit six en grec. Treize métropolitains se succèdent en Valachie à l'époque phanariote : sur ce nombre il y en a six qui

1. A. Rambaud, préface à *l'Histoire des Roumains de la Dacie Trajane,* par A.-D. Xénopol. Paris, Leroux, 1895, 2 vol.

sont grecs. L'administration est, elle aussi, hellénisée ; s'il s'agit d'une place lucrative, on peut être sûr qu'elle sera accordée à un Grec. L'aga, qui a la surintendance des marchés, le grand commis ou grand écuyer, le grand postelnic ou maréchal du palais, le grand camarach ou trésorier particulier de l'hospodar, sont tous grecs. De même, dans chaque district, il y a deux ispravnics qui se partagent les attributions administratives : celui qui est chargé de rendre la justice et de recueillir les impôts est toujours grec : ce n'est pas un hasard, car ces fonctions sont la source — inavouée — de bénéfices considérables[1].

Tout-puissants dans le clergé et dans l'administration, les Grecs se sont emparés de tout le commerce des Principautés. Certains s'établissent dans le pays, mais c'est l'exception : en général, ils conservent leur individualité, méprisent les indigènes et continuent à parler grec entre eux. Beaucoup sont banquiers : au moment des récoltes ils

1. Raicevich, *op. cit.*, pp. 70 sqq. *passim*.

parcourent les campagnes et avancent au paysan de l'argent sur les produits du sol. D'autres vendent des marchandises de Russie, d'Orient ou d'Europe ; ils vont chercher ces dernières deux fois par an aux foires de Leipzig. D'autres enfin sont épiciers et vendent les produits alimentaires de la Grèce. Longtemps après la fin de l'époque phanariote, et très avant dans le XIX[e] siècle, les épiciers porteront dans les Principautés le nom historique de « grecs ».

Au milieu de cette atmosphère tout imprégnée d'hellénisme, les boyars s'hellénisent de plus en plus. Les Principautés sont turques et elles sont grecques ; elles semblent avoir perdu le sentiment de leur individualité qui les soutenait aux temps héroïques de leurs luttes contre la Sublime Porte : une résurrection nationale paraît impossible aux voyageurs qui les parcourent.

Il convenait, croyons-nous, d'insister comme nous l'avons fait, sur la situation des

Principautés pendant les règnes phanariotes. Il était nécessaire de marquer les vices du gouvernement et les maux dont souffrait ce malheureux pays. On comprendra mieux de la sorte en présence de quelles difficultés les Russes se sont trouvés, lorsque, à la suite du traité d'Andrinople (1829), ils tentèrent, avec l'aide de quelques boyars, cette réorganisation de la Moldavie et de la Valachie, qui aboutit à la rédaction du règlement organique.

On comprendra mieux aussi quels motifs guidèrent ces boyars, lorsqu'ils travaillèrent de leur mieux à seconder la Russie dans l'œuvre — intéressée, sans doute, — qu'elle entreprenait, mais qui seule pouvait sauver la Roumanie. De quels espoirs immenses et généreux ne durent-ils pas être remplis, lorsque l'intervention providentielle de la Russie rendit possibles des réformes, qu'on aurait pu auparavant taxer d'utopies et de chimères !

Le tableau enfin que nous avons tracé de la domination phanariote nous a montré

combien le mal avait poussé profondément ses racines. Ce n'était pas en quelques mois, ni même en quelques années, qu'on allait pouvoir l'extirper : pour apprécier avec justice l'œuvre des princes indigènes, il faut tenir compte de tous les obstacles auxquels ils se sont heurtés, de toutes les résistances dont il leur a fallu triompher.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous avons cru nécessaire de consacrer quelques développements à cette période qui a laissé dans l'esprit des Roumains tant de souvenirs néfastes.

VI

LES PRINCIPAUTÉS ET L'EUROPE

Toutes malheureuses qu'elles soient au XVIIIe siècle, les Principautés apparaissent néanmoins comme une proie désirable pour les puissances de l'Europe orientale. L'histoire extérieure de la Moldavie et de la Valachie, sous les Phanariotes, n'est que la conséquence des tentatives de la Russie et de l'Autriche pour les enlever à la Turquie, mais pour s'interdire mutuellement de les prendre. Telle est la trame sur laquelle se tissent toutes les intrigues de ces puissances, soit entre elles, soit parfois avec le Divan qui, à certains moments, se résout à la part du feu comme dans le traité devenu bientôt caduc qu'il conclut avec l'Autriche le 7 juillet 1771

et où il abandonne à cette puissance la Valachie jusqu'à l'Olto[1], soit avec la Prusse que l'Autriche et que la Russie s'efforcent chacune d'attirer dans leur jeu, soit enfin avec les hospodars phanariotes, qui intriguent successivement avec l'une et l'autre, dans l'espoir que les Principautés ne passeront ni à l'une ni à l'autre et qui espèrent obtenir de la Russie ou de l'Autriche simplement la prolongation de leur hospodariat.

La décadence de la Turquie autorise tous les rêves. En vain des sultans énergiques, comme Mahmoud au milieu du XVIIIe siècle, ou Sélim au commencement du XIXe s'efforcent de galvaniser cet empire qui est déjà « l'homme malade ». Le mal apparaît sans remède. S'ils veulent faire la guerre, ils ne trouvent ni armées, ni généraux, ni ressources : ils courent nécessairement à la défaite, et plus d'une fois ils en feront à leurs dépens la rude expérience.

1. A. Sorel, *La question d'Orient au XVIIIe siècle*, p. 160.

On s'étonne qu'au début du XIXe siècle l'Empire ottoman soit encore en possession des Principautés. Il le doit bien moins à sa propre force qu'aux dissensions de l'Autriche et de la Russie. Pour toutes deux les Principautés seraient d'un prix inestimable. Pour la Russie, c'est l'accès de Constantinople et de la mer Noire : aussi de 1711 à 1812 les armées russes pénètrent-elles cinq fois dans les Principautés ; l'identité de religion fournit un prétexte à la sollicitude intéressée que la Russie montre pour la Moldavie et la Va-la chie ; et peut-être le succès le plus décisif de sa politique orientale au XVIIIe siècle est-il précisément d'avoir pu obtenir du traité de Kainardji (1774) que le Divan lui reconnaisse officiellement la qualité de protectrice des chrétiens grecs ; ce sera la porte ouverte à toutes les interventions dans l'Empire ottoman...

Pour l'Autriche, les Principautés ne sont pas d'un moindre prix. Elles compléteraient à merveille les domaines de la monarchie

des Habsbourg, qui est proprement le pays du Danube.

« Le versant oriental des Karpathes serait une bonne ligne de défense pour les armées impériales, en cas de défaite ; les Principautés, continue le mémoire autrichien auquel ces lignes sont empruntées [1], renferment des richesses minérales, végétales et animales de toutes sortes ; elles pourraient nourrir une armée fort nombreuse ; la Moldavie met en communication directe la Galicie et la Lodomérie avec la Transylvanie. »

Mais précisément parce que les Principautés apporteraient à celle des deux monarchies qui les engloberait dans ses frontières un surcroît de force décisif, ni la Russie ni l'Autriche ne veulent à aucun prix s'abandonner cette proie l'une à l'autre. Parfois elles songent à se mettre d'accord et à partager à l'amiable les possessions européennes

1. Le texte de ce mémoire est dans ARICESCU, *Actes justificatifs de l'histoire de la Révolution roumaine de 1821*. Craiova, 1874, p. 16.

de l'Empire ottoman : mais elles ne parviennent pas à s'entendre. Ce sont des propositions curieuses que celles que la Russie faisait en 1771 à l'Autriche par l'intermédiaire du comte Massin [1]. Les Turcs une fois chassés d'Europe, on pourrait réorganiser le pays de deux manières : ou bien l'Autriche prendrait la Serbie, la Bosnie, l'Herzégovine, l'Albanie et la Macédoine jusqu'à la Morée : et le reste, avec les Principautés, Constantinople et les Dardanelles, reviendrait à la Russie. Ou bien on aurait recours à la combinaison suivante : un royaume de Constantinople serait constitué avec l'Archipel, la Macédoine, l'Albanie, la Roumélie : la Russie en aurait l'investiture. Elle-même s'étendrait sur la rive gauche du Danube et sur la mer Noire; la Crimée serait mise sous le protectorat russe. Quant à l'Autriche, elle s'emparerait de la Serbie, de la Bulgarie, de l'Herzégovine, de la Valachie entre le Danube et l'Olto. La Morée

1. Sorel, *op. cit.*, p. 165.

constituerait un État indépendant sous un archiduc autrichien. Le comte Massin apportait un autre projet encore dans lequel les Polonais dépouillés se fussent dédommagés dans les Principautés.

Telles sont les étonnantes propositions de la Russie à l'Autriche : elles sont précieuses à retenir, car on y voit clairement l'importance qu'attribuait l'impératrice Catherine aux Principautés. En effet, celles-ci, en tout état de cause, fussent demeurées à la Russie, — soit sous sa domination directe, soit comme faisant partie du royaume, qu'elle rêvait de constituer sous l'investiture russe.

Par bonheur, tous ces projets en restèrent là : et au moment où se terminent les règnes phanariotes, les Principautés n'avaient à déplorer que la perte de la Bessarabie sur laquelle les Russes avaient mis la main en 1812.

C'était trop sans doute : mais la Valachie demeurait intacte et les Principautés pou-

vaient se féliciter de s'en tirer à si bon compte.

A quoi durent-elles de traverser sans autre dommage une époque qui avait vu la disparition de la Pologne ?

Elles le durent à l'excès même des convoitises de la Russie et de l'Autriche qui se neutralisèrent l'une par l'autre. Elles le durent surtout à la politique prussienne. La Pologne sauva les Principautés : Frédéric II n'avait rien à prendre du côté du Danube ; la Pologne, au contraire, le tentait : ce fut vers la Vistule qu'il chercha un terrain d'entente entre la Russie et l'Autriche, afin de pouvoir s'emparer lui-même de ce qui faisait l'objet de ses ambitions.

D'autres circonstances heureuses favorisèrent les Principautés : elles avaient sur la Pologne une double supériorité. Elles possédaient d'abord une forte individualité géographique : ce n'étaient pas des plaines sans fin; elles avaient des frontières : les Karpathes, le Danube, le Pruth.

Ensuite les boyars n'avaient pas le pouvoir de la noblesse polonaise : ils n'avaient pas des institutions comme le *liberum veto*, qui établissaient en permanence l'anarchie au cœur du pays : l'autorité de l'hospodar était très forte, et le seul mot de « firman » faisait trembler tout le monde et le prince lui-même à Bucarest et à Jassy ; la décadence et l'asservissement même, où étaient tombés les boyars, se tourna en faveur de leurs intérêts.

Il serait injuste de méconnaître le rôle des Phanariotes. Ils mirent à profit avec une incomparable habileté la situation qu'ils occupaient entre la Turquie et l'Europe, entre l'Islam et la Chrétienté.

Créatures de la Sublime Porte, qui n'étaient rien que par elle et qu'elle pouvait à tout instant rejeter dans le néant, les hospodars phanariotes ne portaient pas ombrage à leurs puissants maîtres et ceux-ci se croyaient suffisamment assurés, grâce à la nationalité des hospodars, de n'avoir pas à redouter

les dangers que des princes indigènes leur auraient suscités. Chrétiens d'autre part, les Phanariotes avaient, par leur religion, avec les puissances européennes des points de contact suffisants pour négocier utilement.

Ils se servirent avec dextérité de cette heureuse situation ; sans doute ils en usèrent exclusivement dans leur intérêt, afin de se maintenir sur le trône ; mais ils firent œuvre utile parce que leur intérêt concordait avec celui des Principautés ; ils savaient que toute modification dans la situation internationale de la Moldavie ou de la Valachie les eût précipités du trône ; ils s'efforcèrent de prévenir ces modifications, ils furent ainsi amenés à faire une politique de bascule entre la Russie et l'Autriche, et ils ne s'engagèrent avec l'une qu'autant qu'il le fallait pour annihiler les convoitises de l'autre.

Au service de cette politique ils mirent toute leur subtilité et toute leur ingéniosité. Quelque grandes que fussent leurs aptitudes à l'intrigue, ils payèrent souvent de leur tête

leurs cabales : il n'y a pas lieu de les plaindre, puisque l'égoïsme était le seul mobile de leurs actions.

Mais il faut reconnaître qu'en servant leurs intérêts propres, ils se sont trouvés servir aussi celui des Principautés, et il convient de s'en féliciter. Grâce à eux les Principautés atteignirent sans tomber sous le joug ni de l'Autriche ni de la Russie, le moment où la désorganisation de l'Empire ottoman devint telle qu'il fallut lui chercher un remède, et où l'Europe tout entière, obéissant à des sentiments plus désintéressés que n'auraient pu faire les voisins immédiats des Principautés, allait se saisir de la question.

A un dernier point de vue enfin les règnes phanariotes — si haïssables par tant de côtés — furent la cause indirecte d'événements avantageux pour l'avenir de la Roumanie.

Si l'Europe occidentale se préoccupa, à un moment donné, du sort des Principautés, ce fut sans doute parce qu'elle était soucieuse

de maintenir en Orient un équilibre politique que menaçait l'ambition des Russes. Mais si elle prit avec tant de chaleur les intérêts de la Roumanie, ce fut parce qu'elle s'aperçut que la Roumanie avait, elle, des manières communes de sentir et de penser, que la haute société moldave et valaque était profondément imbue de la culture occidentale. Ce fut précisément cette culture qui, plus tard, devait permettre aux Principautés d'intéresser l'Europe à leur sort. Les échanges intellectuels préparèrent la sympathie politique : ainsi jadis, lors de la révolution grecque, le philhellénisme avait été l'appui le plus solide de l'hellénisme.

C'est aux Phanariotes qu'il faut faire remonter l'honneur de cette culture. Grâce à eux, les Principautés s'initièrent à la civilisation littéraire grecque, puis, par la pente naturelle de circonstances, sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure, à la civilisation française.

Il n'est pas de peuple qui ressente à un

plus haut point que les Grecs l'honneur de compter au nombre de leurs ancêtres beaucoup des plus grands esprits qu'ait produits l'humanité : Byzance, héritière de la gloire de l'Hellade, connut cette légitime fierté : elle se perpétue aujourd'hui encore ; et même dans les classes les plus humbles de la population hellénique contemporaine, l'on rencontre des hommes qui se flattent de savoir par cœur des vers de tel de leurs poètes anciens. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les Grecs, s'introduisant dans les Principautés, aient tenu à y implanter leur langue et les productions du génie littéraire de leur race.

Les moines furent les premiers instituteurs grecs ; ils fondèrent des écoles, que les princes phanariotes développèrent avec sollicitude. Constantin Mavrocordato se signala par le souci qu'il montra de la culture intellectuelle. On le vit introduire en Valachie, à côté des cours de grec ancien et moderne, des cours de turc et d'italien : il envoya

même douze jeunes nobles à la célèbre école grecque de Venise.

Il va sans dire que, sous cette domination étrangère des Phanariotes, la langue roumaine fut de parti pris négligée. Roumain était synonyme de paysan, et l'on n'eut que mépris pour la langue de ces paysans. Seules, des considérations pratiques empêchèrent qu'on ne supprimât complètement les écoles roumaines : il fallut bien en avoir quelques-unes pour former le bas clergé, qui devait remplir ses fonctions au milieu des paysans roumains. Mais, à ces rares exceptions près, les écoles grecques attirèrent exclusivement l'attention des princes phanariotes.

En 1774, une « Epitropie des écoles », sorte de ministère de l'Instruction publique, fut fondée par Ghika, soucieux de réparer le désordre qu'avait causé dans les écoles l'occupation du pays pendant six années par les Russes (1768-1774).

Il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup

d'œil sur l'enseignement que l'on donnait à Jassy et à Bucarest.

On y expliquait les auteurs grecs ; on faisait étudier aux élèves les huit parties de la grammaire de Lascaris ; les trois premiers discours d'Isocrate ; le Panégyrique de cet orateur ; la Batrachomyomachie d'Homère ; les fables d'Ésope ; le discours de saint Basile aux jeunes gens et les deux sermons de Grégoire de Nazianze contre Julien [1]. On passait ensuite aux lettres de saint Basile et d'autres Pères de l'Église. Les élèves abordaient ensuite Sophocle, Euripide, Aristophane, Pindare et Théocrite et s'exerçaient aux vers grecs ; enfin la dernière partie des études — qui comprenaient six années au total — portait sur la logique d'Aristote.

On arrivait de la sorte à une connaissance pratique suffisante du grec ; mais les individus les plus cultivés eux-mêmes vivaient dans une étrange ignorance du reste du monde. Un historien roumain cite cette anecdote

1. Alex. Helladios cité par Xénopol.

empruntée à un voyageur, qui revint de Constantinople en Angleterre par la Roumanie en 1764. Ce voyageur, un nommé Christophe-Guillaume Lüdecke, s'arrêta dans un monastère de Moldavie et y passa quelques jours. Le soir, après le souper, la conversation étant tombée à un certain moment sur la poésie, il dit aux moines que l'Angleterre comptait des poètes de grande valeur; cette assertion fit beaucoup rire les moines, qui ripostèrent que la langue anglaise était tellement dure, qu'elle ne pouvait servir d'organe à la poésie. Ils parlaient le grec, le latin et l'italien et ils lui demandèrent si Londres était en Angleterre ou l'Angleterre dans Londres, sans s'étonner nullement de leur ignorance à ce sujet.

Cette culture grecque fut par elle-même complètement stérile. Bien qu'elle s'alimentât aux chefs-d'œuvre de l'antiquité et aux productions les plus sublimes du génie humain, elle ne donna aucun fruit : la raison en est que des études grammaticales minu-

tieuses absorbaient presque exclusivement les élèves; ceux-ci ne retiraient de leurs efforts que la connaissance pratique de la langue grecque moderne, dont ils ne se servaient que pour écrire des livres pauvres de style et d'idées.

Elle ne valut guère que comme gymnastique intellectuelle.

Les Phanariotes ont, sur le chapitre du mouvement des idées, d'autres titres (et ce sont à peu près les seuls qu'ils puissent invoquer), à la reconnaissance des Roumains.

Ils furent les intermédiaires entre les Principautés et la France : le rôle qu'ils jouèrent s'explique de la manière la plus simple du monde.

Les princes phanariotes — qui recevaient le trône de l'une ou de l'autre des Principautés — en récompense des services rendus par eux à Constantinople, devaient, en leur qualité de drogmans, posséder la langue dont on se servait en diplomatie : cette langue

fut d'abord l'italienne, puis la française. C'est ainsi que peu à peu les princes phanariotes durent nécessairement connaître le français.

Ils eurent bientôt des secrétaires français, pour eux-mêmes et, pour leurs enfants, des précepteurs français : car ignorer le français, c'était se fermer la porte des plus hauts emplois. La vivacité de ces Français plut bien vite aux boyars roumains ; à l'imitation des princes phanariotes, les grandes familles voulurent avoir leurs précepteurs français, souvent à la fois maîtres de danse et de piano. Ce fut une note gaie jetée, vers la fin du XVIII[e] siècle, dans cette société si sombre ; avec les Français s'implantèrent les modes françaises ; on se piqua à Bucarest de « politesse française » ; la connaissance du français devint bientôt un brevet d'élégance dans cette société si préoccupée de paraître. La communauté d'origine entre Français et Roumains opéra silencieusement son œuvre : sans que ni les uns ni les autres s'en aperçussent, le succès

des danses, des modes, des manières françaises en Roumanie, montra que ces deux nations étaient issus d'une même souche latine. Des modes aux idées françaises, il n'y avait qu'un pas : il fut vite franchi.

Bientôt on traduisit les œuvres de Voltaire, de Montesquieu même, surtout celles de Marmontel et de Florian. De progrès en progrès on en vint à lire les ouvrages français dans le texte.

Quand les romans de Mme de Staël parurent, ils trouvèrent des lecteurs et des lectrices en Moldavie et en Valachie. Voici une piquante anecdote que rapporte, d'après un voyageur, M. Xénopol [1]. « Ce voyageur, un certain Kosmaly, qui passa en 1821 par Jassy, y trouva, dans l'appartement d'une grande dame, un exemplaire de *Corinne*. L'ouvrant par hasard, il vit quelques notes tracées au crayon en marge, qui reproduisaient les impressions que la maîtresse de la maison avait consignées en lisant le roman.

1. II, p. 350.

Oswald était partout flétri par les épithètes de ζῶον ou γαίδαρε, et, à l'endroit où Oswald répondait au prince de Castelforte, « qu'il le trouverait donc bien coupable « d'avoir trahi Corinne », la lectrice n'avait pu contenir son indignation, et un puissant γαίδαρε κερατοφόρε rappelait à Oswald la lâcheté de sa conduite. »

L'influence française enfin devait se faire sentir dans les Principautés d'une manière autrement efficace.

De jeunes Roumains — appartenant aux familles les plus illustres — allèrent dès le début du XIXe siècle s'abreuver à la source même de cette civilisation : Barbou Stirbey et Georges Bibesco, qui devaient jouer plus tard un rôle si important dans la constitution de la Roumanie moderne, furent, dès 1817, envoyés à Paris pour y faire leurs études. Ils ne furent pas les seuls et plusieurs autres jeunes gens les suivirent.

La suite de cet ouvrage montrera l'influence profonde qu'exerça sur B. Stirbey la

forte culture qu'il reçut en France : on verra comment il en profita, soit comme ministre, soit comme prince, pour faire de la Roumanie, si arriérée, si profondément dégradée par la domination phanariote, un État digne de marquer sa place au soleil dans la société des nations.

C'est ainsi que les Phanariotes, inconsciemment, par l'introduction de la culture française, contribuèrent puissamment à déchaîner le mouvement d'idées sous lequel ils succombèrent : eux-mêmes avaient préparé leur perte. Cette perte fut le signal de la renaissance roumaine.

V

ROUMAINS ET FRANÇAIS

Dans l'Europe orientale, habitée dans sa plus grande partie par la race Slave, la race Latine représentée, par les Roumains, exprimait la pensée, la sensibilité, l'âme Romaine. Une grande affinité était donc toute naturelle entre les Moldo-Valaques et leurs frères latins de l'Occident : les Français. Aussi dès que les Roumains furent mis en contact avec la civilisation française, un attrait naturel les rapprocha, cimenta rapidement leur union.

Nous avons expliqué précédemment comment, dès le début du XVIIIe siècle les Princes Phanariotes avaient été les intermédiaires entre les Roumains et les Français. Forcés d'user de la langue française en qua-

lité de drogmans de la Sublime Porte, obligés plus tard, comme Princes régnants, d'employer le français qui était le langage diplomatique de l'Europe, ils avaient pris d'abord des secrétaires français, puis avaient donné à leurs enfants des précepteurs et des gouvernantes français; les premiers étaient chargés d'enseigner la langue française; les secondes y ajoutaient l'étude de la musique, de la danse, des manières occidentales, et des modes Parisiennes.

Superficielle à son origine, l'influence française se compléta peu à peu : elle devint enveloppante, c'est-à-dire qu'elle s'étendit dans la classe aristocratique des Boyars, puis descendit dans la classe moyenne. D'année en année elle grandissait, elle élargissait sensiblement l'horizon borné de ses habitants, elle élevait les caractères, elle réveillait l'âme endormie de ce coin négligé et presque ignoré de l'Europe.

Au commencement du XIX[e] siècle, l'attention des Roumains fut subitement réveillée

et excitée par les nouvelles des premières victoires des armées de la République Française. La distance qui les séparait de l'Europe donnait aux nouvelles qui leur arrivaient de l'Allemagne des proportions colossales ; elles enflammaient les imaginations de ces fils de Trajan. Le nom de Napoléon Bonaparte, de consonance Latine, prenait des proportions grandioses, exerçait sur les Boyars Roumains une véritable fascination. Comment ? Napoléon, un homme de basse naissance — un homme de rien — né dans une île Latine « la Corse », faisait trembler les vieilles monarchies, menaçait de les dissoudre, battait les plus célèbres généraux, et promettait à tous les peuples asservis la liberté et l'indépendance ?

C'était là un héros antique, de la même race que les Roumains et qui viendrait sans doute un jour donner l'indépendance à la Roumanie.

La légende Napoléonienne s'étendit sur tout le territoire Balkanique. Elle sur-

vécut pendant de longues années dans les principautés Latines du Danube. Nous donnons ici le passage d'une lettre écrite en 1835 par M. Colson au baron d'Argence. On verra comment, quatorze ans après la mort de l'Empereur, le nom de Napoléon avait gardé un prestige surhumain.

Au Baron d'Argence.

Bucarest, 25 septembre 1835.

. . . .

. . . .

« Je vous ai écrit la semaine dernière combien le monde est aimable, hospitalier pour nous en Valachie; on dirait vraiment que nous autres Français nous jouissons ici d'un privilège de faveur.

« Vous me demandez comment se passent nos soirées; mais il y en a de fort intéressantes; pour ne pas aller bien loin, je vais vous narrer celle d'hier 24 septembre.

« Dans la semaine, nous nous rendons plusieurs fois aux réceptions du soir de M. Stirbey. Ce salon est le seul salon à Bucarest où on sache causer. M. Stirbey est le chef de l'aristocratie du pays ; élevé à Paris, il écrit et parle le français comme vous et moi.

« Hier donc, nous étions une douzaine de personnes réunies ; quatre Français, les autres étaient des jeunes Valaques. M. Stirbey venait de recevoir le dernier roman paru de George Sand ; il nous en lut une trentaine de pages, que nous écoutâmes avec ravissement et une vive émotion. A dix heures on servit le thé, puis la conversation devint générale. Monsieur Cochelet, consul général de France, qui était présent, nous tint sous le charme en nous racontant des épisodes de son temps. D'une voix chaude d'émotion, il nous parla de l'empereur, de ses victoires, de Waterloo, de son abdication, de l'impératrice Joséphine, de la reine Hortense, retirée en Suisse. Il faut vous dire que

M. Cochelet est le frère de Mademoiselle Cochelet, lectrice de la reine Hortense. De haute taille, d'une prestance superbe, il me rappelle quelque revenant de l'époque héroïque. Après lui, Madame Duhamel, institutrice des petites demoiselles Stirbey, nous raconta à son tour comment, après Waterloo, son frère, le capitaine Philibert, commandant de vaisseau, se présenta spontanément chez l'Empereur, et s'offrit de le transporter aux États-Unis en traversant nuitamment la flotte anglaise; — avec quelle émotion impatiente on attendit 24 heures la réponse de l'Empereur qui hésitait.

« Cher ami, nous étions à 800 lieues de Paris, nous ne parlâmes hier soir que de la France, de sa gloire, de ses malheurs. Nous sortîmes de chez M. Stirbey notre chair et nos cœurs chauvins bien remués. Aussi en nous serrant la main pour nous séparer : « Vive l'Empereur ! » s'écrièrent ensemble Français et Valaques;... mais cela à demi-voix pour ne pas trop blesser les

oreilles officielles du consul de Louis-Philippe. »

. . . .

. . . .

COLSON [1].

Après Waterloo, après 1815, après la chute de l'Empire, on se refusa longtemps, sur les bords du Danube, à croire au déclin définitif de ce météore qui avait fait trembler le monde et qui avait promis la liberté aux nations opprimées de l'Europe. Mais après la chute et la mort de Napoléon, la situation de l'Europe changea rapidement, l'équilibre Européen s'était modifié. Les événements extraordinaires de 1814 et 1815 avaient fait du czar Alexandre le plus puissant des monarques, et l'arbitre de l'Europe. Il se présentait comme le pacificateur et le bien-

1. L'auteur de cette lettre a habité longtemps la Valachie ; il a été attaché durant de longues années à la maison du Boyar Philippesco, de Drajna ; il ne faut pas le confondre avec M. Colson, venu plus tard à Bucarest comme secrétaire du consul de France, le marquis de Châteaugiron.

faiteur des peuples ; son rêve était de relever le prestige de la Russie orthodoxe chez les peuples orthodoxes de l'Orient. Son successeur, le czar Nicolas, les yeux fixés sur Constantinople, se proclamait, lui et ses armées, les libérateurs de tous les chrétiens soumis au joug des Turcs.

Les Moldo-Valaques tournèrent dès lors leurs regards vers la Russie ; celle-ci remplaçait la France dans leurs espérances.

Aussi, quand, en 1828, les armées de l'empereur Nicolas passèrent le Pruth et vinrent occuper les Principautés, les Russes furent-ils reçus avec enthousiasme et comme libérateurs.

On a dit avec raison, que si le relèvement des Moldo-Valaques était dû en grande partie à l'influence française, cette influence fut apportée surtout par les armées russes L'observation et le fait sont justes. Les Russes, sous l'impulsion de leurs Czars, avaient subi, durant tout le XVIIIe siècle, aussi bien que les Moldo-Valaques, sous l'im-

pulsion des Phanariotes, l'influence française. Les Czars : Pierre le Grand, les impératrices Anna Ivanovna, Élisabeth, Catherine II, l'empereur Alexandre en dernier lieu, avaient poursuivi l'idée ambitieuse de mettre par la langue et les manières françaises la Russie au niveau des grands États civilisés de l'Europe. La littérature, les salons, le théâtre étaient devenus tous français à Pétersbourg. Grâce aux nombreuses écoles dirigées par des professeurs français, grâce aux savants, aux artistes attirés sur les bords de la Néva, un français classique, correct et pur était devenu la langue familière, la langue des salons, la langue officielle de la Russie.

L'armée russe occupa en 1828 les Principautés Moldo-Valaques. Ignorant l'idiome du pays, les Russes durent avoir recours à la langue française parlée déjà couramment sur les bords du Danube. Leurs relations avec les habitants qui ne savaient pas la langue russe, leurs rapports avec l'administration, leurs affaires journalières se trai-

tèrent au moyen du français. On a donc pu dire avec raison que, grâce aux occupations russes, l'influence de la langue française fut dominante dans les Principautés. Il faut reconnaître également que lorsque les armées russes évacuèrent la Valachie et la Moldavie en 1834, ils y laissèrent une langue française mieux prononcée, plus correcte, et, par surcroît, l'usage et les manières polies de l'Occident, c'est-à-dire une civilisation plus avancée que celle que les Roumains avaient connue sous les Phanariotes.

VI

LA RUSSIE ET LES PRINCIPAUTÉS

De Pierre le Grand au traité d'Andrinople.

La domination russe qui aboutit à la réorganisation des Principautés, ne doit pas apparaître comme un accident historique. C'est le terme d'une longue suite d'efforts tentés par la Russie en faveur des Moldaves et des Valaques, c'est l'aboutissement logique d'une politique mûrement conçue et poursuivie avec persévérance. Dès la fin du XVIIe siècle, la Russie n'a plus qu'un but : chasser les Turcs hors d'Europe, et elle le poursuit désormais avec une inlassable ténacité. La politique des Czars n'est si constante dans ses desseins que parce qu'elle pousse

ses racines dans l'âme même de la nation russe : en chassant les Turcs on délivrera les chrétiens qu'ils oppriment. La croix grecque debout sur le croissant renversé, emblème qui surmonte les églises de Moscou, est le symbole le plus expressif des aspirations et des vœux de la nation russe.

Aussi voyons-nous le duel s'engager entre la Russie et la Porte dès que Pierre le Grand a donné à son empire les forces suffisantes pour entreprendre cette tâche sacrée. Les chrétiens de l'Empire ottoman vont-ils, ainsi que la tradition le leur promet, être délivrés du joug turc par des hommes blonds venus du Nord ? Il ne le semble pas tout d'abord.

Pierre le Grand est contraint de reculer devant les Turcs : il ne doit qu'à la corruption ottomane d'obtenir le traité du Pruth signé à Falciou en 1711. Anna Ivanovna n'est pas plus heureuse quelques années après : à Belgrade (1740) la Turquie tient tous ses ennemis en échec : l'Autriche, qui, en 1718 à Passarovitz, s'était emparée de la petite

Valachie, doit la restituer au Grand Seigneur, et la Russie elle-même, dont les armées victorieuses ont occupé la Moldavie, Choczim, Otchakof, Kinburn et l'embouchure du Dniéper, doit néanmoins abandonner ses conquêtes : une clause spéciale du traité ferme la mer Noire au pavillon russe, pavillon de guerre ou pavillon marchand.

Mais c'est le dernier triomphe des Turcs. Dès que la grande Catherine monte sur le trône, la Russie marche à pas de géant. Elle s'érige en protectrice officielle des chrétiens de l'Empire ottoman et surtout de ceux qui sont les plus proches de ses frontières : des Roumains. La Porte lui reconnaît cette qualité en 1774 à Koutschouk-Kaïnardji. C'est un acte capital dans l'histoire du développement de la puissance russe en Orient. Jamais traité ne fut plus fertile en conséquences heureuses pour un pays que ne le fut, pour la Russie, celui de 1774. Elle ne se fait pas seulement ouvrir la mer Noire : elle obtient en faveur des Principautés rou-

maines des clauses qui font d'elle véritablement la protectrice de la Moldavie et de la Valachie; les Turcs demeurent bien les suzerains des Principautés, mais c'est sous le contrôle de la Russie; en vertu de l'article 16, le Sultan s'oblige « à user de toute l'humanité et de toute la générosité possibles dans l'imposition des tributs »; les envoyés des Principautés à Constantinople seront de religion chrétienne et placés sous la protection du droit des gens; la Porte promet d'avoir égard aux « représentations » que les ministres russes viendront lui faire en faveur des Principautés.

« Tout l'échafaudage des stipulations du traité de Kaïnardji, écrivait au lendemain de sa signature l'agent autrichien à Constantinople, Thugut [1], est un modèle d'habileté de la part des diplomates russes et un rare exemple d'imbécillité de la part des négociateurs turcs. Par l'adroite combinaison des articles de ce traité, l'Empire ottoman de-

1. A. Sorel, *Question d'Orient*, p. 260-261.

vient dès aujourd'hui une sorte de province russe. »

C'était exagérer peut-être : néanmoins l'influence russe est dès lors toute-puissante à Constantinople, et c'est à ce moment que prend naissance cet aphorisme de chancellerie, « si souvent reproduit », nous dit M. de Gentz [1] : « La Russie n'a qu'à élever la voix bien haut pour faire trembler le Divan et il ne lui faut pas un coup de canon pour obtenir tout ce qu'elle demande. »

En 1781 l'impératrice Catherine songe au démembrement de l'Empire ottoman et elle élabore son fameux projet grec : il comporte la formation des deux États chrétiens. L'un sera l'ancien empire grec, restauré, avec Constantinople pour capitale, en faveur d'un petit-fils de l'impératrice qui lui a fait imposer au baptême le nom prédestiné de Constantin ; l'autre sera constitué par les Principautés unies sous le sceptre d'un souverain qu'il

1. GENTZ, *Dépêches aux Hospodars*, t. III, p. 106, à Grég. Ghika, 16 mars 1826.

faudra désigner. Ne croyons pas d'ailleurs que l'impératrice Catherine songe à se faire par avance le champion de ce qu'on appellera plus tard le principe des nationalités. Ce projet grandiose se place entre deux partages de la Pologne et se complète par la cession à l'Autriche de la Valachie jusqu'à l'Olto. Bornons-nous donc à le considérer comme un témoignage des ambitions et de la puissance de la Russie. Les Principautés sont le but constant de son attention : en 1782 elle y établit des consuls, en 1792, par le traité de Jassy, elle obtient en leur faveur la dispense des arriérés d'impôts et la faculté pour les habitants d'émigrer. En 1802 surtout elle arrache à la Porte un hatti-chérif qui contient des dispositions précieuses à l'égard de la Moldavie et de la Valachie.

Les exactions dont les habitants des Principautés, dépouillés de leurs grains ou de leur bétail pour un prix dérisoire par les « capeulei » de la Porte, envoyés annuellement pour « acheter » les produits agricoles,

que la Turquie ne pouvait plus tirer de la Crimée, sont désormais arrêtées : les négociants turcs ne pourront plus pénétrer dans les Principautés que munis d'un teskéré ou autorisation de la Porte ; ils ne pourront y posséder des immeubles. Désormais les témoignages des chrétiens seront recevables dans les procès concernant les Turcs. « A partir de ce jour, décrète le hatti-chérif, la durée du règne des hospodars sera fixée à sept ans, à compter du jour de la nomination des hospodars ; ceux-ci ne seront pas déposés avant le temps fixé, à moins d'un délit avéré, de sorte qu'au cas même où il surviendrait quelque manque dans ladite époque (*sic*), jusqu'à ce que l'envoyé de Russie, résidant auprès de notre Sublime Porte, en soit (*sic*) averti et persuadé, sa déposition ne soit (*sic*) pas permise[1]. »

Les consuls de Russie reçoivent le droit de faire des observations et de donner des conseils aux hospodars et aux boyars relativement aux impôts.

1. Xénopol, II, p. 260.

Un droit analogue leur est reconnu en ce qui touche les rapports des paysans et des propriétaires. C'est ainsi que la Russie exerce un véritable protectorat sur les Principautés, et s'efforce — en obtenant du Sultan des dispositions favorables — d'améliorer la condition de la Moldavie et de la Valachie et de se concillier les sympathies de leurs habitants.

Lorsque, à Tilsitt, en 1807, l'empereur Alexandre se rapproche de Napoléon, son premier soin est de préciser les avantages qui seront faits à la Russie en Orient : les deux alliés jettent les bases d'un partage de l'Empire ottoman : les Turcs ne garderont plus en Europe que Constantinople ; l'Autriche recevra la Serbie et la Bosnie ; la France prendra la Thessalie, l'Albanie et la Morée ; quant à la Russie, son lot se composera de la Bessarabie, de la Moldavie, de la Valachie et de la Bulgarie jusqu'aux Balkans. Ces projets se modifient quelque peu au cours de l'année suivante. L'article 8 du traité secret d'Erfurt vient les fixer en un

texte définitif et consacre l'occupation par les Russes de tout le pays jusqu'au Danube. Les termes de l'acte sont significatifs : « S. M. l'empereur de toutes les Russies n'ayant aucune espérance d'obtenir des garanties suffisantes pour les personnes et les biens des habitants de la Moldavie et de la Valachie, ayant déjà porté les limites de son empire jusqu'au Danube et réuni la Moldavie et la Valachie à son empire, ne pouvant, qu'à cette condition, reconnaître l'intégrité de l'Empire ottoman, S. M. l'empereur Napoléon reconnaît ladite réunion et les limites russes de ce côté portées jusqu'au Danube[1]. » Ainsi Napoléon reconnaît que la Russie a des titres officiels à demander et à obtenir des garanties suffisantes pour les personnes et les habitants de la Moldavie et de la Valachie. Il ratifie les prétentions d'Alexandre au protectorat des Principautés.

La Russie conserve au traité de Bucarest

1. Xénopol, II, p. 268. — Gardén, XI, p. 287. — Vandal, I, p. 475 sqq.

en 1812 cette attitude de protectrice des Principautés, en faisant insérer dans l'article 5 du traité la confirmation de tous les actes relatifs à leurs privilèges. Mais cette protection est loin d'être désintéressée : les Russes incorporent la Bessarabie, c'est-à-dire la moitié du territoire moldave.

Les années qui suivirent la chute de l'Empire français allaient mettre la politique russe en Orient aux prises avec de singulières difficultés. C'est le moment où l'Europe s'agite, où l'idée de nationalité semée par la Révolution française hante confusément les esprits; c'est alors que les sociétés secrètes se fondent; c'est le temps de la Burchenschaft en Allemagne, du carbonarisme en France, en Espagne et en Italie, c'est celui de l'hétaïrie en Orient. Le czar Alexandre tombe alors en de cruelles perplexités : les aspirations qu'il cherche à réprimer dans l'Europe occidentale seraient en Orient le levier le plus puissant de la politique russe. Lui qui a été l'instigateur de la Sainte-

Alliance, qui a lié partie avec Metternich, ce « rocher de la contre-révolution », pour maintenir les trônes établis, il accorde son amitié à Ypsilanti, à Capo d'Istria l'un des personnages les plus en vue de l'hétaïrie ; il accueille auprès de lui Kara-Gueorgnié, le chef de la révolution serbe, qui passe tout un hiver à Pétersbourg. Alexandre ne peut être conséquent avec lui-même sans ruiner sa politique : la logique exige qu'il sévisse contre l'hétaïrie comme il fait contre le carbonarisme, qu'il défende l'Ottoman contre le chrétien opprimé. Mais que devient alors la sainte mission de la Russie ? Les populations chrétiennes seront-elles condamnées par la Russie elle-même à demeurer sous le joug de la Porte ? Tel est le dilemme où se trouve enfermé Alexandre.

C'est précisément pendant le congrès de Laybach où il avise avec les autres puissances au moyen de réprimer l'insurrection piémontaise, que lui parvient la nouvelle du soulèvement (1821) dans les Principautés.

Quoiqu'il lui en coûte, Alexandre, afin de ne pas mettre l'Autriche dans un embarras trop cruel, désavoue les hétaïristes et il permet aux troupes turques d'occuper les Principautés.

Mais les événements se précipitent : le patriarche de Constantinople est pendu le jour de Pâques en vêtements sacerdotaux ; les chrétiens sont massacrés dans l'Empire ottoman; les Turcs, sous prétexte de rétablir l'ordre, s'éternisent dans les Principautés ; la révolte d'Ypsilanti pose bruyamment la question de l'indépendance hellénique. Le conflit va éclater entre la Russie et la Porte, l'Autriche et l'Angleterre parviennent néanmoins à différer la crise, et la paix n'a pas encore été troublée quand Alexandre Ier meurt au mois de décembre 1825.

Quelle est à ce moment la situation? « L'évacuation des Principautés, écrit en avril 1826 M. de Gentz [1], l'homme de confiance de M. de Metternich et l'un des diplo-

1. GENTZ, *Dépêches*, t. III, p. 115, Grég. Ghika, 16 avril 1826.

mates les plus versés à cette époque dans les affaires d'Orient, l'évacuation des Principautés n'a jamais eu lieu effectivement : les milices qui s'y trouvent aujourd'hui ne sont pas des beschlis dans l'ancienne acception du mot, mais de véritables troupes turques commandées par des officiers turcs, indépendants de la nomination, de l'investiture, des ordres des hospodars ; le rappel des basch-besch-li-agas, obtenu par le ministre d'Autriche et leur remplacement par des individus d'un grade inférieur, est une mesure illusoire ; dans le fait, la Moldavie et la Valachie sont toujours militairement occupées, et la Porte n'a rien fait pour ramener l'ancien état de choses. »

Le czar Nicolas n'était pas homme à laisser se prolonger une pareille situation. Il demanda à la Porte une satisfaction immédiate : dans l'ultimatum qu'il lui adressait le 17 mars 1826, il exigeait que les Principautés de Moldavie et de Valachie fussent rétablies, aux points de vue politique, militaire et civil,

dans l'état où elles se trouvaient avant 1821. La Sublime Porte dut céder : le 12 mai 1826 elle acceptait l'ultimatum ; peu après des conférences s'ouvraient à Ackermann, sur le territoire russe : elles aboutirent le 7 octobre à un traité.

Celui de Bucarest était expressément confirmé dans sa teneur générale. La Porte s'engageait à renouveler dans les six mois de la ratification le hatti-chérif de 1802. Un acte séparé stipulait que les hospodars seraient élus pour sept ans par les Divans locaux, parmi les boyars indigènes, sous la condition de l'agrément de la Porte. La Sublime Porte s'interdisait de destituer ces hospodars sans motif légitime ; en tout cas, il fallait que la cour de Russie eût la preuve qu'un délit avait été effectivement commis par l'hospodar. L'assentiment de la cour de Russie était nécessaire pour la réélection des princes ainsi que pour leur abdication, qui ne devenait définitive qu'après un accord préalable des deux cours. Les hospodars devaient prendre en considé-

ration les représentations du ministre de S. M. Impériale et celles que les consuls de Russie leur adresseraient d'après ses ordres. Enfin, la nécessité d'opérer des réformes était proclamée par l'acte séparé. « Les hospodars, y était-il dit, seront tenus de s'occuper sans le moindre délai avec les Divans respectifs des mesures nécessaires pour améliorer la situation des Principautés confiées à leurs soins. Ces mesures feront l'objet d'un règlement général pour chaque province, lequel sera mis immédiatement à exécution. »

C'est dans cette dernière disposition qu'il faut chercher la source du règlement organique dont les Principautés allaient être dotées quelques années plus tard. Le traité d'Andrinople la renouvela le 2 septembre 1829. La convention d'Ackermann fut confirmée. Les Principautés obtinrent diverses extensions de territoire, et notamment les villes turques de Giurgiu et de Braïla. Un acte séparé stipula que les hospodars seraient élus à vie par la nation. Enfin, en

vertu du dernier article de l'acte séparé, « la Sublime Porte, désirant assurer de toutes les manières le bien-être futur des deux Principautés, s'engageait volontairement à confirmer les règlements administratifs qui, durant l'occupation de ces deux provinces par les armées de la cour impériale, auraient été faits, d'après le vœu exprimé par les assemblées des plus notables habitants du pays et qui devaient, à l'avenir, servir de base pour le régime intérieur des deux provinces ».

Telle fut la longue suite d'efforts par lesquels les Russes acquirent peu à peu à l'égard des Principautés la situation qui les mit en passe de présider à une organisation nouvelle de la Valachie et de la Moldavie. L'occupation des Principautés par les Russes ne fut donc pas le résultat plus ou moins contingent des circonstances de l'heure présente. Elle fut la conséquence nécessaire d'événements historiques répartis sur un grand nombre d'années, mis à profit et souvent

ménagés par une politique habile et persévérante.

Quand les Russes évacuèrent les Principautés, celles-ci étaient pourvues d'institutions bienfaisantes, qui forment aujourd'hui encore la base de l'administration de la Roumanie.

Qu'étaient ces institutions, à qui convient-il d'en attribuer la paternité, c'est ce qu'il importe maintenant d'indiquer en quelques mots.

VII

L'OCCUPATION RUSSE

ET LE RÈGLEMENT ORGANIQUE

(1828-1834)

Les travaux qui devaient aboutir à la rédaction du règlement organique commencèrent dès le mois de mars 1828; le colonel Liprandi, puis le conseiller privé Daschkow furent envoyés successivement par la Russie dans les Principautés pour recueillir les premiers documents. Ils rédigèrent une ébauche de règlement. Ce premier travail, qui devait servir uniquement à amorcer la discussion, fut soumis à un comité spécial de boyars moldaves et valaques; la section valaque avait chargé B. Stirbey des fonctions

de secrétaire, c'est à lui qu'incombait le soin de rédiger le projet, tel qu'il sortirait des délibérations du Comité.

Le Comité ouvrit ses séances à Bucharest le 19 juin 1829. De sa collaboration féconde avec le général Kisseleff, qui au mois de novembre de cette année-là vint remplacer à la tête des troupes d'occupation l'intransigeant et hautain Zeltouchin, sortit un projet de règlement qui fut achevé le 4 avril 1830. Ce projet devait être soumis à une assemblée générale extraordinaire composée de boyars moldaves et valaques, pour qu'elle se prononçât sur son adoption ou sur son rejet. Il était indispensable auparavant de porter le travail du comité spécial à la connaissance de la cour de Russie. Le règlement ne devait revenir de Pétersbourg qu'au début de l'année suivante.

Mais ce long espace de temps — loin d'être perdu — fut mis à profit par le général Kisseleff et les boyars du comité spécial avec une étonnante activité ; une série de réformes con-

sidérables fut opérée en quelques mois; B. Stirbey prit une part prépondérante à ce mouvement comme membre de nombreuses commissions particulières et surtout comme membre du divan exécutif chargé de l'intérieur.

La peste extirpée, la famine prévenue ne sont pas les seuls bienfaits dont les Principautés soient redevables aux efforts combinés du général russe et des boyars.

L'abolition des douanes intérieures, d'autant plus gênantes pour le commerce que les droits étaient perçus par un fermier qui ne reculait pas devant les exactions pour obtenir de sa ferme tout ce qu'il en pouvait tirer; — la suppression de la vornitzie des pripaches, administration instituée dans le but de réprimer les dommages causés par le bétail aux moissons et devenue par la cupidité des traitants la source de vexations intolérables; — l'organisation d'un service sanitaire très strict; — la réglementation des caisses de bienfaisance; — l'établissement de conseils municipaux dans les villes et dans

les bourgs ; — la création dans les Principautés des actes de l'état civil ; — la suppression des socotelniks et des poslousniks dispensés jusque-là de toute taxe envers le Trésor pour le profit exclusif des boyars ; — la délimitation de la principauté de Valachie opérée sur les bases indiquées dans le traité d'Andrinople ; — le recensement général enfin de tous les contribuables, immense travail grâce auquel l'impôt put être assis avec certitude et équité, — tels furent les objets qui sollicitèrent tour à tour l'attention du général Kisseleff et des divans roumains, entre le moment de la rédaction du projet de « règlement organique » et celui où le texte revint de Pétersbourg avec l'approbation de la cour impériale.

Le 16 février 1831 une proclamation des membres des divans faisait connaître les principales dispositions du projet et annonçait en même temps la convocation d'une assemblée générale extraordinaire appelée à le reviser.

L'assemblée plénière des boyars se réunit le 10 mars 1831, sous la présidence du général Kisseleff. Les travaux se poursuivirent jusqu'au 16 mai; elle adopta dans son ensemble le projet du Comité. Les Principautés allaient être gouvernées désormais conformément à ce « règlement organique ».

A la tête du gouvernement était placé un hospodar ou prince élu à vie parmi les grands boyars roumains par une assemblée composée des membres les plus considérables de l'aristocratie.

Le prince devait partager désormais le pouvoir suprême avec une assemblée générale dite ordinaire et qui comprenait quarante-trois membres en Valachie; cette assemblée, munie d'un certain droit d'initiative, faisait les lois, consentait l'impôt et votait le budget. Le prince et l'assemblée étaient secondés par un conseil administratif composé du ministre de l'Intérieur, du ministre des Finances et du secrétaire d'État.

L'ancien système financier, dont la compli-



LE GENERAL KISSELEFF

cation ouvrait la porte à toutes les exactions des fonctionnaires, fit place à un système très simple, qui excluait toutes les corvées ou réquisitions en nature.

Des principes de droit public indispensables à toute bonne administration, mais inconnus jusqu'alors aux Roumains, furent introduits par le règlement.

Les fonctionnaires furent déclarés responsables de leurs actes à tous les degrés de la hiérarchie administrative, à l'exception des ministres qui n'étaient que les organes de la volonté du prince ; les places cessèrent d'être annuelles, les fonctions n'eurent désormais comme bornes à leur durée que celles que fixait l'intérêt public. Le principe de la séparation des pouvoirs fut proclamé et appliqué ; l'administration et la justice cessèrent d'être confondues dans les mêmes mains. Le prince cessa d'être la source de toute justice ; et l'on put arriver, de la sorte, à la notion de la chose jugée, ce qui était impossible à concevoir tant que l'on admettait comme autre-

fois que l'hospodar pouvait à l'infini reviser les jugements. Il n'exerça plus désormais que les pouvoirs d'une cour de cassation sans être investi lui-même du droit de juge.

La liberté du commerce enfin fut reconnue comme « l'unique moyen propre à donner du développement à l'agriculture et de l'essor à tous les genres d'industrie ».

Tel est dans ses grandes lignes le « Règlement organique ». L'assemblée plénière des boyars, dans une séance mémorable, adressa par un vote unanime ses remerciements à B. Stirbey qui en avait été le principal rédacteur.

Ce règlement fut mis en vigueur sans heurts et sans à-coups : peu à peu des lois votées par l'assemblée générale ordinaire annuelle vinrent le compléter : il suffira de citer, pour la session de décembre 1831 à avril 1832, la loi sur les « dorobantz » chargés du service de la police et la loi sur la milice ; pour la session de 1832-1833, une loi destinée à améliorer la condition des paysans.

A la fin de l'année 1833, les Principautés étaient organisées d'une manière définitive : la tâche que s'était imposée la Russie se trouvait donc achevée et l'occupation russe n'avait plus de raison d'être.

Il semble qu'à ce propos une divergence d'opinion ait existé entre le général Kisseleff, d'une part, et le czar Nicolas et le chancelier Nesselrode, d'autre part. Le général eût voulu prolonger l'occupation pour préparer les voies à l'annexion des Principautés à la Russie, sans que rien d'ailleurs autorise de dire, comme certains l'ont fait, que le comte Kisseleff eût des vues d'ambition personnelle. L'empereur était d'un avis différent. « La Turquie, écrivait M. de Nesselrode au général Kisseleff le 28 septembre 1831, pourrait, en échange de notre renoncement à l'indemnité, nous abandonner sa souveraineté sur les Principautés, souveraineté qui maintenant déjà n'est que nominale et pas fondée. Mais alors, que ferions-nous ? Cela nous serait-il utile ? Les revenus des Principautés suffiront-

ils aux frais d'administration et nous laisseront-ils un excédent égal à la somme que nous doivent les Turcs ? Nous en doutons. Déclarerons-nous ces provinces parties intégrantes de l'Empire ? Mais la pensée de l'empereur n'est nullement d'étendre nos frontières jusqu'au Danube... Ce qu'il nous faut, c'est voir les Principautés organisées, les princes à leur place et nos armées prêtes à se retirer des Principautés en conservant Silistrie et une route militaire jusqu'au Pruth. » La Russie, disait encore M. de Nesselrode au mois de mars 1833, n'a été guidée que par le désir de « donner aux peuples chrétiens de l'Orient une preuve morale de la générosité de sa protection qui doit maintenir son influence sur eux »; elle a été conduite à intervenir dans les affaires intérieures de la Moldavie et de la Valachie « par l'intérêt même et par la sollicitude qu'elle doit à ses provinces méridionales limitrophes des Principautés ».

Aussi, lorsque le général Kisseleff eut

présidé à la mise en vigueur du règlement, se rendant compte qu'il ne pourrait faire prévaloir, auprès de l'empereur, ses vues d'annexion, il donna sa démission : elle fut acceptée le 21 novembre 1833.

L'accord définitif entre la Turquie et la Russie relativement à l'exécution complète du traité d'Andrinople, encore en suspens sur certains points, s'établit à Pétersbourg le 17 janvier 1834. Une convention fixa les frontières des Principautés, stipula leur évacuation par les Russes et régla la question de l'indemnité. La Porte sanctionnait en même temps le « règlement organique ».

Au mois d'avril des princes furent désignés — exceptionnellement cette fois par la Porte : Michel Stourdza devint prince de Moldavie, Alexandre Ghika, prince de Valachie, et le général Kisseleff quitta les Principautés, accompagné des manifestations de respect de tous ceux qui avaient vu à l'œuvre cet homme « doué, dit un contemporain, des plus brillantes qualités de l'esprit et du cœur,

affable sans affectation, sévère sans rigueur, d'une activité sans égale, humain, généreux, homme d'honneur ».

Que valait le règlement organique et comment faut-il l'apprécier ? Doit-on le juger, comme le faisait Edgar Quinet [1], d'après les idées de 1848 et dire que ce ne fut qu'une « ombre d'organisation qui, à vrai dire, légalisait, légitimait, perpétuait les abus les plus criants » ? Doit-on ne voir en lui que la consécration de l'asservissement des Principautés sous le joug ottoman ? Rien ne serait plus injuste. Il a substitué la règle à l'anarchie : la séparation des pouvoirs, la représentation nationale, le droit pour la nation de voter les impôts, l'indépendance de la magistrature, la liberté du commerce ont été proclamés par lui ; c'étaient là des bienfaits considérables. Grâce à lui les Principautés naquirent à la vie moderne et, par leur organisation, se créèrent des titres

1. *Revue des Deux Mondes*, févr. 1856. Les Roumains.

à vivre plus tard d'une vie indépendante.

Une vive reconnaissance est due à B. Stirbey, pour avoir rédigé un Règlement organique, tendant à constituer les Principautés en une nation. Jadis on y parlait toutes les langues, sauf le Roumain. Le règlement décida que dorénavant la langue roumaine serait la langue officielle (art. 366). La section cinquième rédigée par B. Stirbey et arrachée par lui de haute lutte au général Kisseleff porte ce titre significatif : « Principes d'une union plus intime entre les deux Principautés [1]. »

« L'origine, la religion, les usages et la conformité de langue des habitants dans les deux Principautés, y était-il écrit, ainsi que des besoins réciproques, sont autant d'éléments d'une union intime qui n'a été entravée et retardée que par des circonstances fortuites et secondaires. Les avantages et les conséquences salutaires résultant du rappro-

1. *Archives Impériales de Saint-Pétersbourg*, années 1831 et 1832.

chement de ces deux peuples ne sauraient être révoqués en doute. » Des applications nombreuses de ces principes furent faites notamment par l'établissement d'une monnaie identique en Moldavie et en Valachie, et par l'octroi de la jouissance des droits civils aux indigènes de chaque Principauté dans l'autre.

Assurément on peut faire grief au règlement d'avoir rendu licites en trop de circonstances possibles les ingérences de la cour impériale de Russie et de la Sublime Porte dans les affaires intérieures des Principautés : mais comment ceux qui rédigèrent et qui votèrent le règlement organique auraient-ils pu éviter ces interventions ? A quoi leur résistance aurait-elle pu servir, sinon à exciter la méfiance de la cour suzeraine et de la cour protectrice ? Le résultat final n'eût-il pas été de rendre pire la situation faite aux Principautés ?

Il est donc permis de penser qu'en apportant leur concours empressé et intelligent à

l'œuvre de réorganisation entreprise par la Russie, les boyars moldaves et valaques firent œuvre de patriotes et de politiques.

Il fallait d'abord sauver leur pays de l'anarchie : l'ordre et la prospérité rétablis à l'intérieur, il devait être plus facile aux Principautés de parvenir à l'indépendance.

VIII

LES RÈGNES DE GHIKA
ET DE BIBESCO

(1834-1848)

L'occupation effective des Principautés par les Russes prit fin avec le départ du général Kisseleff. On ne peut dire que la Russie abandonnât à lui-même le pays qu'elle venait de réorganiser. Elle entendait, au contraire, y maintenir son influence, sauvegarder l'œuvre qu'elle y avait accomplie, demeurer la protectrice de la Roumanie et tenir la main à ce que la Turquie ne conservât sur elle qu'une suzeraineté nominale.

Le prince Ghika fut nommé par la Porte, mais sur la recommandation expresse de la

Russie ; celle-ci, pour plus de sûreté, installa auprès du nouveau prince des agents destinés à le surveiller : l'inspecteur général des quarantaines, le Grec Mavros, l'agent de la Valachie, à Constantinople, Aristarchi, Grec lui aussi, étaient inféodés à la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg ; deux Russes, les colonels Garbaschi et Banoff, furent placés à la tête de la milice en même temps que deux Valaques qui avaient servi en Russie, Odobescou et Solomon. Le baron de Rückmann, enfin, consul général de Russie, allait prendre sur l'esprit de l'hospodar un ascendant considérable.

Homme faible, ignorant, préoccupé surtout de se maintenir sur le trône, le prince Ghika était disposé à en passer par toutes les volontés de la Russie.

L'assemblée des boyars n'imita pas la docilité du prince. Le conflit, latent d'abord, peu accusé ensuite lorsqu'il s'agit de la fusion en un tout du règlement organique et des diverses lois qui avaient été élaborées en

exécution de ses dispositions, devint aigu lorsque, en 1837, le baron de Rückmann demanda le vote d'un article additionnel au règlement conçu en ces termes : « A l'avenir, toute modification ultérieure que voudraient entreprendre les hospodars dans le Règlement organique ne saurait avoir lieu et être mise en vigueur qu'à la suite d'une autorisation spéciale de la Sublime Porte, *avec l'assentiment de la Cour de Russie.* »

Cet article, à raison des derniers mots qui y étaient insérés, rencontra, en Valachie, la plus vive opposition : la Russie, pour venir à bout des résistances, dut demander à la Porte un firman de dissolution de l'assemblée. Les nouveaux élus étaient animés de sentiments plus hostiles encore envers la Russie.

L'opposition à laquelle se heurtait la cour impériale était le fruit de la renaissance du sentiment national roumain, si puissant aux temps lointains de Michel le Brave, endormi pendant la longue et funeste domination des Phanariotes, mais qui avait reparu en 1821,

lors du soulèvement de Toudor Vladimiresco, en 1828, surtout lors de l'occupation russe. Les Russes, l'avaient toléré, encouragé même au début; c'est ainsi qu'ils avaient permis à Héliadé Radoulesco et à Georges Assaki de publier des périodiques en langue roumaine. Mais ce sentiment national allait se retourner contre eux : la Russie ne put l'endiguer et fournit des armes contre elle-même. Tous les Roumains, d'ailleurs, étaient loin de comprendre de la même manière ce sentiment national.

Chez les uns, comme chez Héliadé et ses amis, il se traduisait en démonstrations bruyantes, en discours enflammés sur les droits imprescriptibles des peuples; c'était un mélange plus ou moins inconscient de théories subtiles de droit politique et d'élans irréfléchis, produit hybride de rationalisme et d'enthousiasme; on pensait d'abord aux droits des nations en général avant de songer à ceux de la Roumanie.

Chez d'autres, le sentiment national, tout

aussi vivace dans ses racines, était plus réservé dans son expression, et partant aussi plus efficace ; il ne procédait pas de considérations abstraites, il s'inspirait avant tout des circonstances de l'heure présente ; pour ceux qui le ressentaient de cette manière, c'était de la Roumanie exclusivement qu'il s'agissait, de son bonheur et de son indépendance ; ils ne frappaient pas d'une commune proscription tout ce qui portait un nom russe ; ils étaient attentifs à accueillir ce qui leur paraissait de nature à améliorer le sort de leur patrie, et, comme leur clairvoyant patriotisme leur avait fait apercevoir dans la Russie l'instrument en quelque sorte providentiel de la réorganisation de leur pays, ils l'avaient secondée dans l'œuvre qu'elle avait entreprise ; maintenant que cette œuvre était accomplie, ils ne voulaient plus tolérer l'ingérence de la cour de Russie dans les affaires roumaines que dans la mesure où cette intervention était nécessaire pour consacrer les résultats acquis et les rendre

définitifs ; c'est pourquoi, s'ils étaient disposés à accepter l'action de la Russie, s'exerçant d'une manière normale dans les limites qu'avait tracées le Règlement organique, ils étaient délibérément hostiles à tout acte d'immixtion au delà de ses limites. C'était le parti des patriotes et des politiques : B. Stirbey en était le plus éminent représentant.

D'autres hommes enfin prétendaient exploiter le sentiment national bien plus qu'ils ne le partageaient. Ils étaient les ennemis irréconciliables de la Russie, non point parce que la Russie, c'était l'étranger, mais parce que les réformes qu'elle avait opérées avaient mis fin aux abus dont ils vivaient et ruiné leurs espérances par la substitution d'un prince à vie à des princes éphémères. Leur but était de ramener les Principautés sous le joug exclusif de la Porte, et de ressusciter les mœurs publiques de l'époque phanariote. L'opposition que faisaient à la Russie des patriotes comme Héliadé leur parut favorable à la réalisation de leurs desseins. Ils affec-

tèrent de travailler pour la patrie roumaine ils n'étaient préoccupés, en réalité, que de leurs intérêts propres. Campinéano était leur chef.

Telle était la situation des esprits aux environs de 1840. On conçoit que, dans ces conditions, la Russie et le prince Ghika, trop docile instrument de ses volontés, rencontrassent une opposition énergique et qui groupait tous les partis, même les plus modérés, lorsque la cour impériale prétendait excéder les pouvoirs qui lui étaient reconnus par le Règlement organique. Quelques mesures inutilement violentes, comme la destitution de Vaillant, directeur du collège Saint-Sava, qui répandait avec trop d'efficacité, au gré de la Russie, les idées d'indépendance roumaine, ou comme le retrait de la subvention accordée depuis plusieurs années au théâtre, des rigueurs malhabiles exercées contre le boyar Campinéano, achevèrent de mécontenter les esprits. Le prince Ghika, d'ailleurs, ne fournissait que trop de légi-

times sujets de plaintes ; le désordre avait reparu dans les finances, et l'arbitraire dans l'administration. L'assemblée des boyars n'eut pas de peine à composer un long mémoire de doléances, profitant ainsi du droit que lui accordait l'article 57 du Règlement organique. Une enquête fut ordonnée par les cours de Russie et de Turquie. Elle aboutit à la déposition du prince Ghika, le 7 octobre 1842.

L'assemblée générale extraordinaire qui se réunit le 20 décembre 1842 (1er décembre 1843) pour élire le nouveau prince conformément aux dispositions du traité d'Andrinople, c'est-à-dire à vie, se trouvait en présence de vingt et un candidats : les uns appartenaient au parti des anciens boyars qui ne souhaitaient rien tant que le retour à tous les abus et à toutes les exactions qui avaient déshonoré les règnes phanariotes ; les autres appartenaient au parti national : ils avaient pour programme une application consciencieuse et complète du Règlement organique

et l'achèvement des réformes qui avaient si heureusement marqué les années précédentes sous la suzeraineté de la Porte et la protection de la Russie.

Deux des boyars du parti national se distinguaient entre tous, autant par leurs hautes qualités intellectuelles et morales et la forte culture juridique et littéraire qu'ils avaient reçue en France, que par le rôle éminent qu'ils avaient joué comme collaborateurs du général Kisseleff : c'étaient Barbo Stirbey et Georges Bibesco, tous deux patriotes ardents et sincèrement libéraux. — Un mot sur l'élection. — G. Bibesco fut élu. « Les frères[1], dit M. Billecoq, consul de France à Bucarest, dans une lettre adressée à M. Guizot, son ministre, le 3 janvier 1843, où il raconte les péripéties de l'élection, les frères, d'un commun accord, ont dû accepter la chance telle qu'elle se présentait pour l'un

1. B. Stirbey et Georges Bibesco étaient frères; le premier, aîné de la famille Bibesco, ayant été adopté par Stirbey, grand Boyar de Crajova, avait dû prendre le nom de famille du père adoptif.

d'eux. On s'accorde à rendre une haute justice aux sentiments d'honneur et de loyauté parfaite, qui, dans une conjoncture aussi délicate, ont dirigé la conduite des deux frères [1]. »

Quelle était la tâche qui s'offrait au prince Bibesco ? Le comte de Nesselrode la lui indiquait quelques jours après son élection : « La Russie, lui disait-il, ne saurait avoir l'Intention de régenter un pays auquel sa sollicitude généreuse a garanti une organisation intérieure indépendante. Son action tutélaire et purement conservatrice ne se

1. Nice. Décembre 1860. — Hier plusieurs personnes en visite à la villa Montalivet, étaient assises autour du fauteuil roulant du Comte de Montalivet. Le Comte causait avec le Prince Stirbey, ex-prince de Valachie, son voisin et son ami.

— Je n'ai pas bien compris, lui répliquait le Comte, pour quelles raisons vous aviez refusé en 1843 le trône de Valachie, et pourquoi vous y avez renoncé en faveur du Prince Bibesco.

— L'explication est fort simple, répondit le Prince, l'assemblée générale, réunie pour élire le Prince régnant, avait décidé qu'elle voterait séparément et successivement sur le nom de chacun des candidats. J'avais obtenu une grande majorité, et la question semblait tranchée. Mais il était à craindre, puisqu'on devait voter sur le nom de tous les candidats, qu'une coalition des vieux Boyars ne se formât soudainement sur le nom d'un vieux Boyar, représentant du

propose d'autre but que celui de consolider la stabilité de l'ordre de choses établi en Valachie sur la base des traités conclus avec la Porte, de veiller à l'observation des principes et des droits qui en découlent, de prévenir enfin toute déviation *à la marche légale* tracée par le règlement organique.

« Il appartient à Votre Altesse de réaliser nos espérances... La tâche qui vous est réservée est laborieuse : nous savons nous rendre compte des difficultés que les habitudes

parti rétrograde, ennemi des nouvelles réformes. Si cette intrigue réussissait, c'était revenir au régime des Princes Phanariotes, traînant après eux une clientèle avide, ignorante, rapace, capable de vendre la patrie pour un plat de lentilles. L'œuvre à laquelle j'avais travaillé durant des années, à laquelle j'avais sacrifié ma santé se trouvait menacée, à la veille peut-être de s'effondrer. Je vis le danger; — aussi quand l'assemblée eut à émettre son vote sur le nom de Georges Bibesco, j'engageai, je priai, j'exhortai tous mes amis de s'unir aux partisans de Georges Bibesco, et de voter avec ensemble pour lui. Georges Bibesco était mon élève ; en 1835, je l'avais placé comme mon *alter ego* auprès du Général Kisselev ; — son mérite, son patriotisme m'étaient connus ; enfin, il était mon frère, c'était ma famille. (*Notes et Souvenirs,* J. C.)



S.A. LE PRINCE GEORGES BIBESCO

invétérées d'un peuple et des traditions pernicieuses, profondément enracinées, opposent souvent aux meilleures intentions; mais Votre Altesse puisera dans son patriotisme la force et la persévérance nécessaires pour surmonter ces obstacles. Le suffrage et l'appui de la Russie ne vous manqueront pas dans la carrière que vous allez parcourir... Les vices radicaux du régime précédent ont malheureusement laissé de profondes traces dans le pays... Plus que nous, vous êtes à même, mon Prince, d'étudier les maux de votre patrie, d'en rechercher les causes, de sonder les plaies de la Valachie, pour y apporter un prompt et salutaire remède. L'œuvre que vous avez à accomplir demande du temps, de l'habileté et de la persévérance. »

Le prince Bibesco, par malheur, n'allait pas trouver dans l'assemblée générale ordinaire le concours qui lui était indispensable. Le parti des grands boyars uni aux partisans du prince Ghika (déposé en 1842) se montra systématiquement hostile, dès les premiers

jours du règne, à toutes les mesures que proposa Bibesco. Comme l'écrivait le général Kisseleff à un boyar roumain le 14 avril 1844, l'opposition ne fut pas une de ces oppositions « salutaires, utiles, protectrices des intérêts réels du pays », mais une de celles « qui déclament et tracassent pour embrouiller et renverser ».

On le vit bien lors de la discussion d'un projet de remaniement du Code sur la matière du régime dotal. Quoique ce projet fût très sage, l'assemblée le rejeta. Bien plus : on répandit contre le prince Bibesco des calomnies odieuses ; on prétendit que l'hospodar avait voulu se ménager le droit d'hypothéquer les biens de sa femme, alors qu'en réalité le projet ne contenait pas un mot qui pût se rapporter à ce droit. Le prince prorogea l'assemblée, et après avoir confié le gouvernement de la Valachie à B. Stirbey, nommé ministre de l'intérieur, il se rendit à Constantinople pour se faire investir par la Sublime Porte.

De retour à Bucarest, le prince convoqua à nouveau l'assemblée. Il la trouva animée des mêmes sentiments qu'auparavant, hostile de parti pris à tous les actes de son administration. La demande de concessions minières qu'un Russe nommé Trandafiloff avait adressée au prince Bibesco, et que le conseil administratif avait approuvée d'accord avec le prince, fut l'occasion d'un second conflit avec l'assemblée et d'une campagne qui ne le céda en rien en perfidie à la première : on affecta de croire que cette concession n'avait qu'un objet, celui d'installer les Russes au cœur même du pays, de les mettre en possession de toutes les richesses minières et de préparer l'absorption de la Valachie dans l'Empire. Le prince Bibesco dut abandonner ce projet de concession qu'il ne proposait pourtant d'accorder que d'une manière strictement conforme au Règlement organique et dont les conséquences eussent été excellentes au point de vue du développement économique du pays.

Le rejet d'un projet de loi relatif à l'augmentation de la milice persuada définitivement le prince de l'impossibilité qu'il y avait à gouverner avec une pareille assemblée : il demanda et obtint de la Porte un firman qui lui laissa le soin « d'ajourner la réouverture de l'assemblée générale jusqu'au jour où il considérerait que les esprits égarés sont rentrés dans la voie du bien, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il le jugerait nécessaire ».

Débarrassé de l'assemblée, le prince Bibesco put alors gouverner d'une manière effective.

C'est à cette époque que des routes nationales furent construites, qu'un pont fut jeté sur l'Olto, que Bucarest fut assaini et embelli par la chaussée Kisseleff, par la création de fontaines, par l'érection d'un théâtre. Une gestion financière heureuse des deniers publics permettait d'accumuler dans la caisse centrale des réserves qui se montaient en 1846 à quatre millions de piastres.

Les pouvoirs de l'assemblée prorogée expi-

raient en 1846. Le prince Bibesco se préoccupa d'assurer une composition plus heureuse de la nouvelle assemblée et de diminuer le nombre des éléments de l'opposition. Il y parvint en faisant appliquer à la lettre l'article 46 du Règlement organique, qui faisait du domicile réel dans les circonscriptions électorales une condition absolue d'éligibilité. Les grands boyars qui habitaient Bucarest se trouvèrent évincés de la sorte et dix-neuf petits boyars, favorables au prince, les remplacèrent dans l'assemblée.

La loi sur l'instruction publique fut votée sans difficulté : des écoles primaires et des écoles réales gratuites, des écoles secondaires payantes furent instituées. Un lycée français fut fondé afin de permettre aux jeunes gens des grandes familles de trouver dans leur pays même l'enseignement qu'ils allaient jusqu'alors chercher à l'étranger. Les Moldaves résidant en Valachie reçurent la faculté d'acquérir les droits de citoyen valaque par une simple demande adressée au prince. Les

douanes entre la Moldavie et la Valachie furent supprimées le 31 mars 1847, mesure bien propre à assurer une pénétration plus intime des deux Principautés.

L'activité du prince ne se signalait pas seulement par des mesures législatives : une surveillance incessante, exercée sur tous les fonctionnaires, avait rétabli l'ordre dans la justice et dans l'administration. Toutes les fautes commises par les juges et par les préfets ou sous-préfets avaient été punies d'une manière très ferme.

Pour mener à bien cette œuvre considérable, le prince Bibesco avait trouvé un collaborateur infatigable et dévoué en son frère B. Stirbey. Celui-ci fut ministre de l'Intérieur pendant trois années (29 juin 1843-30 juin 1846), c'est-à-dire pendant la période où furent élaborés tous les projets de loi qui devaient être soumis à la seconde assemblée.

Cependant des événements critiques se préparaient dans toute l'Europe et les Prin-

cipautés allaient offrir un merveilleux terrain pour l'éclosion des idées révolutionnaires qui, à la fin de février 1848, provoquaient à Paris la chute de la royauté de Louis-Philippe. Les sociétés avouées ou secrètes dont le but était de favoriser le sentiment national n'avaient cessé de grandir en nombre et en force sous le règne de Bibesco ; on avait pu mesurer toute leur influence lors de l'affaire Trandafiloff. L'Autriche et la Russie, inquiètes d'un mouvement qui les menaçait toutes deux, — l'Autriche parce qu'on lui faisait grief de posséder des territoires roumains, la Russie parce qu'on la représentait comme maintenant sous une tyrannie matérielle et morale les Principautés, — s'étaient émues : elles avaient fait dissoudre la Société philharmonique et supprimer les cours supérieurs des écoles de Bucarest et de Jassy. Vaines mesures ! Une société secrète nouvelle fondée par Héliade recueillit tous les anciens adhérents de la Société philharmonique. Aussi l'émeute parisienne eut-elle un

contre-coup immédiat à Jassy et à Bucarest. Les Russes s'autorisèrent du mouvement de Jassy pour occuper sans retard la Moldavie. Les Valaques ne tinrent pas compte de cet avertissement. Dès la nouvelle des événements de Paris, un comité révolutionnaire s'était formé à Bucarest : il avait à sa tête les frères Golesco, les frères Bratiano, Rosetti, Balcesco; son but était de replacer les Principautés sous la suzeraineté exclusive de la Porte sans protectorat russe : le prince pourrait être choisi dans toutes les classes de la société; il serait élu non plus à vie mais pour cinq ans. Le comité ne tarda pas à en venir aux actes : le 9/21 juin, un gouvernement provisoire se constitue et proclame une constitution qui assure l'égalité des droits politiques, la liberté de la presse, la responsabilité ministérielle, l'abolition des titres de noblesse, « qui semble calquée, comme on l'a dit avec beaucoup de justesse, sur les revendications des républicains français et qui dénote une ignorance absolue des

conditions politiques, économiques et sociales dans lesquelles se trouvait la Roumanie ».

Le même jour — hasard ou complot — des coups de pistolet sont tirés sur le prince Bibesco, qui n'est pas atteint. Le gouvernement provisoire sollicite le prince de se mettre à la tête du mouvement : on le presse d'apposer sa signature au bas de la constitution : il cède. A cette nouvelle, le consul général de Russie notifie au prince Bibesco qu'il se retire des Principautés. La situation était critique.

Le prince Bibesco abdiqua le 25 juin. Les révolutionnaires étaient maîtres de la Valachie.

IX

LA RÉVOLUTION DE 1848

L'Europe fut surprise par la révolution de 1848. Elle avait dans la paix une confiance sans bornes : Louis-Philippe et M. Guizot s'étaient constamment attachés à la défendre à tout prix. Le soulèvement presque universel des peuples vint déjouer les calculs des politiques. Les gouvernements se virent acculés partout à des chances de guerre : aucun n'était en état de la faire. Aussi les événements qui survinrent alors furent-ils pour eux une leçon, dont ils surent profiter. Les cabinets se rendirent compte que la quiétude n'était pas de mise dans une Europe aussi inflammable et dont l'organisation politique était ébranlée tout entière par la nou-

velle que des barricades venaient de s'élever à Paris. Ils comprirent qu'il fallait se tenir prêts à tout événement ; ils consacrèrent désormais aux actes et aux ambitions de leurs voisins une attention plus exacte et plus éclairée : ils cessèrent de s'imaginer que l'édifice construit par le congrès de Vienne avait été bâti pour toujours.

La France et l'Angleterre en particulier modifièrent leur attitude à l'égard de la Russie et surveillèrent plus étroitement sa politique. Elles avaient pris l'habitude malheureuse de regarder comme un véritable principe le protectorat exercé par la Russie sur les Principautés, et qui pourtant n'était qu'un fait : jusqu'en 1848 l'habileté de leurs ambassadeurs à Constantinople consista à détourner les Turcs de contester ce prétendu principe.

Quant à la Russie, les événements de 1848 lui apparurent comme une occasion favorable à la réalisation de ses desseins. Elle travailla sans bruit à se mettre sur un bon pied de paix

armée et elle attendit, l'arme au bras, l'occasion d'ouvrir la question d'Orient. La pensée favorite de l'empereur Nicolas était de représenter en face de l'Europe révolutionnaire le pur esprit de conservation et de christianisme. La révolution : voilà l'ennemi que la Russie prétendait combattre au premier rang, et depuis 1848 toute l'originalité de sa situation résidait dans cette attitude.

La religion allait être le second moteur de sa politique. De tous les moyens qui servent la cour impériale dans la réalisation de ses desseins, il n'en est pas de plus puissant, — on ne saurait trop y insister, — que celui du protectorat religieux. C'est en stipulant à diverses occasions un droit de protection en faveur des Grecs unis de Pologne que les chefs couronnés de l'Église russe ont pu, un jour, intervenir à main armée dans les dissensions intestines des Polonais ; c'est la même tactique qui a été suivie par les Russes en Turquie depuis le traité de Kaïnardji ; ils ont tenu à marquer officiellement l'intérêt qu'ils

portaient à leurs coreligionnaires de Turquie ; l'habileté de leur diplomatie consistait à poser quelques principes, qui pouvaient servir de base pour réclamer un protectorat plus large. Aussi la protection qu'ils offraient aux Principautés n'était-elle pas sans dangers : les quelques Roumains intelligents et instruits qui avaient étudié l'absorption habile de la Pologne par la Russie, s'en apercevaient bien et tout les portait à craindre le même sort pour leur patrie.

Le moment était favorable pour la Russie : au lendemain de 1848 les gouvernements européens se trouvaient largement occupés chez eux.

Le jour de l'abdication du roi Louis-Philippe, des gardes nationaux avaient pénétré dans les Tuileries et leur chef avait gravé sur les moulures du trône ces mots : « Le peuple de Paris à l'Europe entière : Liberté, Égalité, Fraternité. » L'Europe entière avait répondu à cet appel.

En Italie des soulèvements avaient lieu à

Naples, à Florence, à Turin : le roi des Deux-Siciles, le roi de Sardaigne, le grand-duc de Toscane, imités bientôt par le Pape, donnaient une constitution à leurs sujets. Les provinces italiennes de l'Autriche, restées d'abord à l'écart du mouvement, allaient bientôt y prendre part; les Milanais s'insurgent le 17 mars, et après cinq jours de combat obligent le feld-maréchal Radetsky à s'enfuir au moment même où la population de Venise, conduite par Manin, chassait les Autrichiens des lagunes. A Vienne même l'empereur Ferdinand était menacé par l'émeute : Metternich devait s'enfuir, l'empereur accordait aux Viennois une constitution; mais ceux-ci la jugeaient insuffisante. Le souverain devait se réfugier dans le Tyrol. Il ne put rentrer dans sa capitale qu'après avoir convoqué une assemblée constituante.

La Bohême, elle aussi, se souleva et Windischgraetz dut bombarder Prague. L'Autriche enfin était mise en danger par l'insurrection magyare : les Hongrois, victorieux, parais-

saient sous les murs de Vienne, dont la population, qui leur était favorable, s'insurgeait à nouveau pour les soutenir.

Tous les États de l'Allemagne devaient accorder des constitutions à leurs sujets : le roi de Prusse lui-même devait se découvrir devant les cadavres des gens du peuple tués dans l'émeute et réunir une assemblée constituante.

Ainsi, dès les premiers mois de l'année 1848, tous les gouvernements de l'Europe continentale se trouvaient aux prises avec de graves difficultés intérieures. Seule la Russie y échappait : elle avait dompté la Pologne en quelques jours. Il est donc naturel que, lorsque la Russie déclara occuper les Principautés, elle n'ait rencontré d'objections de la part d'aucun cabinet. Elle fut assurée de pouvoir recueillir sans opposition le double avantage qu'elle comptait retirer de cette intervention armée : elle n'exerçait pas seulement de la sorte son influence sur une partie de l'Empire ottoman, mais elle prenait

encore une position militaire de premier ordre au moment où la révolution hongroise menaçait le trône des Habsbourg : c'est en Transylvanie, en effet, à la frontière valaque, qu'était le principal foyer de l'insurrection magyare.

Comment cette aventure, que l'on appelait la révolution moldo-valaque et qui a été la cause et le prétexte de l'occupation russe, avait-elle éclaté ? Quelles conséquences a-t-elle eues sur le sort de la Roumanie ?

La révolution moldo-valaque a été faite en partie par un groupe de jeunes gens et en partie par des hommes à la solde de la Russie et qui servaient d'instruments à sa politique.

Quelques jeunes gens avaient eu le malheur de croire que leur pays était préparé pour la vie démocratique. Plusieurs d'entre eux avaient fait des études en France et s'étaient imbus des idées qui avaient cours alors dans les milieux politiques qui provoquèrent la chute de Louis-Philippe et de M. Guizot.

Ils se faisaient illusion sur la portée du mouvement qui faisait proclamer la République française, ils se plaisaient à exagérer son essor, ils espéraient que le flot révolutionnaire qui montait de l'Occident ne s'arrêterait pas avant d'avoir baigné le pied des Karpathes, ils avaient foi dans les idées qu'exprimait le fameux manifeste de Lamartine : « La République française ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de la liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. » Ces quelques jeunes gens étaient de bonne foi ; ils avaient reçu des encouragements de Paris ; ils se flattaient, comme l'avait dit encore Lamartine, que « si l'heure de la reconstitution de quelques nationalités opprimées, en Europe ou ailleurs, paraissait à la République française avoir sonné dans les décrets de la Providence, elle se croirait en

droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes ». Les chefs du gouvernement provisoire avaient fait retentir à leurs oreilles de grands mots qui électrisent : on leur disait qu'ils étaient de la race de ceux qui ne périssent pas, que le nom de Roumains, que leur langue, leurs traditions, leurs tendances, leurs poésies, leurs chants nationaux devaient leur rappeler qu'ils appartenaient à ce peuple, dont l'empreinte s'était marquée sur le monde il y avait plus de vingt siècles et ne s'était pas encore effacée !

A côté des jeunes gens convaincus et qu'animait un généreux enthousiasme, il y avait les émissaires de la Russie qui attisaient le feu : ils firent éclater la révolution au moment où, à raison des événements européens et plus spécialement des événements de Hongrie, elle pouvait être le plus favorable à la Russie.

Ce fut une cruelle alternative que celle en présence de laquelle se trouva le prince Bibesco. Son patriotisme très chaud, son intelligence politique remarquable lui firent mesu-

rer du premier coup la gravité de l'un et de l'autre parti qui s'offraient à lui. Ou bien il fallait qu'il acceptât le programme de la Révolution, c'est-à-dire qu'il acquiesçât à l'idée d'un royaume daco-roumain, déchirant ainsi les traités existants. Ou bien il lui fallait résister à l'émeute et mater les révolutionnaires.

Choisir le premier parti, ce n'était pas possible à un prince qui avait juré une constitution dans laquelle étaient prévus la suzeraineté de la Porte et le protectorat de la Russie. Sa loyauté n'était pas seule à l'en détourner : établir un royaume daco-roumain sur le bas Danube entre l'Autriche, la Russie et la Turquie, c'était préparer l'occupation des deux Principautés par les trois États voisins alternativement ou ensemble.

D'un autre côté, opposer une résistance à ce mouvement révolutionnaire intérieur ne pouvait se faire qu'à l'aide d'une force militaire. Or, il se trouvait que l'armée ou l'embryon d'armée qui existait, était sous les ordres d'officiers tout dévoués à la Russie.

Le prince Bibesco fut forcé, par les événements, d'abdiquer.

Qu'allaient faire la Cour suzeraine et la Cour protectrice ?

Les événements de Bucarest leur apparaissaient à l'une et à l'autre sous un jour assez différent. Le parti révolutionnaire avait eu l'habileté d'établir que cette révolution n'était pas dirigée contre la suzeraineté de la Sublime Porte. Il faut le féliciter de sa perspicacité politique. Quelques esprits en Roumanie avaient, en face des événements qui secouaient l'Europe en 1848, pressenti qu'une lutte était inévitable entre la Russie et la Turquie : le czar Nicolas, dont ils avaient pu apprécier le caractère par la conduite même de ses consuls à Bucarest, ne manquerait pas de mettre à profit les embarras que suscitaient aux puissances européennes les idées révolutionnaires ; ils s'attendaient à ce que cet empereur impatient, qui disposait de la première armée du monde à cette époque, se décidât à un

coup de force envers la Turquie. Aux termes des traités, les deux Principautés de Moldavie et de Valachie étaient sous la suzeraineté de la Porte et sous le protectorat russe. La politique russe avait été d'annihiler la suzeraineté de la Porte et de la rendre nominale. La révolution de Bucarest se fit contre le protectorat russe et se couvrit du nom du Sultan : on conçoit que la Turquie ne se soit pas montrée hostile au mouvement révolutionnaire. La Russie, par contre, adopta dès le début une attitude très énergique : elle manifesta sa réprobation contre cette « œuvre d'une minorité turbulente dont les idées de gouvernement ne sont qu'un plagiat emprunté à la propagande démocratique et sociale de l'Europe ». Elle prétendit que les révolutionnaires étaient décidés à construire un royaume daco-roumain, et le Czar devenant dans son manifeste le plus ardent champion de l'intégrité de l'Empire ottoman, « plus que jamais essentielle au maintien de la paix générale », s'indignait contre ce projet.

Des troupes turques étaient entrées en Valachie : une armée d'occupation russe vint les y rejoindre (juillet 1848). Il y avait 8000 Turcs; il y eut 70000 Russes. La Russie et la Turquie entamèrent des négociations qui aboutirent au traité de Balta-Liman (1er mai 1849). La Moldavie et la Valachie privées du droit d'élire leurs princes à vie, les hospodars nommés pour sept ans d'après un mode spécial pour cette fois et concerté entre les deux cours, les assemblées de boyars suspendues, leurs fonctions confiées à des divans *ad hoc* chargés de fixer l'assiette de l'impôt et d'examiner les budgets, telles étaient les clauses du traité de Balta-Liman; c'était l'abrogation presque complète et d'un trait de plume du Règlement organique. Le traité stipulait de plus que les troupes russes et ottomanes occuperaient le pays jusqu'à la consolidation de l'ordre. Pendant tout le temps de l'occupation deux commissaires extraordinaires, l'un russe, l'autre ottoman, devaient résider dans les Principautés pour

diriger les affaires et offrir leurs avis aux hospodars.

La Russie et la Turquie se réservaient enfin de prendre, à l'expiration du délai de validité du traité (c'est-à-dire sept années), les mesures nécessaires pour assurer le bien-être et la tranquillité des Principautés.

« Un fait politique, a dit un grand historien, ne saurait être jugé, au point de vue de l'histoire qu'en étudiant ses résultats. »

La Révolution faite à Bucarest en 1848 n'a eu pour les Principautés que des résultats funestes. La convention de Balta-Liman retirait en partie aux Principautés leurs droits si péniblement conquis à l'autonomie administrative. Les Russes s'arrogeaient la faculté de camper pour plusieurs années dans les Principautés danubiennes. Du mois d'août 1848 jusqu'au début de l'année 1851, la Russie a maintenu en Roumanie une armée qui, au commencement de l'insurrection hongroise, ne s'élevait pas à moins de

70 000 hommes. Pour l'entretien de ces troupes, le gouvernement russe a exigé des Principautés, sans seulement leur permettre d'en référer à Constantinople, deux dixièmes additionnels sur les contributions ordinaires à titre d'indemnité ; puis il en vint à demander en définitive la différence entre le montantde la solde de cette armée sur le pied de guerre et le montant de la solde de cette armée sur le pied de paix : ce fut une charge de 30 millions imposée à la Valachie et de 12 millions à la Moldavie. Les Principautés mirent plusieurs années à payer cette dette.

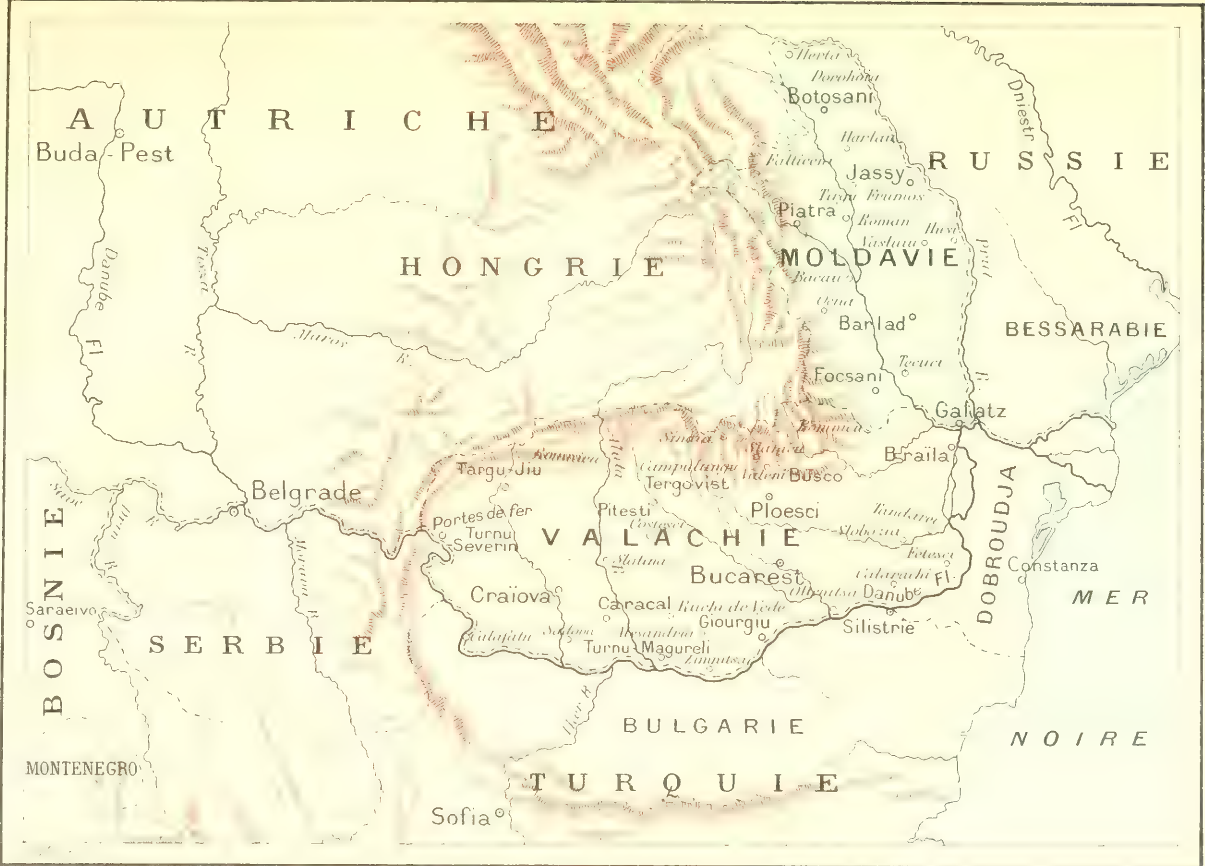
Grâce à elle, la Russie se ménageait, même après l'évacuation du territoire, de nouvelles occasions de mettre la main dans les affaires domestiques des Principautés. La Turquie tolérait cette faculté d'intervention : elle semblait, à l'exemple de l'Europe, fermer les yeux sur les progrès des Russes sur le Danube. Dès lors, quelle allait être la situation des princes dont le traité de Balta-Liman prévoyait la nomination? Quelle résistance

pouvaient-ils opposer aux prétentions de la Russie?

La révolution de 1848, cause directe du traité de Balta-Liman, fut donc désastreuse au point de vue roumain, autant par la déchéance d'une partie de ses droits, que par la création d'une dette vis-à-vis de la Russie, qui devait permettre à cette dernière de se mêler plus encore qu'elle ne l'avait fait jusque-là des affaires moldo-valaques.

Mais ces mêmes événements, d'autre part, dessillèrent les regards de l'Europe. La France et surtout l'Angleterre, inquiètes de l'extension de la puissance russe en Orient, prêtèrent aux actes de la Russie à Constantinople une attention qu'elles ne lui avaient jamais donnée jusqu'alors. La question des Principautés s'imposa aux préoccupations des cabinets du quai d'Orsay et de Saint-James, et plus tard, au mois de juillet 1853, lorsque l'empereur Nicolas, à la suite de la mission Mentchikoff, voulut occuper derechef les Principautés, M. Drouyn de Lhuys, mi-

nistre des Affaires étrangères de l'empereur Napoléon III, déclara à l'Europe que l'occupation de la Moldo-Valachie par les troupes russes constituait une violation manifeste des traités.



PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES — VALACHIE ET MOLDAVIE (1828-1856).

X

L'INTERVENTION RUSSE EN 1848

La Révolution qui avait éclaté en France en 1848, jeta l'Europe dans le trouble pendant près de deux ans. C'est dans l'été de 1849 seulement que la capitulation de Venise (25 août) et celle du général Georgey à Vilagos (13 août) marquèrent la fin des révolutions qui s'étaient le plus longtemps prolongées. Les Principautés avaient vu à ce moment leur sort définitivement réglé depuis plusieurs mois déjà par le traité de Balta-Liman.

Des convulsions aussi violentes que celles qui venaient de secouer l'Europe n'avaient pas été sans modifier la balance respective des forces des puissances, ni sans provoquer

dans les pays que ces troubles avaient ébranlés des conditions politiques nouvelles. Il ne sera donc pas inutile d'indiquer en quelques mots l'état de l'Europe vers la fin de l'année 1849 et de préciser, au point de vue spécial des Principautés, quelle situation s'offrait aux nouveaux hospodars nommés en exécution des dispositions du traité de Balta-Liman.

Le premier résultat de la révolution de 1848 fut d'accroître la puissance russe dans des proportions singulières et d'en faire véritablement l'arbitre de la politique européenne.

La Russie n'avait eu garde de négliger des circonstances aussi favorables pour affirmer sa puissance en Orient.

Dès le 8 mars 1848 un manifeste de l'empereur avait annoncé qu'il était prêt à » remplir le devoir sacré de prendre à temps des mesures pour opposer au torrent pernicieux de l'anarchie une résistance efficace ». Quelques jours après, le 14 mars, l'empereur

de Russie avait précisé sa pensée : il s'était interdit toute immixtion dans les affaires intérieures des pays étrangers. Mais il avait eu soin de se réserver, à l'avance, une complète liberté d'action pour le cas « où le contre-coup des révolutions du dehors mettrait en péril sa propre sécurité et où l'équilibre territorial établi par les traités risquerait d'être troublé et modifié à son préjudice ».

La Russie n'avait pas manqué par la suite d'exécuter ce programme menaçant : les troubles de Moldavie, ceux de Valachie, l'insurrection de Hongrie lui en donnèrent l'occasion. A peine la révolution avait-elle été réprimée à Jassy, que le prince Stourdza faisait afficher les lignes suivantes : « Nous, Michel Stourdza, par la grâce de Dieu, voïvode, prince régnant de Moldavie, avons reçu par le consulat impérial russe une communication du chancelier d'empire comte Nesselrode. Cette dépêche est une nouvelle preuve de la sollicitude avec laquelle notre très haut protecteur veille au bonheur des Moldaves en

ce temps de crise qui menace l'ordre social et renverse les souverains légitimes dans tout l'Occident. Sa Majesté l'empereur a déclaré qu'elle était décidée à ne pas souffrir que l'anarchie se répandît dans les provinces ottomanes placées sous sa protection, et qu'elle emploierait sa puissance à contrecarrer toute entreprise qui tendrait soit à relâcher les liens de ces provinces avec l'Empire ottoman, soit à modifier leur constitution politique, etc. »

Bientôt les troupes russes franchirent le Pruth. L'occupation s'étendit bientôt à la Valachie : la Russie ne pouvait tolérer en effet, disait-elle, que les Valaques modifiassent leur constitution sans le consentement préalable des deux cours. Un article du règlement organique le disait expressément : c'était celui que le baron de Rückmann avait fait ajouter en 1837 au texte primitif et qui avait, on s'en souvient, provoqué de si vives résistances. Et la Russie, pour occuper ce malheureux pays, invoquait à la fois les

textes et l'amour maternel qu'elle lui portait.

Comment les Valaques auraient-ils pu s'opposer à une occupation nouvelle de leur patrie! En vain ils essayaient d'intéresser la Sublime Porte à leur sort par des protestations de dévouement sincères. Leur salut eût été dans une intervention des cabinets occidentaux : mais ceux-ci n'avaient que trop de préoccupations déjà du côté de l'Italie et de l'Allemagne.

En quelques mois la Russie établit, sans difficulté, une armée de 97 000 hommes dans une admirable position qui domine la Turquie et l'Autriche.

Du côté de la monarchie des Habsbourg, en effet, la situation devenait de jour en jour plus grave : les Hongrois révoltés remportaient des succès tels, que les propres ressources du gouvernement autrichien ne devaient plus suffire pour comprimer l'insurrection. L'Autriche ne pouvait songer à prendre en 1848, en face de l'invasion des Principautés, l'attitude presque menaçante qu'elle avait

prise en 1829, lorsque les Russes avaient franchi les Balkans : elle en était réduite à implorer son salut de l'empereur de Russie. Au mois de mai 1849 l'empereur Nicolas Ier annonça son intention d'intervenir en Autriche pour écraser l'insurrection magyare :

« Nous, Nicolas Ier, disait l'empereur, par notre manifeste du 14 (26 mai) de l'année dernière, nous avions informé nos fidèles sujets des malheurs qui avaient frappé l'Europe occidentale. Nous déclarâmes en même temps que notre intention était de combattre nos ennemis, en quelque lieu que ce fût, et de protéger l'honneur du nom russe et l'inviolabilité de nos frontières, sans nous préoccuper de notre propre personne et dans une union indissoluble avec notre sainte Russie.

« Depuis lors, les troubles et les mouvements séditieux n'ont pas cessé dans l'ouest de l'Europe. Des tentatives coupables ont entraîné la foule crédule par l'illusion trompeuse d'un bonheur qui n'est jamais sorti de

l'anarchie et de la licence ; elles se sont étendues jusqu'en Orient, dans nos (*sic*) Principautés de la Valachie et de la Moldavie, soumises au gouvernement turc. L'entrée de nos troupes et des troupes ottomanes dans ces provinces, a suffi pour y établir la tranquillité et pour la maintenir. Mais dans la Hongrie et dans la Transylvanie, les efforts du gouvernement autrichien, divisés par une guerre sur un autre point, avec des ennemis nationaux et étrangers, n'ont pu vaincre jusqu'à ce jour la révolte...

« Au milieu de ces événements funestes, Sa Majesté l'empereur d'Autriche nous a invité à l'assister contre l'ennemi commun ; nous ne lui refuserons pas ce service.

« Après avoir invoqué le Dieu des armées et le maître des batailles pour qu'il protège la juste cause, nous avons ordonné à notre armée de se mettre en marche, pour étouffer la révolte et anéantir les anarchistes audacieux, qui menacent aussi la tranquillité de nos provinces... »

L'Abeille du Nord, journal officiel de Sa Majesté Nicolas, commentait ce manifeste en ces termes : « Nos czars bien-aimés sont, pour la seconde fois, investis par la Providence de la mission de régler les destinées du monde civilisé... Pour la seconde fois, la Russie restituera ses autels au Très-Haut, leurs trônes aux rois, la paix aux peuples, et elle sauvera ses ennemis mêmes des angoisses de l'anarchie. »

L'empereur Nicolas, par son intervention, avait été heureux sans doute de soutenir les idées qui lui étaient chères et de défendre la cause de l'absolutisme. Sa conduite s'inspirait surtout de mobiles plus pratiques : il craignait que la Pologne ne prît feu au contact de la révolution magyare, la coopération active de beaucoup de Polonais à l'insurrection des Hongrois l'inquiétait à juste titre. Puis il se rendait compte du lien que la question des Balkans avait avec celle de Hongrie ; Bem n'entendait-il pas soulever les Valaques et les Moldaves contre la Russie en leur pro-

mettant l'appui des Hongrois? Pour être maîtresse d'agir à son gré en Turquie, il fallait que la Russie fût débarrassée de l'insurrection magyare.

Enfin peut-être le Czar espérait-il obtenir de la reconnaissance de l'Autriche — malgré l'antagonisme de leurs intérêts sur le Danube — un acquiescement à l'extension de son influence en Orient.

Quoi qu'il en soit, Nicolas intervint en Autriche et écrasa les Hongrois. Ainsi partout la révolution venait au secours de ses desseins, augmentait son prestige par les victoires qu'elle lui donnait l'occasion de remporter.

Ainsi, en Valachie, en particulier, les mouvements qui avaient pour but de chasser la Russie du pays, ne faisaient qu'y rendre au contraire sa situation plus forte, à tel point que l'on a pu se demander si des agents russes ne s'étaient point servis des enthousiasmes révolutionnaires valaques pour faire éclater des troubles dont la Russie

devait retirer de si importants avantages !

Ce n'était pas, à coup sûr, l'Autriche immobilisée et réduite au rôle de suppliante, ce n'était pas non plus les autres puissances qui pouvaient s'opposer au progrès de l'influence russe.

La Turquie se trouvait en pleine réorganisation et en proie à des tiraillements intérieurs. L'œuvre de réformes qu'avait entreprise Abdul-Medjid par l'organe de son ministre Reschid-Pacha, avait amené la formation d'un complot réactionnaire dirigé par Kosrew-Pacha. Celui-ci fut destitué. Mais ses partisans prirent peu après leur revanche en obtenant le renvoi de l'énergique Reschid-Pacha. C'est sur ces entrefaites qu'éclata la révolution de 1848.

Les circonstances étaient critiques. Le Sultan rappela Reschid-Pacha d'abord à un ministère sans portefeuille, puis au grand vizirat. Cette nomination n'eut pas, et elle ne pouvait pas avoir, de résultats immédiats considérables, elle eut cependant l'avantage

d'établir une communauté de vues entre la Porte, d'une part, et la France et l'Angleterre, d'autre part : Reschid-Pacha possédait en effet la confiance des cabinets du quai d'Orsay et de Saint-James ; peut-être fut-ce la nomination de Reschid qui décida la Russie à entrer en arrangement pacifique avec le Divan au sujet des Principautés danubiennes : ce que l'on n'osait pas espérer à Constantinople, lorsque parvint la nouvelle des troubles de Valachie et de l'attitude qu'avaient prise les Russes. Telle était la faiblesse de la Turquie, que la convention de Balta-Liman fut presque considérée comme un succès de sa diplomatie.

Dans cette crise de 1848, le rôle de l'Angleterre et de la France fut bien effacé : Alex Golesco avait été envoyé à Paris pour solliciter l'appui du gouvernement de la République. La France et l'Angleterre engagèrent le Divan à lier conversation avec les Principautés. Mais elles n'allèrent pas au delà. Le général Cavaignac considérait avec raison que la paix était nécessaire à la France pour se

remettre des commotions intérieures qu'elle venait d'éprouver. Le 17 juillet 1848, au moment de l'intervention des Russes en Moldavie, un député, M. Lherbette, interpella le gouvernement « à propos de l'entrée prochaine ou déjà accomplie des armées russes dans les Principautés danubiennes et sur la politique que la France comptait adopter en présence d'un pareil événement ».

Le ministre des Affaires étrangères se borna à répondre ces quelques mots : « La situation des Principautés, dit M. Bastide, appellera toute notre attention et nous aurons à examiner si la Russie n'est pas sortie des limites que les traités, et notamment le traité d'Andrinople, ont fixées à son protectorat. »

Et l'incident n'eut pas d'autres suites. Le gouvernement français n'intervint pas davantage en faveur des magyars. Lors de la nouvelle de l'intervention russe, un député, M. Flocon, interpella M. Drouyn de Lhuys sur les intentions du gouvernement. « Si les négociations, dit alors M. Drouyn de Lhuys,

ne suffisent pas pour prévenir un acte aussi déplorable que l'intervention des Russes dans les affaires de l'Autriche, le gouvernement demandera le concours de l'Assemblée pour prendre une autre résolution. »

Ce langage énergique ne fut suivi d'aucun acte.

En Angleterre également le Parlement retentit de protestations contre l'attitude des Russes : mais lord Palmerston était trop homme d'État pour faire prendre à l'Angleterre isolée le rôle de champion de l'indépendance des peuples.

L'Allemagne ne devait pas être d'un plus grand appui pour les Principautés et pour la Hongrie : Maioresco fut envoyé vers la Diète de Francfort ; mais quel secours aurait-il obtenu d'une assemblée qui n'avait pas les moyens de lui en fournir et qui n'en avait peut-être pas la volonté, car le but qu'elle poursuivait était exclusivement allemand ?

Secourir les Valaques pourtant était le seul moyen qui s'offrît aux puissances occidentales

d'arrêter cette menaçante extension de la puissance russe, qui pouvait détruire l'équilibre européen, si l'on n'y mettait ordre. C'est ce qu'apercevaient déjà certains esprits. Un écrivain distingué, M. Desprez, qui a beaucoup contribué à l'établissement d'un courant sympathique entre les Principautés et la France, appréciait la situation à ce point de vue avec une modération et une justesse de ton, qui a trop souvent fait défaut à ceux qui, vers cette époque ou plus tard, ont parlé des Principautés :

« Les Moldo-Valaques sont les soutiens de la paix, de la stabilité et de l'intégrité de l'Empire turc contre la Russie, puissance essentiellement révolutionnaire en Orient... Depuis que la Pologne a succombé et qu'elle a cessé d'être militairement à l'avant-garde de la Turquie comme de l'Occident, les Moldo-Valaques sont donc les premiers en ligne pour la défense de l'Empire turc, et le Roumanisme se trouve l'adversaire naturel des Russes, l'allié nécessaire de quiconque,

peuple ou gouvernement, veut empêcher le panslavisme de dompter ou de tromper les Slaves de l'Autriche et de la Turquie...

« Cette position des Principautés et l'attitude prise par les Moldo-Valaques depuis quelques années devraient sans contredit assurer à ces peuples l'attention et la bienveillance de la Turquie et des États de l'Europe occidentale, engagés avec elle dans cette question d'Orient, tant de fois traitée et jamais résolue. Et cependant que se passe-t-il sous nos yeux? C'est que les Turcs, qui trouvent dans les Moldo-Valaques des vassaux d'une fidélité éprouvée, laissent la diplomatie russe ourdir à plaisir ses intrigues au milieu des Principautés, se font quelquefois ses instruments et se prêtent eux-mêmes, par négligence, à des actes destructifs de leur suzeraineté. D'un autre côté, la France et l'Angleterre, trop peu instruites peut-être des véritables ressources de la Turquie, ne songent nullement à empêcher les Moldo-Valaques d'être protégés : elles les voient sans émotion

dépensant une activité précieuse, digne d'un autre objet, à repousser un protectorat contraire à l'esprit et à la lettre des traités et semblent ne pas comprendre encore que ces peuples délaissés luttent dans l'intérêt de tout l'Orient. »

Les lignes que nous venons de citer renferment des idées profondément justes. L'avenir s'est chargé de le prouver. Ces idées n'étaient encore cependant que l'apanage de quelques esprits.

La Russie apparaissait, après la révolution de 1848 et grâce à cette révolution même, comme le premier État de l'Europe : sa suprématie semblait devoir demeurer pour longtemps encore incontestée ; il n'y avait pas d'apparence que les Principautés pussent secouer un joug, dont le traité de Balta-Liman venait d'augmenter le poids.

Le traité de Balta-Liman avait réglé la nomination des deux Princes régnants, l'un en Valachie, l'autre en Moldavie.

Le choix des deux cours, de la Turquie, comme puissance suzeraine, de la Russie, comme puissance protectrice, se porta sur B. Stirbey, pour le trône de la Valachie. Le règne de celui-ci commença le 16 juin 1849.

B. Stirbey jouissait déjà en Europe de la réputation d'un homme d'État. Depuis 1830, il était très apprécié par le cabinet de Saint-Pétersbourg. Rédacteur du Règlement organique qui avait organisé l'administration dans les deux Principautés, attaché auprès du général Kisseleff qui avait su distinguer son mérite, B. Stirbey avait donné des preuves d'un excellent administrateur et surtout d'un homme intègre, chose rare, pour ne pas dire inconnue, à cette époque en Valachie. — En 1848, de passage à Paris, B. Stirbey s'était lié avec Reschid-Pacha, ambassadeur du Sultan. Ces deux hommes d'État s'étaient concertés et avaient échangé leurs idées au sujet de l'influence prépondérante et menaçante de la Russie dans les Principautés danubiennes. Enfin le cabinet des Tuileries connaissait

B. Stirbey par les rapports de ses consuls. En 1834 le baron de Bois le Comte, envoyé en mission en Orient, s'était arrêté assez longtemps à Bucarest ; dans plusieurs dépêches il avait attiré l'attention du gouvernement français sur la personnalité de B. Stirbey. Il nous a paru intéressant de reproduire ici un extrait de cette correspondance datant de 1834[1]. Elle prouvera que la France ne pouvait qu'approuver le choix de la personne appelée à régner en Valachie. On verra que les intérêts de cette nation latine, ignorée de l'Europe, préoccupaient déjà les Français.

Extrait de la Correspondance de M. de Bois le Comte pendant sa mission en Orient.

Bucarest, le 18 mai 1834.

Monsieur le Comte,

Le caractère de M. Stirbey, sa grande influence et son incontestable supériorité sur

1. Archives des Affaires Étrangères.

tous les autres membres du Gouvernement m'engagèrent à m'expliquer avec lui avec plus d'abandon; c'est ce que je fis dans une conversation qui, adoucie encore et répétée avec l'art qu'il possède, établit ma situation et la nature de mon action dans le pays, et me dispensa de toute autre explication avec les Boyars.

M. Stirbey me priant de lui faire connaître la manière dont j'envisagerais la situation de ce pays et la conduite qu'il pourrait adopter envers la Russie : Aussi longtemps que la paix générale et l'état actuel des choses subsisteront en Europe, lui dis-je, une nécessité plus forte que les volontés des hommes me paraît livrer ce pays à l'influence absolue de la Russie. Je ne saurais vous conseiller d'élever contre elle une lutte qui arrêterait le développement qui s'opère chez vous. Il me semble que vos soins doivent se borner, d'ici à quelques années, à tempérer l'influence russe et à l'empêcher de trop abuser. Vous y réussirez en vous appliquant à vous faire

de plus en plus connaître à l'Europe, à attirer ses regards sur ce qui se passe chez vous. Tout ce qui fera parler de vous rentrera sous ce rapport dans votre véritable politique. Faites donc écrire dans nos journaux, ne fût-ce même que dans des feuilles littéraires. Mettez-y, si vous voulez, en discussion, l'idée répandue parmi vous de faire des Principautés un grand-duché de Dacie ou une confédération Danubienne. Tâchez de nous accoutumer avec vos noms, avec vos productions, avec vos magnifiques paysages des Karpathes, avec votre histoire, avec les particularités de vos mœurs et de votre existence. Continuez à envoyer vos enfants étudier chez nous, à vous servir d'une langue qui vous associe de plus en plus au mouvement intellectuel de l'époque; que l'Europe s'accoutume à l'idée qu'il existe une nation valaque; que l'on connaisse l'importance de cette nation; que l'on éprouve pour elle la sympathie que provoquent ses efforts pour se dégager du triste

héritage d'ignorance et de corruption que lui a légué une aussi longue oppression, que l'on sache vos premiers progrès dans le Gouvernement constitutionnel; que l'on voie, à la faveur des facilités que vous donnerez au commerce, se multiplier vos relations avec les autres peuples; que l'amélioration de vos mœurs publiques et privées fasse comprendre que vous êtes capables de quelque chose de plus que de borner votre vie à la jouissance des plaisirs de Bucarest. Créez-vous aussi dans les esprits cette force d'opinion, cette existence morale qui doit précéder dans les nations l'existence politique et, sans trop vous tourmenter d'un avenir dont il ne vous est pas donné de disposer par vous-mêmes, vous pourrez alors en attendre les chances avec plus de sécurité et de confiance.

Ces conseils rentraient trop bien dans le caractère de M. Stirbey pour ne pas être accueillis avec faveur. . . . .

. . . .

Signé : LE B^on DE BOIS LE COMTE.

XI

OCCUPATION DE L'ARMÉE RUSSE

La Moldo-Valachie traversait en ce moment une des plus cruelles époques de sa douloureuse existence. Sa révolution de 1848 avait offert au Czar un double avantage. Sous prétexte d'éteindre un foyer révolutionnaire, l'empereur Nicolas avait envoyé une armée à Jassy et à Bucarest; ainsi, il avait habitué l'Europe à le considérer plus qu'à demi souverain de ces deux vastes et riches provinces de la rive gauche du Danube; il avait pris en même temps une position stratégique des plus fortes au cas où il se serait vu appelé par les événements à défendre l'Autriche, son alliée, soit en Hongrie, soit en Italie. Témoins du douloureux drame magyar, nous savons

comment, à la suite des batailles devant Comorn et Waitzen, la Hongrie se vit forcée de déposer les armes aux pieds de Paskevitz, généralissime des armées du Czar.

En 1849, deux armées étrangères, l'une de 70000 Russes, l'autre de 12000 Turcs, continuaient à occuper le territoire des deux Principautés danubiennes. Accablé sous le poids des transports et des réquisitions militaires, le paysan roumain avait abandonné ses champs, avait laissé mourir son bétail. La famine, les maladies contagieuses, le choléra décimaient les campagnes. L'administration avait disparu : les préfectures et sous-préfectures étaient désertées par leurs titulaires; la force armée était désorganisée, les caisses étaient dans le plus absolu dénuement. L'armée russe, enivrée de ses récentes victoires contre les Hongrois, traitait la Roumanie en province conquise et comme faisant déjà partie de l'Empire; tandis que les habitants écrasés, épuisés, découragés, commençaient à craindre que la Roumanie, aban-

donnée de tous ceux qui avaient le devoir de la défendre, était fatalement condamnée à devenir Russe d'une manière complète et définitive. Les ressorts de ces malheureux pays semblaient brisés ; leur destinée, leur avenir compromis à jamais.

Pour les relever, pour réorganiser leur administration, refaire leur armée, leurs finances ; — pour rendre le courage à ces Roumains dégradés et humiliés tour à tour par les Turcs et les Russes ; pour exciter leur amour-propre, pour réveiller leur sentiment national, il leur fallait un chef dans lequel ils reconnussent un grand concitoyen et dans lequel ils eussent confiance. Il fallait un homme d'État dont le patriotisme éprouvé égalât l'énergie ; il fallait un administrateur qui connût les hommes, les choses, les ressources du pays ; — il fallait un chef dont l'influence incontestée fût assez puissante pour en imposer à tous ses concitoyens, et pour rétablir doucement le calme, l'intégrité, la discipline dont les derniers événements

n'avaient que trop affaibli l'Empire. Il fallait aussi une fierté naturelle jointe au tact d'un diplomate pour ramener tout d'abord les chefs des deux armées étrangères au respect du pays dont ils avaient foulé aux pieds tous les droits depuis qu'ils occupaient son territoire. La crise révolutionnaire de 1848 avait marqué le point de départ d'une histoire nouvelle dans les alliances et l'équilibre européen, il fallait donc un politique fin, pénétrant, perspicace, capable de distinguer et de comprendre la portée et la valeur des circonstances que la fortune allait préparer en faveur de la nation Roumaine. Il fallait surtout un chef d'État qui par son mérite, son caractère, sa valeur sût inspirer confiance aux souverains de l'Europe et les amener à prêter une oreille bienveillante aux revendications et à la demande d'autonomie des pays danubiens méconnus.

L'homme que les événements appelaient en 1849 à régner en Valachie, le prince

B. Stirbey, semblait prédestiné à occuper cette haute situation et à en démêler les difficultés. — Plein de foi dans l'avenir de son pays, travailleur infatigable, il chercha avant tout à rendre à la société roumaine l'énergie dont elle avait besoin. Une expérience acquise pendant 25 années d'administration et de mise en pratique du Règlement organique, dont il était le principal auteur; — un patriotisme éloquent uni à une fierté naturelle qu'il tenait de son caractère ; — un bon sens frappant et prompt ; une intégrité incontestée, une confiance en soi-même venant du sentiment de son expérience politique ; toutes ces qualités devaient concourir à l'exécution de la tâche si noble mais si complexe qu'il s'était assignée : la réorganisation matérielle, la reconstitution morale, la préparation à l'indépendance du pays qu'il était appelé à gouverner.

Nous en avons terminé avec le rapide coup d'œil que nous nous proposions de jeter sur les Principautés roumaines depuis leur origine jusqu'à l'avènement des princes B. Stirbey et Grégoire Ghyka.

Quelles destinées intéressantes et accidentées que celles de ces pays ! Il semble véritablement que l'on assiste à une pièce de théâtre où les péripéties s'accumulent à mesure que l'on avance, où l'émotion s'accroît et gagne sans cesse en intensité.

Nous avons vu à l'aube de leur histoire ces Provinces du Danube habitées par des peuples nomades ; — puis colonisées par les Romains, dont le génie civilisateur eut tôt fait d'absorber les premiers habitants. C'est ensuite le flot des invasions barbares qui se déverse sur elles, mais sans parvenir à noyer la souche latine : tantôt les anciens colons de Trajan se réfugient dans la montagne, tantôt ils redescendent vers la plaine, selon que le terrain dévastateur précipite ou interrompt son cours : et ainsi se conserve

pure la race des Romains. — A deux époques, ils forment avec les Bulgares un puissant empire. Les Turcs enfin arrivent, les derniers envahisseurs, et pendant quelque temps, grâce à d'honorables capitulations, les Principautés vivent indépendantes en fait, sous la suzeraineté purement nominale de la Porte. Puis, c'est l'atmosphère empestée de Byzance qui répand sur elles ses miasmes délétères : les courages et les vertus s'émoussent, les mœurs s'avilissent, l'esprit national se perd, la cupidité s'introduit, l'intrigue sévit partout. L'habileté des Grecs impose aux Turcs leur hypocrite domesticité : ils deviennent peu à peu les véritables maîtres des Principautés : la trop longue série des règnes phanariotes ne se terminera qu'en 1821.

A la faveur de la corruption générale, la Russie pousse hardiment sa pointe du côté du Danube. Ce qu'elle veut, c'est établir en Moldavie et en Valachie son influence d'une manière indiscutée : ces contrées seront le Pont dont elle se servira pour atteindre

Constantinople, le but éternel des ambitions moscovites. Aussi la Russie ne néglige-t-elle aucune occasion d'introduire ses armées sur le territoire de ces Principautés. Nous l'avons vue à Tilsitt en 1807, à Erfurt en 1808, exiger, comme condition d'un traité d'alliance avec Napoléon, la Moldavie, la Valachie, la Bulgarie jusqu'aux Balkans; nous l'avons vue après 1815 devenir l'arbitre de l'Orient, grâce au rôle prépondérant qu'elle joue dans les événements qui provoquent la chute de l'Empire français. Sa sollicitude intéressée dote les Principautés d'un Règlement organique, qui est le premier essai d'organisation moderne qu'elles aient connu. Cette réforme va-t-elle porter ses fruits? Malheureusement la France donne le signal de la Révolution : la Moldavie et la Valachie s'abandonnent imprudemment au mouvement qui ébranle toute l'Europe et n'épargne que la Russie.

Bientôt elles retombent brisées : elles sont occupées à nouveau par le Turc et par le

Russe. Le pays doit faire les frais de cette occupation, qui le ruine. Les Puissances européennes, préoccupées des révolutions dont elles sont le théâtre, sont sans forces pour s'opposer aux empiétements de la Russie.

La Révolution française avait, à la fin du XVIIIe siècle, coïncidé avec la disparition de la Pologne de la carte de l'Europe et l'on pouvait croire que les Principautés, en 1848, allaient avoir le même sort que ce malheureux pays.

Il n'en est rien pourtant : elles ne meurent pas, grâce aux événements européens qui ont contribué à les sauver. Bien plus : trente ans après elles constituent un État heureux, tranquille, prospère, indépendant. Une transformation complète, sans exemple peut-être dans l'histoire, par son importance et par sa rapidité, s'est opérée à leur avantage.

La résurrection de la Roumanie, sa constitution au Congrès de Berlin en Puissance souveraine furent le dénouement de la pièce dont l'histoire des Principautés, jusqu'au

traité de Balta-Liman, a été l'*exposition.*

Il nous reste à étudier maintenant ce que les théoriciens de l'art dramatique appellent « la Crise ». C'est précisément le règne de B. Stirbey qui constitue cette crise, car c'est entre 1849 et 1860 que vont être discutés devant l'aréopage européen, que vont être réglés les droits et l'autonomie de la Roumanie, et c'est le prince Stirbey qui en sera l'avocat, le défenseur *ardent* et *opiniâtre.*

XII

LE PRINCE STIRBEY

Le travail de restauration et de réorganisation des Provinces Roumaines commença en 1849 en présence même des deux armées d'occupation. En Valachie, le chef du Gouvernement sut donner, dès le début, d'une main sûre et vigoureuse, l'impulsion décisive à toute la machine gouvernementale. Une administration honnête, active et vigilante sut ramener la sécurité dans toute l'étendue de la Principauté, — régler avec ménagement le recouvrement des impôts, — organiser une police rurale et départementale pour protéger le travail des agriculteurs. — Aussi, au bout de 18 mois, en 1851, le chef de l'État



S A LE PRINCE B STIRBEY

put s'adresser avec confiance aux Cabinets européens et réclamer leur appui pour obtenir la libération du territoire roumain, occupé par les armées russes et turques. « En 1848, écrivait le prince Stirbey, quand la Moldo-Valachie a été occupée par les Russes et les Turcs, elle se trouvait en proie à une agitation révolutionnaire qui menaçait sa sécurité ; les Souverains, chefs de ces armées, avaient déclaré à l'Europe, qu'ils n'occupaient les Principautés danubiennes que pour y établir l'ordre. Aujourd'hui nous répondons de l'ordre ; la Valachie est tranquille, une administration régulière donne à tous ses habitants une garantie suffisante. De quel droit les troupes russes et turques continuent-elles une occupation aujourd'hui sans motif et ruineuse pour un pays déjà épuisé? » Ce langage ferme et patriotique n'était pas pour déplaire aux puissances occidentales. L'empereur Nicolas et le sultan Abdul-Medjid rappelèrent leurs armées ; l'occupation étrangère, qui pesait sur les

Provinces danubiennes depuis 1848, prit fin en 1851, après avoir duré 3 ans.

L'histoire tiendra compte à la Valachie de l'effort et du travail qu'elle déploya en ces années, dès qu'elle fut rendue à elle-même.

La création de nombreux services organisés avec l'aide de Français que le Gouvernement de l'empereur Napoléon III consentit à mettre à la disposition du Gouvernement Valaque : la création de l'école militaire; le service des hôpitaux réorganisé par le docteur Davilla; celui des eaux et forêts établi par MM. Richmond et Richaume; les ponts et chaussées confiés à M. Lalanne; les jardins publics dirigés par M. Meyer; la construction du théâtre national de Bucarest; l'affranchissement des Tziganes, ou Bohémiens, encore à l'état d'esclaves; la promulgation du Code pénal et de Commerce; le règlement rural ordonnant un contrôle régulier et sévère sur les conditions de contrats agricoles pour garantir les pay-

sans contre l'avidité et la rapacité féroce des fermiers grecs ; enfin les lois sur l'extension de l'instruction publique, sont autant de titres à l'intérêt que l'Europe commença à témoigner aux Provinces du bas Danube.

Les dépêches officielles, les rapports des consuls étrangers, les correspondances de cette époque, mises à notre disposition, proclament les progrès rapides, la richesse croissante de ces contrées latines.

Tous en attribuent l'honneur au prince B. Stirbey. — Ils y ajoutent et font ressortir l'habileté et le tact de l'homme d'État, le patriotisme ingénieux avec lequel le prince travaillait à diminuer l'influence dangereuse de la Russie, puissance protectrice, en lui opposant l'influence de la Turquie, puissance suzeraine, et en provoquant l'ingérence des gouvernements européens dans le but d'imposer à l'Europe entière la protection exclusive que s'était arrogée la Russie.

Mais en 1853, ce travail d'organisation, l'essor de ce développement progressif com-

mencé en 1849 fut subitement arrêté par un événement inattendu qui vint surprendre les Cabinets européens et jeter l'inquiétude et le trouble dans les Provinces Roumaines. Le prince Mentchikoff, chef d'un parti qui conseillait à l'empereur Nicolas une politique active et militante, débarquait à Constantinople le 28 février 1853, accompagné d'un nombreux état-major d'officiers généraux.

Le prince régnant de Valachie apprit par son représentant accrédité auprès de la Sublime Porte l'arrivée du prince Menchikof à Constantinople. L'appareil militaire inaccoutumé, dont le Czar avait entouré cette mission, n'avait pas de quoi étonner ceux qui connaissaient le militarisme outré de l'empereur Nicolas. Mais ce qui surprit les Cabinets étrangers, ce qui provoqua l'émotion et l'inquiétude dans les pays du bas Danube, ce fut la démonstration de la joie bruyante que tous les chrétiens de Constantinople, de la Roumanie, de la Serbie, et des provinces turques manifes-

tèrent à la fois à l'arrivée de cette ambassade extraordinaire. Le prince Mentchikoff débarquait au mois de février à Constantinople, et déjà un bruit, préparé et répandu avec habileté aux quatre coins de la Turquie, annonçait l'affranchissement immédiat de tous les chrétiens d'Orient; accréditait la nouvelle que le prince venait pour célébrer les Pâques prochaines avec les Grecs de Constantinople dans l'église de Sainte-Sophie.

Cette démarche menaçante, cet appel au fanatisme religieux revêtait un caractère de gravité qui ne pouvait échapper à l'attention du prince régnant de Valachie; car s'il savait de longue date que de tous les moyens qui avaient servi la politique russe en Orient, le plus puissant était le protectorat des chrétiens, il ne l'avait jamais vue s'en servir aussi ostensiblement et le jeter si directement à la face de l'Europe. Son intelligence vive et plus en éveil que jamais porta dès lors son activité à suivre jour par jour les graves événements qui allaient se dérouler à Constanti-

nople et dans lesquels son pays allait sans doute être appelé à jouer un principal rôle.

Nous savons comment le prince Mentchikoff, entré en communication avec la Porte le 2 mars, ne fit connaître qu'en mai les demandes et les conditions posées par le Czar au sultan Abdul-Medjid. Il exigeait de la Turquie la protection de tous les sujets du Sultan professant la religion orthodoxe grecque. N'était-ce pas là l'aveu de la pensée secrète qui hantait l'ambition de la Russie depuis Pierre le Grand? n'était-ce pas l'exécution immédiate de « *la grande idée* » que nourrissait l'empereur Nicolas depuis son avènement au trône?

Le grand vizir, Reschid-Pacha, n'hésita pas à répondre au nom du Sultan par un refus formel, malgré les éventualités menaçantes; et la Russie qui avait donné à entendre que, dans le cas d'un refus, elle avait l'intention d'occuper les Principautés danubiennes, fit passer le Pruth à ses armées et prendre

possession de la Valachie et de la Moldavie.

A quelle nouvelle, à quelle sérieuse et dure épreuve allaient être mises ces malheureuses Principautés! A quelles horribles misères, qui accompagnent d'ordinaire la conquête, allaient-elles être en proie! — La Valachie, qui renaissait à une vie nouvelle, qui atteignait à un degré de prospérité et de calme qu'elle n'avait jamais connu, allait donc voir une fois encore sa terre roumaine occupée par des armées slaves? Le prince Stirbey allait être le triste témoin de l'effondrement de son œuvre de réorganisation! Aussi, sans hésiter, s'adressant aux puissances occidentales, il fit valoir que les Principautés jouissaient en principe d'une parfaite autonomie administrative, sous la suzeraineté ottomane, et qu'en droit elles n'avaient rien à démêler dans la querelle du Czar et du Sultan. Sa protestation demeura stérile et sans effet, car des événements militaires et des négociations diplomatiques se succédaient avec rapidité et leur importance

croissante donnait à la situation de l'Europe une gravité extraordinaire.

Sur le Danube, le 3 juillet 1853, l'armée russe, commandée par le général prince Gortchakof, prenait des positions défensives.

Pendant ce même temps, la diplomatie travaillait de son côté.

Frappées de l'attitude agressive de la Russie dont elles avaient démasqué les projets, la France et l'Angleterre commencèrent par signer un traité d'alliance pour sauver l'indépendance et l'existence de la Turquie, mises en jeu. Elles déclarèrent que l'occupation de la Moldo-Valachie constituait une violation manifeste des traités, elles exigèrent l'évacuation des Principautés par un ultimatum dont le rejet devait être le signal de la guerre. Elles invitaient d'un autre côté l'Autriche et la Prusse à s'associer à leur action. En peu de temps leurs efforts aboutissaient à former contre la Russie une coalition des quatre puissances européennes. Fait d'une grave importance et tout nouveau : le

système des alliances se modifiait par là même pour la première fois depuis 1814, l'Autriche et la Prusse se séparaient de la Russie dans une grande question européenne. Les quatre grandes puissances déclarèrent alors en commun que l'intégrité de l'Empire ottoman était une question européenne, que son existence ne saurait être ébranlée sans que la secousse atteigne les bases mêmes de l'équilibre européen. Dans le but de déposséder la Russie de toutes les positions dont elle avait abusé en Orient, elles posèrent alors à la Russie quatre conditions qu'elles désignèrent sous le titre des « quatre garanties ».

Cet accord des gouvernements surprit et frappa le czar Nicolas ; ce résultat significatif rendait la position de la Russie difficile. Ayant eu vent d'un traité qui se négociait, il se hâta de déclarer (avril 1855) qu'il était prêt à prendre les quatre garanties comme base de négociation avec l'Europe.

Des conférences s'ouvrirent à Vienne. Les Cabinets voulurent donner à la discussion

qui allait s'ouvrir toute la gravité désirable et toute l'autorité possible et y envoyèrent des diplomates éminents.

M. Drouyn de Lhuys y venait représenter la France. Lord John Russell l'Angleterre, Aali-Pacha la Sublime Porte.

Le prince de Valachie n'avait cessé de suivre avec un intérêt passionné et un espoir croissant les opérations militaires des deux armées russe et turque, en Valachie et sur le Danube. Il connaissait déjà les négociations diplomatiques entre les puissances et l'alliance conclue entre les deux grands Cabinets de l'Occident; il savait comment la nécessité reconnue par eux d'admettre définitivement la Porte dans la famille des États européens avait amené la signature à Constantinople du traité entre la Turquie, la France et l'Angleterre (12 mars 1854). Il savait qu'un autre traité avait été signé le 20 avril entre l'Autriche et la Prusse, par lequel ces deux puissances s'engageaient à faire la guerre à la Russie si elle attaquait et

franchissait la ligne des Balkans, ou si elle songeait à annexer les Principautés. Enfin le cabinet de Vienne lui avait communiqué la convention qu'il venait de conclure de son côté avec la Porte (14 juin 1854), en vertu de laquelle il s'engageait à imposer à la Russie, au besoin par la force, l'évacuation des Principautés, et à les occuper lui-même pour en défendre l'accès pendant la durée de la guerre.

Ces événements considérables avaient modifié en peu de mois la situation politique de l'Europe ; le changement profond survenu dans les rapports généraux des puissances devait donc amener nécessairement un nouvel ordre de choses en Orient, appeler une grande consistance dans l'organisation future des Principautés. Le prince Stirbey ne s'y trompa pas et son patriotisme en conçut de grandes espérances. L'occupation de la Moldo-Valachie n'avait-elle pas été l'origine de la guerre? L'Europe n'était-elle pas garante de son avenir, puisqu'elle s'était

déclarée sa protectrice? Aussi le prince Stirbey ne demeura pas inactif. Il fit remettre aux cabinets de Londres et de Paris un premier mémoire qui avait pour but de faire connaître les privilèges et immunités dont avaient joui dans tous les temps les Principautés danubiennes et de démontrer que ces privilèges avaient été reconnus par la Turquie dans tous les hatti-chérifs de la Porte ainsi que dans les traités de Kainardgi, de Bucarest, dans la convention d'Akermann et le traité d'Andrinople.

En décembre 1854, le prince envoya au cabinet de l'empereur Napoléon III un second mémoire dans lequel il développait et réclamait pour son pays, à la veille d'une réorganisation :

1° La réunion de la Moldavie et de la Valachie en une seule province, en rappelant que le principe de cette réunion figurait depuis 1829 dans le Règlement organique voté par le pays sous la domination russe.

2° Pour assurer l'indépendance des pays

roumains, il proposait que l'autorité suprême rendue héréditaire fût confiée à un prince du pays, soit mieux encore à un prince d'une des familles souveraines de l'Europe.

Ces deux mémoires reçurent l'approbation de M. Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères. Lorsque ce dernier était à la veille de quitter Paris en 1855, pour se rendre aux conférences de Vienne et que le représentant du prince Stirbey était en audience chez lui : « Veuillez écrire au Prince, lui dit le ministre, que ses idées et projets sont devenus ceux du Gouvernement de l'Empereur et qu'ils seront défendus dans les négociations qui vont s'ouvrir à Vienne. »

Dans la conférence tenue à Vienne le 26 mars 1855, M. de Bourqueney, ambassadeur de France, demanda en effet la faculté d'annexer au protocole de séance un document dans lequel le Gouvernement français exposait ses vues sur la manière d'assurer la réorganisation des deux Principautés.

Ce memorandum, n'étant autre chose que la reproduction des mémoires du prince Stirbey, fut communiqué à ce dernier en mai 1855. Nous en donnons ici la teneur.

Annexe au protocole nº 6 de la Conférence tenue à Vienne le 26 mars 1855

Conformément au texte actuel des notes de Vienne et de l'interprétation qui leur a été donnée de commun accord, l'idée poursuivie par les trois Cabinets alliés n'était pas seulement de soustraire le territoire des Principautés à une influence s'exerçant exclusivement sur elles, mais aussi de faire d'elles une espèce de barrière naturelle qu'il ne serait plus permis de franchir de façon à menacer l'existence de l'Empire ottoman. Parmi les combinaisons qui se présentent comme assurant à la Moldavie et à la Valachie une force de résistance suffisante, la première nous a paru être la réunion des deux Principautés en une seule. Il est inutile d'insister sur ce que la nature a fait pour

faciliter cette combinaison, de signaler l'identité de langage, de mœurs, de lois, d'intérêts. Les désirs des deux provinces paraissent sous ce rapport d'accord avec les vues des gouvernements alliés. Ils ne peuvent voir dans leur fusion administrative que l'adoption d'un projet qui, pendant de longues années, a été l'objet de leurs vœux les plus constants. Ce projet d'ailleurs a toujours été signalé dans un des articles de leur système organique tel qu'il a été développé par la Russie en 1829, à une époque où toute chose tendait à consommer la séparation morale des Principautés de l'Empire ottoman.

Dans le cas actuel, l'intérêt du pouvoir suzerain s'accorde parfaitement avec l'intérêt général et avec celui des deux provinces. Il y a des motifs de croire que les conseillers les plus éclairés du Sultan seront favorables à une combinaison qui créerait sur la rive gauche du Danube une grande principauté de 4 millions d'habitants au lieu de deux États

qui, jusqu'à présent, ont été trop faibles pour opposer une résistance efficace à l'action de la Russie.

Les mêmes considérations qui doivent rendre désirable que la Valachie et la Moldavie soient placées sous le même gouvernement, exigent aussi que ce gouvernement possède toutes les conditions de force et de durée, qu'on y établisse un système approchant autant que possible de la forme monarchique, laquelle peut seule répondre au but qu'on a en vue. Un pouvoir temporaire laisserait le champ libre aux brigues et aux luttes des partis, et faciliterait ainsi le retour de l'influence qu'on veut essayer de détruire. Un pouvoir nommé à vie aurait à peu près les mêmes inconvénients, car les changements de personnes, pour être moins fréquents, ne soulèveraient pas moins d'ambitions et ne provoqueraient pas moins d'intrigues. L'histoire des Principautés a été en quelque sorte la triste expérience de ces deux systèmes.

L'autorité suprême devrait donc être héréditaire, si l'on veut qu'elle puisse remplir avec succès la tâche importante qui lui serait assignée.

Nous ne connaissons pas l'opinion de la Porte sur cette question de succession héréditaire. Dans tous les cas, le fait ne serait pas nouveau pour elle ; la famille des Milosch, en Serbie, avait obtenu du sultan Mahmoud le privilège des transmissions héréditaires. Le même droit fut accordé aux descendants de Mehemet-Ali en Égypte, il continue encore à y régler la transmission du pouvoir. La Porte, dans ces concessions n'a rien vu d'incompatible avec ses droits souverains, ni avec les principes d'intégrité de son Empire. Elle ne pourrait donc avoir aucune objection fondamentale contre un arrangement qui serait si favorable à ses intérêts sur la rive gauche du Danube.

Il y aurait donc deux voies à suivre : soit de nous borner pour le moment à proclamer le principe de la succession héréditaire con-

férant la souveraineté, avec un titre à convenir, à un prince du pays, dont la Porte se réserverait d'apprécier elle-même, à un temps donné, les titres et la loyauté, ou bien de trancher sur-le-champ la question en recourant à un prince d'une des familles souveraines de l'Europe, mesure qui serait peut-être la meilleure.

Ceci fut, on s'en souvient, la combinaison mise en avant pour la Grèce, à une époque où les puissances qui aidèrent à la constituer croyaient qu'il y avait encore quelque possibilité de la laisser sous le pouvoir suzerain de la Porte.

Elles ne doutaient pas alors que la Turquie n'y donnât son consentement, et elles ne considéraient pas comme impossible qu'un prince chrétien acceptât le gouvernement du nouvel État sous la condition de reconnaître la suzeraineté du Sultan.

Cela résulte du protocole de la conférence de Londres en date du 22 mars 1829. L'important de la nouvelle Principauté, tant par

suite de sa position politique que du chiffre de sa population, assurerait à une dynastie chrétienne des avantages suffisants pour qu'une condition de vasselage ne soulevât pas d'objection sérieuse.

La situation de la Serbie est également au nombre des objets dont les puissances auront à s'occuper pour compléter la mise à exécution de la première garantie ; mais la situation de cette Principauté n'est pas absolument la même que celle des deux autres. Du moment que la Moldo-Valachie se trouvera fortement constituée, l'autorité qui règne à Belgrade n'aura plus les mêmes moyens de s'y exercer. Il suffira alors d'assurer aux Serbes, par une garantie collective leur donnant toute sécurité, les privilèges que la Porte leur a reconnus, ou leur reconnaîtra après s'être concertée avec ses alliés.

(Mars 26, 1855.)

Le texte du protocole signé à Vienne le 26 mars 1855 remplit d'espérance les cœurs

des Moldo-Valaques ; car pour la première fois l'Europe reconnaissait ostensiblement les droits politiques de la Nation Roumaine. Ce succès, dû à l'initiative intelligente du prince B. Stirbey qui avait su faire approuver le projet de la réunion des deux Principautés sous un prince étranger, avait de quoi satisfaire leur patriotisme. Le prince régnant de Valachie s'abstint cependant de se prononcer sur ces conférences. Cette réserve plus que discrète, gardée par l'homme d'État dont les vues venaient d'être acceptées à Vienne, était pour surprendre le monde politique. Ce n'est que plusieurs années après la mort du prince Stirbey que l'on a trouvé dans ses papiers l'explication de ce silence. Il prenait sa source dans un sentiment d'inquiétude et d'anxieuse tristesse que les événements devaient confirmer plus tard d'une manière incontestée. Un des plénipotentiaires, qui venait de siéger à Vienne, lui avait appris que dans les entretiens très confidentiels qui avaient eu lieu à Vienne en

mars et avril entre le comte Buol, premier ministre d'Autriche et M. Drouyn de Lhuys, représentant du Gouvernement français, la France avait offert à l'Autriche les deux Principautés roumaines réunies en échange de son alliance et de sa coopération effective dans la campagne prochaine contre la Russie.

Sous l'empire de quelles circonstances, sous la pression de quelle cause supérieure la France venait-elle, en 1855, offrir les Principautés à l'Autriche?

Dès le commencement de la guerre, l'Autriche, qui avait discerné les intentions de la Russie, avait manifesté plus d'une fois l'intention d'intervenir activement; elle avait déjà conclu avec la Prusse, le 20 avril 1854, une alliance offensive et défensive pour le cas où la Russie franchirait la ligne des Balkans; elle avait signé le 4 juin avec la Porte une convention en vertu de laquelle elle s'engageait à imposer à la Russie l'évacuation des Principautés et à les occuper

pour en défendre l'accès pendant la durée de la guerre; enfin le 2 décembre elle avait signé avec la France et l'Angleterre un traité qui exerça une grande influence sur le plan de retraite des armées russes, et qui décida le Czar à envoyer à Vienne des plénipotentiaires pour traiter.

La France et l'Angleterre avaient hâte d'associer plus étroitement encore le Cabinet de Vienne à leur action. Pour que ce but fût atteint, il fallait que, entre elles et l'Autriche, fût décidée une véritable alliance politique et militaire. Cette coopération qu'elles attendaient de l'Autriche, les deux puissances ne désespéraient pas de l'obtenir pendant les conférences de Vienne. La France surtout y travailla avec une infatigable persévérance. Ce concours lui était nécessaire pour entreprendre une campagne en règle; il lui fallait à cet égard des certitudes et non des espérances, car il était urgent de prendre une décision sur l'un ou l'autre plan de campagne proposé par les

généraux. Il était en effet possible d'opérer en Asie, de donner la main aux Circassiens et d'expulser la Russie des provinces transcaucasiennes ou bien d'attaquer par la Finlande, la Bessarabie, la Crimée. Le Cabinet de Paris pressait donc le Cabinet de Vienne de se prononcer. M. Drouyn de Lhuys, plénipotentiaire de la France, homme d'État de premier ordre, avait compris l'importance considérable qu'il y aurait à gagner l'Autriche et à acquérir son alliance. Une guerre où l'Autriche entrerait en lutte avec la Russie, c'était amener l'isolement de la Russie; c'était affranchir pour longtemps l'Autriche de l'influence de la Russie; en un mot, c'était consacrer la rupture de la Sainte-Alliance qui, depuis 1814, paralysait trop souvent l'action de la France sur le continent. C'était retourner contre la Russie la coalition des forces de toute l'Europe. C'était aussi, au point de vue de la guerre, acquérir l'aide d'une puissante armée qui occupait déjà des positions sur les frontières

occidentales de la Russie. Pour atteindre ce double but et obtenir ce résultat capital et éclatant, M. Drouyn de Lhuys venait offrir les deux Principautés roumaines réunies de Valachie et de Moldavie à l'Autriche pour les adjoindre aux provinces roumaines que cette puissance détenait déjà. A l'ancien protectorat exercé jusqu'ici par la Russie, il substituait la domination autrichienne sur le bas Danube.

La France crut toucher par ce moyen au terme des hésitations de l'Autriche ; un projet de traité fut même mis sur le tapis. Cette coopération militaire si désirée, M. Drouyn de Lhuys ne put l'obtenir de l'empereur François-Joseph. Nous savons comment, à la suite de ce refus, les généraux alliés se décidèrent pour l'occupation de la Crimée.

Ces négociations secrètes tenues durant les conférences de Vienne entre M. Drouyn de Lhuys et le comte Buol vinrent frapper au cœur le prince Stirbey ; son patriotisme intransigeant s'en alarma pour l'avenir de son

pays; car la politique du Cabinet des Tuileries, qui avait affecté jusque-là un généreux désintéressement, lui apparaissait désormais sous un jour nouveau : il était facile de comprendre que la France se réservait les Principautés du Danube pour en faire l'enjeu de sa politique. Le prince Stirbey conçut dès lors pour les projets de Napoléon III en Orient une défiance extrême, dont il ne put se défendre jusqu'à sa mort.

Cependant les événements avaient repris leur cours; le Cabinet de Saint-Pétersbourg, jugeant que la paix qui lui était offerte à Vienne ne pouvait être douteuse, la repoussa pour son compte. La guerre continua donc avec un redoublement d'activité de part et d'autre. Déclarée le 27 mars 1854, elle fut portée le 14 septembre 1854 sur la terre de Crimée, et, le 8 septembre 1855, cessait grâce à la prise de Sébastopol.

La chute de Sébastopol, de cette grande cité maritime, d'où la Russie avait menacé naguère l'existence de l'Empire ottoman et

l'équilibre général de l'Europe, succédant à un événement considérable qui modifia subitement la situation : la mort de l'empereur Nicolas survenue le 2 mars, rendait la paix plus facile.

Il est intéressant de rappeler ici, à propos de cette mort prématurée, une page déjà parue et peut-être oubliée des *Notes et Souvenirs* :

« Vers la fin de 1866, passant par Vienne,
« je fus prié à dîner par M. Sa..., secrétaire
« de l'ambassade d'Angleterre, installé à
« l'hôtel de l'archiduc Charles. Après dîner,
« plusieurs personnes de l'Ambassade vin-
« rent passer la soirée avec nous; parmi
« celles-ci se trouvaient lady Hamilton
« Seymour, sir Hamilton Seymour, ambas-
« sadeur d'Angleterre, le général Rose, etc.
« J'avais eu l'honneur de connaître et de
« voir assez souvent sir Hamilton à Saint-
« Pétersbourg et le général Rose à Constan-
« tinople, pendant que ce dernier avait été

« chargé d'affaires en l'absence de lord
« Redcliffe. Dans le salon, je finis par pren-
« dre place auprès de sir Hamilton Sey-
« mour ; notre conversation roula sur Péters-
« bourg, sur les événements des dernières
« années ; arrivant enfin à la mort du czar
« Nicolas : « — Mais, lui demandai-je, d'après
« vous, de quoi est mort l'Empereur ? A en-
« tendre les Russes, le Czar serait mort
« d'une mort violente.

« — Non, me répondit l'ambassadeur,
« toutes ces légendes inventées en Russie
« sont fausses. L'empereur Nicolas est mort
« d'une inflammation de poitrine, gagnée à
« une revue par un temps froid et humide.
« Sa mort fut très rapide : car, atteint le
« 28 février, il s'éteignait dans la journée du
« 2 mars ; on peut dire cependant qu'il *s'est*
« *laissé mourir,* ou plutôt qu'il *s'est vu mou-*
« *rir.* »

« Après quelques instants de silence, sir
« Hamilton reprit avec une triste gravité :
« — Je ne vous cache pas que j'ai un peu sur

« ma conscience d'avoir été la cause bien
« involontaire de sa mort. Vous savez, et
« toute l'Europe l'a su, car l'affaire, par ses
« conséquences immenses, a eu un grand
« retentissement ; vous savez les ouvertures
« tout à fait inattendues que l'Empereur me
« fit une première fois chez la duchesse
« Hélène, c'était en janvier 1853. Ces confi-
« dences portaient sur l'imminence d'une
« catastrophe en Turquie. Ces ouvertures,
« répétées huit jours après, et reprises peu
« de temps après, ne faisaient que me prou-
« ver que l'Empereur avait le dessein bien
« arrêté de provoquer la dissolution de l'Em-
« pire ottoman au lieu de l'attendre. Je fis
« part régulièrement et très exactement à
« mon gouvernement de ces ouvertures, dont
« l'insistance me donnait à penser à un dan-
« ger prochain. Ces pourparlers n'étaient pas
« tout à fait terminés lorsqu'en mai le Gou-
« vernement de la Reine avait déjà entre les
« mains depuis quatre ou cinq jours l'ulti-
« matum que le prince Mentchikoff avait

« remis au Gouvernement turc, dans les « premiers jours d'avril.

« Mes dépêches, qui rapportaient ces con- « versations avec l'empereur Nicolas, étaient « demeurées secrètes, conformément au désir « exprimé par le Czar; mais aussi et surtout « conformément au respect des usages qui « veulent que toute communication faite par « un souverain garde un caractère confiden- « tiel. En 1854, le Journal Officiel de Saint- « Pétersbourg prit l'initiative, et voulut « répondre à l'épithète de « frauduleuse » « par laquelle lord John Russel avait carac- « térisé la politique de l'empereur Nicolas. « L'Angleterre devait tenir à se justifier, et « pour justifier sa propre probité, elle répon- « dit par la publication de ma correspon- « dance.

« La conséquence inévitable de cette « publicité fut un mortel ressentiment de la « Russie contre l'Angleterre, et surtout une « profonde et cruelle blessure d'amour- « propre pour Nicolas. A cette humiliation

« européenne ajoutez les fatigues des deux « années qui ont suivi, l'abattement causé « par les échecs multiples de ses armes et « de sa diplomatie si puissante, si redoutée « par ses deux voisins le roi de Prusse et « l'empereur d'Autriche, enfin une dernière « épreuve infligée à son orgueil : la défaite « d'un corps d'armée russe battu par les « Turcs à Eupatoria, sur le territoire russe ; « ce fut là son coup de grâce. Pendant une « des revues nombreuses qu'il faisait passer « aux régiments qui partaient pour la Cri- « mée, il fut atteint, le 28 février, d'une « inflammation de poitrine ; il se savait gra- « vement atteint, il ne fit rien pour se soi- « gner, il s'est laissé mourir, il s'est vu « mourir. »

« Voilà la vérité sur la mort de ce souve- « rain qui avait rempli de son nom le monde « entier, qui, gâté par la fortune pendant « trente ans de règne, avait fini par s'aveu- « gler sur sa toute-puissance. »

(*Notes et Souvenirs,* l. c.)

XIII

LES
PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES
PENDANT LA GUERRE DE 1853

Mais revenons un peu en arrière pour rappeler les événements qui s'étaient passés à l'intérieur des Provinces danubiennes.

Nous avons laissé les armées russes au moment où elles avaient franchi le Pruth et avaient occupé les Principautés le 3 juillet 1853.

1853! date solennelle et fatalement malheureuse dans l'histoire de la Russie. Aveuglé par un orgueil intraitable, gâté par la fortune, poussé par une ambition indomptable, entraîné peut-être par la crainte de perdre

son prestige politique et religieux, l'empereur Nicolas ouvrait subitement la question d'Orient. Œuvre toute personnelle, cette guerre contre la Turquie allait devenir la plus grande faute de ce règne glorieux; elle allait faire perdre en quelques mois à la Russie sa grande position que 25 ans d'habileté, d'heureuse fortune ou de faiblesse de l'Europe lui avaient assurée.

Aussitôt que l'armée russe eut franchi le Pruth, le généralissime, prince Gortchakof, adressa aux habitants des deux provinces occupées une proclamation destinée à les rassurer. « Nous n'arrivons pas, disait-il, au milieu de vous avec des projets de conquête, ni avec l'intention de modifier les institutions qui vous régissent et la situation politique que des traités solennels vous ont garantis. L'occupation provisoire des Principautés, que je suis chargé d'effectuer, n'a d'autre but que celui d'une protection immédiate et efficace dans des circonstances imprévues et graves où le Gouvernement ottoman, méconnais-

sant les nombreuses preuves d'une sincère alliance, que la Cour Impériale n'a cessé de lui donner depuis la conclusion du traité d'Andrinople, répond à nos propositions les plus justes par des refus, à nos conseils les plus désintéressés par la plus offensante méfiance.»

. . . .

La Porte, conseillée par la France et l'Angleterre, qui croyaient toutes deux à la possibilité d'un arrangement, ne considéra pas tout d'abord l'invasion de la Moldo-Valachie comme un cas de guerre. Elle mit même une modération étudiée dans ses pourparlers avec la Russie. Elle se contenta de presser les deux princes régnants de Valachie et de Moldavie de continuer le service du tribut à payer à la Porte, ou, s'ils n'étaient plus libres de le faire, de se disposer à quitter les Principautés. Le consul général de Russie adressait en même temps aux deux princes une communication qui leur enjoignait de rompre toute relation officielle avec la Porte et de témoigner de cette rupture en cessant de

payer le tribut. La Russie substituait sa suzeraineté de fait à celle de la Turquie.

Les exigences de l'autorité russe grandissaient chaque jour, et devenaient humiliantes pour les deux princes. Sur la demande faite au prince Stirbey d'incorporer les troupes valaques à l'armée russe, celui-ci quitta la Valachie, non sans avoir témoigné de ses sentiments respectueux pour le Sultan, mais motivant sa résolution sur l'impossiblité où il se trouvait de remplir ses devoirs envers son pays. Son fils aîné, le prince Georges dévoué à la France, obtenait en même temps de l'empereur Napoléon III la faveur d'être attaché à titre étranger à un régiment français. Le prince régnant, en quittant la Valachie, annonçait qu'il confiait la direction de l'administration à un conseil administratif. Le prince Ghika de Moldavie imitait l'exemple du prince Stirbey. Dès lors l'autorité russe considéra la Moldo-Valachie comme annexée à la Russie, et y établit un gouvernement russe. Le baron de Budberg fut chargé d'ad-

ministrer au nom de l'empereur, avec le titre de Président Plénipotentiaire. Tous les privilèges qui constituaient l'autonomie de la Roumanie étaient abolis au nom de l'empereur Nicolas.

La Porte ne pouvait rester indifférente à cet état de choses : elle envoya une sommation à la Russie d'évacuer les Principautés. Sur le refus de la Russie, les Turcs franchirent le Danube.

Campés sur la rive gauche du fleuve, les généraux russes considéraient avec un profond mépris les armées du Sultan, établies sur la rive droite. L'empereur Nicolas, décidé à ne rien céder de ses prétentions ridicules, ne parlait, de son côté, que le sourire sur les lèvres des forces de l'Empire ottoman.

Quelques mois suffirent pour que cet imprévoyant orgueil eût un cruel réveil et fût durement puni : les défaites successives des Russes, tour à tour à Oltenitza, à Calafat, à Chétate, à Slatina, à Giourgevo ; l'humiliation subie devant cette Europe que le Czar avait

défiée, enfin le coup inattendu et douloureux pour son cœur et pour sa diplomatie que lui avaient porté ses alliés de quarante ans, « *son intime ami et allié, l'empereur François-Joseph et le roi de Prusse son beau-frère* » qui se retournaient contre lui et, par leurs conseils mêlés de menaces, s'engageaient à coopérer au maintien de l'intégrité ottomane et de la liberté danubienne ; toutes ces circonstances, toutes ces blessures avaient de quoi frapper profondément son orgueil et froisser les sentiments les plus élevés et les plus intimes de son cœur.

Debout cependant au milieu des terreurs que cette politique d'isolement éveillait en Russie, l'empereur Nicolas contemplait son œuvre avec un calme apparent ; comprenant qu'il avait une revanche à prendre des échecs éprouvés en détail sur la rive gauche du fleuve, il fit franchir le Danube à son armée, avec l'intention de prendre les places fortes de la Bulgarie et de passer les Balkans.

Vers la fin de la première quinzaine de mai 1854, la place forte de Silistrie fut investie par l'armée russe sous les ordres du maréchal Paskieivitch. Défendue par 17000 Turcs, elle fut attaquée par 70000 Russes. Le Czar avait avant le siège fait un appel aux sentiments et aux idées religieuses des Bulgares afin d'obtenir leur concours.

Cinq semaines après (le 20 juin) le maréchal Paskieivitch avait échoué devant Silistrie et donnait l'ordre à son armée de repasser sur la rive gauche du Danube.

Les armées anglo-françaises, pendant ce temps, s'étaient transportées de Gallipoli à Varna, et l'empereur Nicolas comprenait qu'il ne pouvait tenir en Moldo-Valachie ; il faisait évacuer les Principautés danubiennes, et repasser le Pruth à son armée décimée et battue. Le maréchal Paskieivitch alléguait des motifs stratégiques pour couvrir cette retraite. Le Czar, de son côté, faisait entendre au roi de Prusse, son beau-frère, qu'il se retirait des Principautés par considération pour

l'Allemagne. Cette triste et fatale campagne avait duré près d'un an[1].

La Russie quittait les Principautés danubiennes en vaincue. L'influence toute-puissante qu'elle y avait exercée durant un demi-siècle était perdue. Ses anciennes alliances en Europe étaient brisées pour longtemps.

Le nouveau czar Alexandre eut la sagesse de comprendre qu'il lui fallait porter la peine de la grande faute causée envers l'Europe par la politique agressive de son père ; cédant à l'ascendant des armées alliées, il accepta comme un sacrifice nécessaire de faire la paix. Elle fut conclue à Paris par le traité du 30 mars 1856.

1. Le prince Orlof, ambassadeur de l'Empereur à Paris, nous assurait un jour que son père, le comte Alexis Orlof, confident, ami intime et dévoué de l'empereur Nicolas, avait fait tous ses efforts pour empêcher cette guerre. Il avait prié à maintes reprises, il avait supplié le Czar de ne pas ouvrir cette question d'Orient. Rien n'avait pu contre la volonté inébranlable de l'empereur Nicolas; cette guerre était devenue son idée fixe, inspirée par pur esprit de conservation et de christianisme. — (*Notes et Souvenirs.*)

XIV

CONGRÈS DE PARIS

Le Congrès de Paris s'ouvrit le 25 février 1856. Les puissances y étaient représentées : la France par le comte Walewski et le baron de Bourqueney; l'Angleterre par lord Clarendon et lord Cowley; l'Autriche par le comte Buol et le baron de Hübner; la Turquie par le grand vizir Aali-Pacha et Mehmet-Djemil Bey; la Sardaigne par le comte de Cavour et le marquis de Villa Marina. Chaque puissance, comme on le voit, y avait envoyé son ministre des Affaires étrangères, secondé par son ambassadeur à Paris.

Après avoir réglé tout d'abord la suspension des hostilités en fixant les bases d'un armistice, le Congrès imposa à la Russie la

neutralisation de la mer Noire, puis passa à la navigation libre du Danube. Par une disposition particulière des préliminaires de la paix, un territoire avait été cédé par la Russie à l'Empire ottoman, le Congrès en fit retour aux Principautés du Danube, dont il avait été distrait par le traité de Bucarest en 1812. A la suite de cette rectification de frontières, la question des Principautés fut mise naturellement en discussion. Le comte Walewski jugea qu'il était tout d'abord indispensable de délibérer sur la question de la réunion en une seule principauté de la Moldavie et de la Valachie. Le baron de Bourqueney rappela qu'aux conférences de Vienne, la France avait déposé un acte qui avait été annexé au protocole de Vienne n° 6.

Cette discussion fut instructive ; car ce fut une occasion pour chaque plénipotentiaire d'expliquer, en toute franchise, les intérêts et les vues de son gouvernement dans la question orientale. Il est intéressant de les rappeler ici brièvement : l'Autriche,

la Turquie, l'Angleterre furent opposées à la réunion des deux Principautés. L'Autriche entrevoyait un danger européen, dans la formation sur le Danube sous un seul gouvernement de 5 ou 6 millions de Roumains; dans l'organisation d'une nationalité nouvelle qui acquerrait sous le sentiment de son individualité les moyens les plus efficaces pour créer des embarras à ses voisins. Elle ajoutait, en y insistant, que le prestige de la suzeraineté de la Porte ne pouvait qu'en être diminué. Il était facile de comprendre à ce langage que l'Autriche déguisait la crainte de voir surgir un jour un nouveau Piémont sur son flanc oriental.

La Turquie parla en puissance suzeraine; elle opposa le droit qu'elle possédait de temps immémorial, elle entrevoyait dans la réunion en un seul État des deux Principautés Moldo-Valaques, une nouvelle Grèce conspirant au renversement de la puissance ottomane alors que l'Europe s'engageait à en garantir l'intégrité. L'Angleterre, très réser-

vée dans la question de la réunion des Principautés, se contenta de déclarer que le Cabinet de Londres ne trouvait de légitime et de respectable en Orient que la domination ottomane. « Je ne pense pas, disait lord Palmerston au Parlement, que l'Europe eût pris les armes pour défendre les Principautés contre la Russie, si cette invasion n'avait été considérée comme un empiétement sur la Turquie. » Pour le Cabinet de Londres, l'intégrité de l'Empire ottoman devenait un dogme politique.

Les autres puissances acceptèrent le principe de l'Union en s'appuyant sur les besoins et les vœux des deux Principautés.

La Russie adhéra simplement à cette acceptation de l'Union. Elle avait compris que le protectorat qu'elle avait exercé sur la Moldavie et la Valachie avait pris fin ; que les privilèges conférés à ces Principautés seraient placés désormais sous la garantie collective des puissances contractantes. Était-ce la crainte de voir passer à l'Autriche,

dont l'armée venait d'occuper les Principautés, le protectorat que les Czars avaient exercé? Était-ce la perspective de voir l'influence autrichienne se substituer à la sienne? — Toujours est-il que la Russie se rallia à l'idée de l'Union.

Les plénipotentiaires ne purent cependant arriver à une entente; l'union des Principautés avait soulevé de sérieuses objections. Il fut décidé que la question serait ajournée et qu'on consulterait d'abord le vœu des populations. On se bornerait à consigner au traité les bases du régime politique et administratif destiné à régir désormais les Provinces danubiennes, en convenant que les parties prendraient dans le plus bref délai une décision à ce sujet.

Comme on le voit, le traité de Paris consacrait une situation nouvelle en Europe; — par les garanties les plus efficaces il établissait l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman; il dépossédait la Russie de toutes les positions dont elle avait abusé en Orient :

La conquête de l'Empire ottoman avait été menacée de front par les Czars par deux côtés à la fois, par le Caucase et par les Principautés du Danube; pour agir avec sûreté, la Russie avait été obligée d'atteindre la mer Noire et de s'y établir solidement. Sébastopol n'existant plus, le traité de Paris imposait aujourd'hui à la Russie la neutralisation de la mer Noire, supprimait le protectorat exclusif de la Russie dans les Principautés; établissait la liberté de navigation sur le Danube; reconnaissait aux nationalités chrétiennes, soumises à la suzeraineté de la Turquie, le droit d'organiser leur régime politique et administratif; leur ouvrait la voie à un affranchissement futur; proclamait enfin une protection générale sur toutes les populations chrétiennes de l'Empire ottoman sans distinction de religion ni de race.

Ce traité mettait l'Orient à l'abri de ces crises qui depuis un demi-siècle avaient constamment préoccupé et inquiété l'Europe. Les principales stipulations de ce traité furent

conclues le 30 mars. Le Congrès régla le 4 avril l'évacuation des territoires occupés par les armées belligérantes, en exigeant que leur mouvement de retraite commençât immédiatement après l'échange du traité de paix.

Les troupes autrichiennes n'évacuèrent les Principautés qu'en 1857.

Le Congrès, qui n'avait pu s'entendre sur la question de l'union des Principautés, avait convenu que la Porte convoquerait à Bucarest et à Jassy des assemblées ou Divans destinés à faire connaître quels étaient réellement les vœux de chacune des deux Principautés relativement à une organisation définitive. Une commission internationale fut donc chargée de se rendre dans les Principautés. Elle devait s'enquérir de leur état actuel, prendre en considération l'opinion, les vœux émis par les deux Divans après avoir assuré la sincérité et la liberté aux élections

Le Divan de Moldavie devait s'ouvrir le premier le 4 octobre 1857, celui de Valachie le 11 octobre de la même année.

XV

L'ARMÉE AUTRICHIENNE

DANS LES PROVINCES DANUBIENNES

Lorsque l'empereur Nicolas avait fait occuper la Moldo-Valachie, la Confédération Germanique avait trouvé qu'une occupation des territoires du bas Danube mettait en danger ses intérêts politiques, moraux et matériels ; nous avons indiqué précédemment que l'Autriche et la Prusse avaient pour cette raison signé (le 30 avril 1854) un traité par lequel elles s'engageaient à déclarer la guerre à la Russie si celle-ci attaquait les Balkans, ou si elle songeait à incorporer les Principautés danubiennes ; nous avons indiqué également comment l'Autriche peu de temps après (14 juin 1854) concluait de son

côté une convention avec la Porte pour imposer à la Russie l'évacuation des Principautés, et contractait l'obligation de les occuper et d'y établir d'un commun accord avec la Porte un *modus vivendi* fondé sur les privilèges assurés par le Sultan. En vertu de cette convention, les troupes autrichiennes entrèrent dans les premiers jours de juillet en Moldo-Valachie. A mesure que les armées russes évacuaient le pays, l'armée autrichienne, sous les ordres du général Coronini, avançait, tout en sauvegardant la susceptibilité des Russes.

L'occupation autrichienne fut accomplie en commun avec les Turcs, commandés par Omer-Pacha.

Malheureuses et pauvres Principautés Roumaines! Elles avaient eu la joie de voir l'occupation russe prendre fin ; elles s'étaient attachées à l'espoir que le théâtre de la guerre allait être transporté loin de leurs frontières ; elles avaient presque la certitude qu'elles allaient échapper pour longtemps

aux horreurs de la guerre, et voilà que subitement une nouvelle et double occupation turque et autrichienne venait les mettre en face d'éventualités inattendues et peut-être plus irritantes.

Et cependant, à leur grand honneur, ces populations pleines de foi et animées d'un noble patriotisme supportèrent cette occupation avec un sentiment de sécurité et de confiance, car elles la savaient accomplie en commun avec les puissances occidentales qui leur étaient bienveillantes.

En septembre 1854, le général Coronini annonçait que l'empereur d'Autriche, ayant pris l'engagement de rétablir l'ordre légal dans les Principautés, invitait le prince Stirbey et le prince Ghika à reprendre les rênes de leur Gouvernement respectif, le premier en Valachie, le second en Moldavie.

Le retour de leurs deux princes régnants amena le calme dans les esprits, l'espoir dans tous les cœurs des Moldo-Valaques.

Mais que pouvaient faire ces deux princes

dans les conditions où ils retrouvaient leur pays ? Quelle autorité pouvaient-ils exercer sous cette double tutelle étrangère ? Tous les yeux étaient fixés sur la lutte gigantesque qui durait depuis plus d'un an en Crimée. L'attention de l'Europe était concentrée sur les opérations du siège de Sébastopol. Tous les esprits en attendaient avec anxiété le dénouement.

Au milieu de ces circonstances difficiles, la situation des Principautés, manquant de force et de stabilité, et la nation perdant chaque jour le sens de la loi, le sens de l'État, ne pouvait être que provisoire et indécise, l'administration intérieure ne pouvait présenter qu'un état d'hésitation et d'attente. Tout ce qui était ou tentait à être le désordre se trouvait ligué contre ce qui figurait l'ordre, c'est-à-dire le Gouvernement légal des princes indigènes, reconnu par les puissances.

En France, des journalistes, usés dans les conspirations, dans le journalisme malsain et salarié, étaient inspirés par les jeunes Rou-

mains, révolutionnaires de 1848, réfugiés à Paris. Ceux-ci se plaisaient à jeter la médisance et la calomnie sur les chefs de leur pays avec l'espoir de renverser l'ordre social par une révolution. Ils étaient encouragés par des hommes éminents, tels que Michelet, Quinet, Regnault, qui ignoraient totalement l'état de ces populations du Danube. En même temps, à l'intérieur, les intrigues ourdies par le parti des vieux boyars, jetaient la confusion dans les idées des populations et paralysaient l'action directe des princes. Nous avons trouvé dans la correspondance politique de S. A. le prince Stirbey, recueillie par M. Jorga (page 340), un rapport fort curieux et fort intéressant du prince Georges Stirbey sur les intrigues du consul général de France, M. Poujade. Celui-ci travaillait à préparer la candidature d'un Ghika, famille à laquelle appartenait Mme Poujade, au trône des Principautés du Danube. M. Poujade fut immédiatement rappelé, dès que ces intrigues furent portées à la connaissance du

Cabinet des Tuileries, et remplacé provisoirement par M. Tastu, consul à Jassy.

En juillet 1856, les deux princes Stirbey et Ghika abdiquèrent spontanément pour laisser à leurs concitoyens toute liberté d'émettre en toute sincérité leurs vœux concernant l'organisation définitive de leur patrie.

Un historien, en parlant à cette époque des deux princes qui venaient de faire leur devoir, écrivait avec une grande impartialité ces lignes que nous transcrivons :

« Les événements de ces deux règnes appartiennent aujourd'hui à l'histoire ; mais jamais princes ne se trouvèrent peut-être dans des circonstances aussi difficiles. Comme le disait avec raison le prince Stirbey dans sa dernière proclamation : « *Rarement un* « *pays fut plus cruellement éprouvé par* « *une série non interrompue d'événements* « *extraordinaires et malheureux que ne l'a* « *été notre patrie depuis* 1849 *jusqu'à ce* « *jour.* »

Dans l'ouvrage *Le traité de Paris, ses causes, ses effets,* par le chevalier Louis Debrauz de Saldapenna, conseiller de S. M. I. et Royale, l'empereur d'Autriche, nous trouvons *in extenso* la proclamation du prince Stirbey (pages 226 et suiv.).

« La proclamation, écrit M. Debrauz, que S. A. le prince Stirbey a adressée, en déposant ses pouvoirs, respire le plus noble, le plus sincère patriotisme. »

« Nous, Barbe-Dimitre Stirbey, prince régnant du pays Roumain, etc.

« Rarement un pays a ressenti une suite d'événements extraordinaires et malheureux, telle que celle qui a si cruellement éprouvé notre patrie depuis 1849 jusqu'à ce jour.

« Pendant sept années, qui n'ont été qu'une longue crise, nous avons toujours été dirigés par le sentiment de nos devoirs, et nous avons la satisfaction, d'après le témoi-

gnage de notre conscience, de n'avoir jamais été conduit par d'autres motifs.

« Aujourd'hui commence une nouvelle ère pour notre pays. Un commissaire de la puissance suzeraine et les commissaires des grandes puissances vont se réunir à Bucarest pour se rendre compte des désirs et des besoins du pays, afin de lui préparer et de lui assurer un avenir heureux et durable.

« Pendant cette période de transition, une administration provisoire sera chargée de la direction des affaires du pays, jusqu'à ce que la nouvelle organisation qui doit être garantie puisse être mise en vigueur.

« Nous avons en conséquence déposé les pouvoirs qui nous avaient été délégués, et nous remettons au Conseil extraordinaire d'administration la direction provisoire du pays. S. Exc. le ban Manuel Balliano, président du Conseil, et les autres chefs des départements continueront les affaires de leur ministère en ce qui les concerne, chacun d'eux, dans l'ordre observé jusqu'à ce jour,

conformément aux instructions qu'ils ont reçues, et exigeront tout le zèle que les circonstances réclament.

« Il ne nous reste plus qu'un devoir à remplir, c'est de nous adresser aux bons sentiments de nos compatriotes et de les exhorter à agir en commun, avec accord, avec harmonie, le bien du pays exigeant impérieusement le sacrifice d'intérêts personnels et de tout esprit de corporation et de parti exclusif.

« Le moment actuel est de la plus haute importance, l'avenir de notre pays en dépend ; un maintien calme, réfléchi et digne doit seul être regardé comme très efficace pour notre cause et répondre aux généreux sentiments de Sa Majesté le Sultan, et aux nobles intentions des grandes puissances.

« STIRBEY.

Contresigné, le secrétaire d'État :

« AL. PLAGINO. »

25 Juin (7 Juillet) 1856.

Le prince régnant Ghika quitta la Moldavie, il alla se fixer à l'étranger où il finit dans une silencieuse retraite. Le prince Stirbey demeura dans son pays et sur la brèche. Il se fit élire membre du Divan valaque, convaincu que son devoir était de faire entendre sa voix dans ce congrès qui, grâce à la nouvelle situation de l'Europe, pouvait exprimer librement ses vœux sur l'organisation future de la Roumanie.

XVI

LES DIVANS LÉGISLATIFS

Le Divan de Valachie fut ouvert le dimanche 11 octobre. Il se formait de cinq classes de députés. La première catégorie d'électeurs était composée de prélats et de prêtres ; la deuxième des grands propriétaires ; la troisième des petits propriétaires ; la quatrième, des communes rurales et des paysans. L'ex-prince régnant de Valachie, en venant prendre séance, choisit sa place au milieu du groupe des représentants de la campagne, de ces paysans dont il avait été le protecteur durant son règne, et qui, pour la première fois, étaient appelés à faire valoir leurs intérêts et à concourir aux destinées de la patrie commune.

Nous avons lu avec attention les procès-verbaux des séances du Divan de Valachie, cette lecture est peu intéressante : des discussions longues et pompeuses, des manifestations patriotiques traduites en un langage de 1848.

Un diplomate ayant à juger l'œuvre du Divan de Bucarest écrivait à cette époque à son gouvernement : « Les électeurs valaques ont envoyé au Divan de Bucarest un très grand nombre d'hommes d'une opinion très avancée, qui, expatriés depuis 1848, venaient précisément, avec l'autorisation de la Porte, de rentrer dans le pays. Animés de bonnes intentions pour la plupart, mais sans aucune connaissance des affaires, ils apportèrent plus de passion que d'expérience dans les délibérations du Divan, et ils contribuèrent notablement à décourager le petit nombre d'esprits qui eussent désiré donner un caractère pratique aux vœux de la Principauté. » Cependant il fut une séance, celle du 21 octobre, qui produisit une grande émotion.

M. Constantin Crezzoulesco, député des grands propriétaires du district de Braïla, avait proposé de voter avant tout sur les quatre points du programme national. La Commission chargée d'examiner cette proposition présenta son rapport concluant à l'adoption de la motion. Un député, M. Alexandre Floresco, après avoir adhéré aux principes proclamés par le rapporteur, opina que le 1er article du programme national ne mettait pas assez en évidence le principe fondamental sur lequel repose l'existence politique des Principautés comme *État possédant ses droits de souveraineté dans l'autonomie.* A ces paroles, on vit se lever un député du milieu du groupe des paysans, c'était l'ancien prince régnant, le prince Stirbey. L'assemblée, prise d'une vive émotion, écouta en silence. L'ex-prince, d'une voix forte et autoritaire, déclara qu'il n'y avait pas lieu de modifier la rédaction du programme national. Il fit observer que les Capitulations constituaient le droit politique des Principautés;

qu'elles ne pouvaient être l'objet d'aucune contestation, ni d'aucun doute, étant reconnues et consacrées par une suite non interrompue de traités, conventions, hatti-chérifs et autres actes publics, parmi lesquels le hatti-chérif de 1830 qui renferme textuellement la capitulation de 1460, à l'exception d'une seule clause, celle qui concerne le droit de guerre et de paix.

Après ce discours, l'on procéda au vote, le programme du parti national fut adopté à l'unanimité.

En voici les termes :

1° Garantie de notre autonomie et de nos droits internationaux, tels qu'ils ressortent des capitulations des années 1393, 1460 et 1513, conclues entre les pays roumains et la puissance suzeraine ; de plus, neutralité du territoire moldo-valaque.

2° Union de la Valachie et de la Moldavie en un seul État et sous un seul gouvernement.

3° Prince étranger héréditaire qui serait

choisi dans une dynastie régnante de l'Europe et dont les héritiers nés dans le pays seraient élevés dans la religion du pays.

4° Gouvernement représentatif en une seule assemblée générale, selon les anciens usages. Cette assemblée serait le produit électoral formé d'après un système assez large pour que les intérêts de toutes les classes de la société y fussent représentés.

Le 1er décembre, les deux Divans de Valachie et de Moldavie cessaient leurs travaux. Le prince Stirbey quittait la Valachie, et allait chercher à Nice, sous le ciel clément du pays d'azur, un repos exigé par son état de santé.

On trouvera, dans notre second volume, la double élection du prince Couza par les Divans au trône des deux Principautés-Unies de Moldo-Valachie, son règne et sa chute.

Du fond de sa retraite de Nice, l'ex-prince de Valachie, le prince Stirbey ne cessait de s'occuper des affaires roumaines qui furent

l'intérêt principal de sa vie. Son attention toujours en éveil se portait sur toutes les questions qui touchaient à son pays. Le prince Stirbey appartenait à cette génération enthousiaste de l'hétairie grecque dont il avait été un des membres, génération dont le patriotisme élevé a fait l'étonnement et l'admiration de toute l'Europe.

Dans les papiers trouvés à Nice après la mort du Prince, on découvrit une correspondance très suivie avec plusieurs chefs des Cabinets européens. En 1864, à propos d'une proposition des puissances à l'effet de statuer définitivement au sujet des monastères dédiés, le prince Stirbey, qui avait lutté pendant de longues années pour faire triompher les droits des Roumains sur ces biens dédiés, écrit à M. Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères de Napoléon III, pour lui manifester sa joie de voir cette grave question résolue en faveur de son pays. Nous avons cru devoir reproduire cette lettre, car son auteur profite de l'occasion pour défendre

les droits de la Roumanie menacés par une proposition faite en même temps à Constantinople par sir Henry Bulwer, ambassadeur d'Angleterre.

Monsieur Drouyn de Lhuys, Ministre des Affaires étrangères

Monsieur le Ministre,

Je viens de lire dans le Mémorial diplomatique du 17 janvier « qu'il s'agit de ratifier « par une commission internationale, com- « posée de jurisconsultes, la sécularisation « des biens conventuels, prononcée par la « Diète des Principautés roumaines, contre « le paiement d'une indemnité équitable aux « Établissements religieux lésés par cette « réforme. On se réserverait toutefois « d'adresser une admonestation au prince « Couza, pour lui faire sentir que, tout en « consentant, dans l'intérêt du pays et dans « un esprit de conciliation, à reconnaître le

« fait accompli, les puissances garantes tien-
« nent à ne pas créer un précédent diplo-
« matique, à l'abri duquel il pourrait se
« croire autorisé à s'affranchir de tout con-
« cours, relativement aux mesures affectant
« les statuts organiques des Principautés
« établis par la Convention de Paris. »

Justice enfin serait rendue au bon droit de ma Patrie, et c'est encore au Gouvernement de l'Empereur exclusivement qu'elle devrait cet immense bienfait.

Permettez, Monsieur le Ministre, à un vétéran de la cause roumaine, de venir vous en exprimer sa profonde reconnaissance et de vous donner en même temps l'assurance qu'il n'y a pas un seul de ses compatriotes qui ne partage au même degré ses sentiments.

Ce qui m'a péniblement impressionné, Monsieur le Ministre, dans l'article précité, c'est le second chef des négociations proposé par sir Henry Bulwer, et où il serait, entre autres, question « de régler et de préciser les droits et les obligations du prince

de la Roumanie envers le Suzerain et *vice versa.* »

Votre Excellence me permettra de lui soumettre les appréhensions qu'une proposition de cette nature a dû réveiller dans mon esprit. Comment ! Monsieur le Ministre, une conférence se réunirait à Constantinople, pour établir les bases des rapports qui doivent exister entre les Principautés et la Sublime Porte !

Mais ces rapports ne sont-ils pas réglés et définis par les Capitulations conclues en 1600 entre Mahomet II et Vlade V, pour la Valachie, et en 1513 entre le sultan Sélim et Bogdan pour la Moldavie ?

Ces capitulations qui ont été en tout temps la sauvegarde de la Nationalité roumaine, confirmée postérieurement par maints actes authentiques de la Porte, ont récemment reçu leur dernière consécration dans le Congrès de 1856, et ont été reconnues comme partie intégrante du droit public européen par la Convention de 1858.

Toucher à nos capitulations, sous le prétexte d'en définir le sens et d'y apporter des éclaircissements, ne serait qu'une manière détournée d'en affaiblir l'autorité et de leur porter une atteinte mortelle. Le but ne serait que celui d'invalider la Convention du 19 août 1858, et de préparer les moyens, en attendant l'occasion, pour démolir les droits de la Nationalité roumaine et traiter ensuite les Principautés-Unies en provinces turques.

La France s'y prêtera-t-elle ? Non : Dieu a assigné une haute mission à Napoléon III, celle de fonder le droit public sur les lois éternelles de l'équité, celle de soutenir le bon droit des faibles, et d'offrir un appui aux nationalités opprimées. Les peuples ont une foi inébranlable dans sa mission providentielle, et, dans leurs jours d'épreuves, ils portent leurs regards vers la France et, après Dieu, ils invoquent le nom de l'Empereur.

Pour ne citer que mon pays, que Votre Excellence me permette de lui rappeler la note, qu'étant alors ministre, comme aujour-

d'hui, des Affaires étrangères, Elle fit remettre par monsieur de Bourqueney, en 1855, à la conférence de Vienne, et qui fut annexée au Protocole du 16 mars.

La question de la Nationalité roumaine, grâce à cette initiative, fut alors nettement posée, la diplomatie européenne en fut saisie et sa cause fit depuis du chemin. Voilà aujourd'hui les deux Principautés réunies en un seul État qui est gouverné par un seul chef et par un seul Code de lois.

Mais la pierre angulaire manque à l'édifice.

Aussi chancelle-t-il de tous côtés et menace-t-il ruine ; c'est le principe d'hérédité pour l'Autorité suprême et le choix d'un prince pris dans une des familles régnantes de l'Europe ; c'est le vœu unanime qui a été formulé par les deux assemblées de Valachie et de Moldavie en 1857 ; c'est enfin une question de vie ou de mort pour la Roumanie, qui est placée aujourd'hui dans des conditions intenables, et qui n'aspire qu'à sortir de l'état d'anarchie qui la dévore et

qui la menace, s'il se prolonge, d'une dissolution sociale complète.

C'eût été de l'intérêt de la Porte de prendre l'initiative de cette mesure salutaire, ainsi que je l'observais à Fuad-Pacha pendant qu'il se trouvait en 1858 à Paris, mais quand la Porte a-t-elle jamais compris ses véritables intérêts ? Elle avait jeté les Principautés, jusqu'en 1855, dans les bras de la Russie, et aujourd'hui, au lieu de se les attacher par les liens de la reconnaissance et des intérêts communs, et d'en faire le boulevard infranchissable de ses frontières du Nord, elle ne cherche qu'à se les aliéner par tous les moyens et à se les rendre hostiles.

Monsieur le Ministre, c'est vous qui avez, le premier, posé les bases de la restauration de ma patrie. Votre œuvre est déjà avancée, c'est le couronnement qui lui manque.

Il appartient encore à vous d'achever cette œuvre et d'attacher votre nom à la régénération d'une nation et à la création

d'un État qui compte cinq millions d'habitants, qui peut en nourrir pour le moins quatre fois autant, qui tient en ses mains les bouches du Danube, qui est bordé dans toute sa longueur par ce fleuve sur un parcours d'environ trois cents lieues depuis Orsowa ou les Portes de Fer jusqu'à son embouchure, et dont la population toute d'origine latine a été placée, comme par un dessein caché de la Providence, entre trois grands empires au milieu des races Slaves, Turcomanes et Germaines.

La faute capitale peut-être de Napoléon Ier a été de n'avoir pas reconstitué, ayant pu le faire, le royaume de Pologne dans ses anciennes et primitives limites ; l'équilibre de l'Europe serait aujourd'hui tout autre.

La reconstitution de la Roumanie est un objet digne de la haute sollicitude de l'Empereur et de sa mission providentielle. Ce ne sera peut-être pas l'équivalent de la Pologne, mais elle en tiendra lieu un jour, et la France pourra compter sur elle-même, sur une

nation qui lui devra son existence, et qui lui sera attachée par les liens d'une origine commune, par l'affinité de la langue et du caractère et par l'identité des intérêts.

Je ne parle ici que des deux Principautés de Valachie et Moldavie circonscrites dans leurs limites actuelles. Car toute la race roumaine compte quatre millions pour le moins dans le Banat de Temesvar, la Transylvanie, la Boucovine et la Bessarabie, toutes provinces détachées des Principautés roumaines à des époques plus ou moins rapprochées. Mais, chose étonnante, c'est que malgré cette séparation et ce morcellement, toutes ces populations, depuis le Dniester jusqu'à la Theys, qui forment les limites de l'ancienne Dacie, offrent à l'heure qu'il est, à l'œil de l'observateur attentif, le spectacle le plus curieux, celui d'une race compacte et homogène, parlant exactement le même idiome, professant une seule et même religion, conservant les mêmes airs nationaux, le même costume, reflétant les mêmes habitudes et les

mêmes aspirations et conservant le sentiment de leur nationalité le plus profond.

Vous conviendrez, Monsieur le Ministre, que de toutes les idées de liberté et de communisme au nom desquelles les agitateurs ont soulevé les masses en 1848, le temps et la triste expérience en ont fait justice, il n'en reste aucune debout. Mais ce qui a surgi inopinément de ce mouvement général, c'est le sentiment profond des nationalités, sentiment qui n'est pas une idée abstraite, factice ; mais bien un besoin naturel, réel, ayant ses racines dans le cœur de l'homme, et qui, restant jusqu'ici à l'état latent et inaperçu a éclaté tout à coup avec une intensité et une universalité qui fera le trait caractéristique de la dernière moitié du dix-neuvième siècle.

En même temps que ce grand besoin social prenait naissance, la Providence appelait sur le premier trône de l'Europe Napoléon et lui confiait l'accomplissement de ses décrets.

Mais, je m'aperçois que par un entraîne-

ment involontaire j'abuse de moments aussi précieux que ceux de Votre Excellence.

Veuillez, Monsieur le Ministre, me juger avec indulgence, n'ayant plus aujourd'hui de qualité pour traiter des affaires de mon pays, et veuillez agréer l'hommage des sentiments que je vous ai voués.

STIRBEY.

Nice, le 29 janvier 1864.

XVII

LE PRINCE ÉTRANGER

Vers la fin de l'année 1865, l'horizon politique s'assombrissait en Europe : la rivalité latente qui séparait la Prusse de l'Autriche menaçait d'aboutir à une lutte qui du centre de l'Europe pouvait s'étendre au delà. D'autre part, les nouvelles qui arrivaient de Bucarest n'étaient rien moins que rassurantes : le despotisme du prince Couza, la versatilité de ses agents, le gaspillage des finances avaient excité dans toutes les classes de la population une irritation telle qu'une révolte était à craindre et pouvait mettre la Roumanie à la merci de l'étranger. Ce n'était pas sans une vive anxiété, sans une angoisse grandissant de jour en jour que le prince

Stirbey voyait de loin grossir un orage qui pouvait devenir fatal à son pays.

Convaincu du danger qui le menaçait, les sujets de défiance augmentant tous les jours contre la politique de Napoléon III, il s'adressa aux chefs du parti conservateur à Bucarest, aux chefs du parti libéral[1] et conseilla à tous les partis de hâter l'élection d'un prince étranger. « *Faites vite,* écrivait-il à un de ses parents à Bucarest, *faites vite, si vous voulez vous soustraire au sort de la Pologne.* » Le 23 février 1866, Couza dut signer son abdication. Le 20 avril suivant, le prince Charles-Louis de Hohenzollern-Sigmaringen était élu sous le nom de Charles I[er], à titre héréditaire.

« Hâtez-vous, avait écrit le prince Stirbey, si vous voulez vous soustraire au sort de la Pologne », et la Roumanie avait élu un prince étranger. Ces paroles du vieux patriote rou-

1. En février 1866 M. Jean Bratiano, chef du parti avancé de la Chambre roumaine, était venu à Nice pour conférer avec le prince Stirbey dans sa villa de la Promenade des Anglais.

main peuvent aujourd'hui paraître exagérées, elles étaient prophétiques en ce moment, à la veille des graves événements qui devaient modifier subitement la situation politique de l'Europe.

Le 20 avril 1866, l'Assemblée législative de Bucarest, sans tenir compte de l'avis exprimé par la Conférence de Paris, sanctionnait l'élection du prince Charles de Hohenzollern. A force de négociations et d'instances réitérées auprès du Sultan, la Sublime Porte consentait à reconnaître en principe le prince Charles, mais elle posait à cette reconnaissance quatorze conditions qui équivalaient à une véritable fin de non recevoir.

La question était donc pendante, lorsque le 5 juillet 1866, c'est-à-dire deux mois et demi après l'élection du prince de Hohenzollern, un grand événement éclatait dans le centre de l'Europe : la bataille de Sadova (ou Kœnigrætz) gagnée par les Prussiens sur les Autrichiens.

Ce drame inattendu changeait subitement

l'équilibre européen et modifiait la situation politique des puissances.

La France, qui venait d'échouer piteusement dans l'occupation du Mexique, en ressentit le contre-coup, elle ne pouvait voir sans crainte les agrandissements territoriaux de la Prusse. L'empereur Napoléon III espérait que ces agrandissements lui vaudraient des compensations sur le Rhin. Il demanda en première compensation le Palatinat et la Hesse Rhénane, puis la Belgique, puis, ces prétentions étant successivement repoussées, il finit par avoir le Luxembourg pour unique objet, ce qui lui fut également refusé. Il comprit qu'il y avait eu à Sadova deux vaincus : François-Joseph et Napoléon III. A l'intérieur un symptôme redoutable pour le Gouvernement personnel se manifestait : le réveil des idées de liberté politique et de contrôle parlementaire. Absorbé par la situation intérieure et extérieure, le Cabinet des Tuileries déclarait à Constantinople qu'il se désintéresserait de la question des Princi-

pautés. Les autres puissances soutenaient et défendaient les prétentions de la Porte, elles disaient au Gouvernement du prince Charles :

« L'union des Principautés a été constituée par la Convention du 19 août 1858, qui a consacré les stipulations du traité de paix conclu à Paris le 31 mai 1856. Ce traité et la Convention ont assuré aux Principautés une certaine indépendance ; mais en maintenant la suzeraineté de la Turquie. Le traité et la Convention sont l'œuvre des sept puissances garantes, qui ont garanti à la Turquie et aux Principautés leurs droits respectifs et réciproques. De là des engagements qui lient entre elles les sept puissances et qu'elles doivent respecter les unes à l'égard des autres. Pourquoi avez-vous méconnu ces conditions réciproques? Pourquoi avez-vous compromis par là les engagements eux-mêmes? Les puissances ont garanti aux Principautés leurs privilèges et leur indépendance, mais elles ont garanti aussi à la Porte

sa suzeraineté, et les conditions de cette garantie sont les obligations imposées aux Principautés. Que deviendrait la garantie dans le cas où les Principautés méconnaîtraient leurs obligations? Le danger serait pour les Principautés.

Ce langage peu bienveillant fortifiait la Turquie dans ses prétentions. Elle finit par déclarer à l'agent des Principautés à Constantinople qu'elle refusait de continuer à traiter directement avec le Gouvernement roumain. Elle se disposait à élaborer une nouvelle rédaction des conditions sus-énoncées qu'elle se proposait de soumettre au jugement des puissances garantes.

C'est à cette époque, en août 1867, que l'entrevue des deux empereurs Napoléon III et François-Joseph eut lieu à Salzbourg.

Nous reproduisons *in extenso* la lettre que le prince Georges Stirbey, fils aîné de l'ex-prince régnant, écrivait à son père au sujet de cette entrevue. Cette lettre porte au verso, écrite de la main même du vieux prince, ces

mots (secret — à garder). M. Émile Ollivier, ancien président des ministres de Napoléon III, confirme aujourd'hui dans un passage de son nouveau livre, *l'Empire libéral*, la négociation de Salzbourg. La lettre du prince Georges Stirbey acquiert donc une valeur historique importante.

Vienne, 3 octobre 1867.

Mon cher Père,

Arrivé à Vienne hier soir, j'en partirai dans quelques heures. Je m'arrêterai à Paris où je ne ferai que prendre barre, et je me dirigerai sur Nice en couchant selon mon habitude à Lyon, puis à Marseille.

Je n'ai que bien peu d'instants à moi ; tu m'excuseras si je t'écris à la hâte ; mais j'ai tenu à te rendre compte aujourd'hui même d'une conversation bien instructive que j'ai eue avec M. le comte Andrassy à mon passage à Pesth. Je t'en compléterai les détails de vive voix à Nice.

Je n'avais pas l'honneur de connaître encore le comte Andrassy; la légende de 1848 qui illustre son nom, son patriotisme qui justifie la haute position qu'il occupe en Autriche et en Europe, tout cela avait depuis longtemps excité en moi le désir de faire sa connaissance. Ma curiosité était d'autant plus vive que nous étions au lendemain de l'entrevue que les deux empereurs François-Joseph et Napoléon III, entouré chacun de ses ministres, avaient eue à Salzbourg.

Je demandai donc une audience qui me fut accordée immédiatement; je me présentai en simple voyageur qui désire présenter l'hommage de son respect à M. le comte Andrassy.

Le comte Andrassy a une figure fort expressive; d'une taille plutôt haute, avec des yeux fort brillants, des cheveux noirs qui finissent dans une barbe en collier, il a bien une physionomie hongroise. Son accueil a été fort engageant, il parle très bien le français.

« Enchanté de faire votre connaissance, me dit-il, en venant au-devant de moi, et en me tendant la main ; mais permettez-moi un reproche : Pourquoi ne vous arrêtez-vous jamais dans notre ville? Vous traitez donc Pesth comme une simple station de chemin de fer : 15 minutes d'arrêt? »

Je protestai contre ces paroles. Je témoignai au contraire ma grande sympathie pour la Hongrie, mon admiration déjà ancienne pour l'homme qui préside aujourd'hui à ses destinées. Je lui assurai que je serais fort heureux de voir s'établir une entente intime entre la Hongrie et la Roumanie, je lui rappelai qu'autrefois, aux XIVe et XVe siècles, nos deux pays réunis avaient fait de grandes choses et dominaient depuis Vienne jusqu'à la mer Noire et les Balkans.

Ces compliments aidèrent à briser la glace entre nous deux.

Après quelques instants de silence : « Vous savez, me dit subitement le comte en me regardant sérieusement dans les yeux, vous

savez qu'il s'est agi des Provinces danubiennes dans l'entrevue des empereurs à Salzbourg en août dernier. L'empereur Napoléon est venu nous offrir les Principautés. »

Et comme je fis un mouvement d'étonnement :

« J'ai répondu à l'empereur Napoléon, continua le comte Andrassy : Sire, vous nous offrez quelque chose qui ne vous appartient pas et que nous ne pourrions garder. L'empereur François-Joseph ne saurait accepter ce présent. »

J'arrête ici ce dialogue, cher Père, je t'en ai détaché le plus important, je te compléterai de vive voix la fin de mon entrevue.

Je ne parlerai à personne de cette audience, car elle avait pris vers la fin un caractère fort confidentiel.

La morale et la conclusion que j'en ai tirées, le caractère de cette conversation m'ont donné à entrevoir que de grands événements se préparent, et que Napoléon III a absolument besoin de l'alliance autrichienne.

Mais avoue, cher Père, que les Napoléons sont les mauvais génies de la Roumanie.

Napoléon Ier a été bien près de céder notre pays à l'empereur Alexandre. En 1855, Napoléon III, à la veille de la guerre de Crimée, offrait les Principautés à l'Autriche, et cette année Napoléon III venait en personne les proposer à François-Joseph. Et dire que c'est Napoléon III qui a aidé, il y a quelques mois à peine, à placer un prince allemand sur un trône établi aux portes de l'Autriche!

Cruelle déception! Je comprends aujourd'hui plus que jamais le sentiment de méfiance qui t'a toujours instinctivement animé contre la politique de Napoléon III.

Je t'embrasse tendrement, cher Père, et à bientôt.

GEORGES STIRBEY.

FIN DU TOME PREMIER



PAYS DES ROUMAINS_PAYS D'ORIGINE, DE RACE ET DE LANGUE LATINE (1908).

INDEX DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS LE LIVRE « LES ROUMAINS »

C

TABLE DES GRAVURES

CARTES GÉOGRAPHIQUES

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

IMPRIMÉ

PAR

PHILIPPE RENOUARD

19, rue des Saints-Pères

PARIS

152